



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 137 • NUMÉRO 096 • 1<sup>re</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mercredi 17 octobre 2001**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 octobre 2001

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prière*

---

• (1400)

[Français]

**Le Président:** Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Yukon.

[*Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.*]

---

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1405)

[Français]

#### LA PAUVRETÉ

**Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui est la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Cette journée particulière a pour but de sensibiliser la population et les gouvernements sur l'importance d'éliminer la pauvreté et la misère au Canada mais aussi dans tous les pays, principalement ceux en voie de développement.

Le gouvernement du Canada s'est fortement engagé à contribuer à cet objectif. Nous apportons notre soutien aux activités de développement sur la scène mondiale. Cent des pays les plus pauvres bénéficient de l'aide canadienne par l'entremise de projets de coopération pour le développement. Nous appuyons aussi plusieurs stratégies mises sur pied sur la scène internationale.

J'encourage et j'incite notre gouvernement à continuer à agir dans ce sens. Avec nos partenaires, nous pouvons soulager les misères des Canadiens et Canadiennes et celles du monde entier.

\* \* \*

[Traduction]

#### LE LOGEMENT

**M. Joe Peschisolido (Richmond, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le mardi 9 octobre, j'ai organisé une assemblée publique dans la circonscription que je représente, Richmond. Plus de 120 personnes ont assisté à cette rencontre qui portait sur les condos qui prennent l'eau. Tout comme mes collègues du lower mainland, j'écoute les préoccupations des propriétaires aux prises avec ce problème, mais le gouvernement refuse de les entendre.

Cette semaine, une délégation de propriétaires de ces condos qui prennent l'eau sont venus à Ottawa pour décrire leurs difficultés au gouvernement et demander de l'aide.

Le gouvernement conviendra sûrement que tous les Canadiens doivent être traités de façon équitable. Il voudra donc veiller à ce que ces victimes de la Colombie-Britannique obtiennent la même indemnisation qui a été versée aux propriétaires québécois qui ont reçu de l'aide pour régler les problèmes que la pyrite leur causait.

J'espère que le gouvernement prendra rapidement des mesures pour aider les milliers de Britanno-Colombiens qui sont acculés à la faillite et qui, dans certains cas, ont contracté des maladies graves.

\* \* \*

[Français]

#### LA SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ

**M. Mark Assad (Gatineau, Lib.):** Monsieur le Président, jusqu'au 21 octobre, c'est la Semaine de la citoyenneté. C'est le moment de célébrer les qualités et les valeurs rattachées à l'immigration et à la citoyenneté au Canada: la liberté, le respect et l'appartenance. C'est aussi le moment de réfléchir aux devoirs, responsabilités, droits et privilèges liés à la citoyenneté.

Le Canada est reconnu pour sa diversité. Nous respectons les différences de culture, de race et de religion. Elles enrichissent notre pays par leur dynamisme. L'immigration est un bien essentiel pour le Canada.

Mon voeu le plus profond est que la population canadienne garde son ouverture d'esprit, afin que ses compatriotes de toutes origines continuent à se sentir chez eux au Canada.

\* \* \*

[Traduction]

#### MIKE HARRIS

**M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, la vie publique est un honneur accordé à un très faible pourcentage de la population. Cela peut être enrichissant, mais aussi très exigeant. Même si je ne partage pas toujours les avis de tous les élus, jamais je ne mettrais en doute les intentions qui les animent, surtout à l'égard de leurs électeurs, de leur province ou de leur pays.

C'est dans ce contexte que je tiens à féliciter le premier ministre Mike Harris qui a le courage de prendre une décision très personnelle et de quitter la vie publique. Il désire consacrer plus de temps à sa famille.

J'ai travaillé avec Mike, à Queen's Park, pendant huit ans. Il fut mon adversaire, mais jamais mon ennemi. Nous avons certains ennemis en commun, notamment les gens suffisants et ceux qui cherchaient à nuire à notre province.

Je ne partageais nullement les principes qui ont présidé à la révolution du bon sens. Cependant, je respecte le leadership, la volonté de se battre pour ses principes et la capacité de concrétiser ses idées. Je félicite Mike Harris et lui souhaite de bien profiter de sa retraite.

*Article 31 du Règlement*

[Français]

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LAVAL**

**Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, récemment, la Chambre de commerce et d'industrie de Laval présentait un bilan fort positif de ses activités en 2000-2001 et présentait sa nouvelle présidente, Mme Danielle Savard.

Deuxième femme à la présidence de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval en plus des 35 ans d'existence, Mme Savard s'est engagée à multiplier les alliances et stratégies avec les secteurs économiques d'ici et d'ailleurs, afin de perpétuer les immenses progrès réalisés au cours des dernières années.

Je souhaite donc longue vie à la Chambre de commerce et d'industrie de Laval et la bienvenue à sa nouvelle présidente. J'en suis convaincue, Mme Danielle Savard saura mener à bien les projets entrepris par la Chambre de commerce et d'industrie de Laval et en assurer le succès.

\* \* \*

[Traduction]

**LE LOGEMENT**

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nous avons aujourd'hui dans notre enceinte, venant de Colombie-Britannique, des membres de la coalition des propriétaires des condos qui prennent l'eau. Parmi eux se trouvent une ancienne collègue, Simma Holt, et le maire de Port Moody, Joe Trasolini.

Le 9 mai, la Chambre a débattu la motion M-293, une initiative du député allianciste de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, qui visait à exempter de la TPS les travaux de réparation qui doivent être faits dans ces condos qui prennent l'eau. Malheureusement, le comité, dominé par les libéraux, a jugé que la motion ne pourrait faire l'objet d'un vote et s'est lavé les mains de toute responsabilité envers les infortunés propriétaires de ces condos.

Comme si une telle trahison ne suffisait pas, cinq députés libéraux de Colombie-Britannique et le ministre des Travaux publics n'ont pas jugé bon et n'ont même pas eu la courtoisie d'être présents à la Chambre, le 9 mai, pour prendre part au débat sur la motion. Le mépris dont ils ont fait preuve envers les propriétaires de ces condos, qui se sentent abandonnés et trahis, est représentatif de l'approche du gouvernement libéral à l'égard de la Colombie-Britannique.

Le ministre des Travaux publics a bien trouvé 17,5 millions de dollars pour tirer de l'embarras des propriétaires à Montréal, mais pour ceux de Colombie-Britannique, les tiroirs sont vides. Si le premier ministre veut se racheter, il ferait bien d'écouter une ancienne députée libérale de Colombie-Britannique, Simma Holt, et venir en aide à ces gens qui sont dans une situation désespérée.

\* \* \*

• (1410)

[Français]

**LES FORCES CANADIENNES**

**M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, le ministère des Anciens combattants a dévoilé l'affiche qui marquera cette année la Semaine des anciens combattants et le jour du Souvenir. Elle rend hommage à tous les militaires et rappelle à tous les citoyens canadiens les sacrifices qui ont été faits en leur nom.

Sur l'affiche de cette année se trouve une photographie prise en Érythrée, dans le nord-est de l'Afrique, où les Forces canadiennes ont envoyé 450 militaires en mission de paix. On aperçoit en arrière-plan une zone dévastée par la guerre, alors qu'à l'avant-plan, un soldat de la paix du Canada tient la main d'un jeune enfant.

Cette image frappante montre que le Canada s'est engagé à créer un monde meilleur. Elle témoigne aussi du courage de tous ceux qui mettent à exécution les idéaux de notre pays.

Je suis très fier de signaler que le soldat sur cette photographie est un de mes commettants. Le caporal Roy et son épouse sont nés et ont grandi près d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick. Le caporal est de service ces jours-ci dans sa province natale comme membre du Régiment royal canadien, à la base de Gagetown. Le caporal représente tous les hommes et les femmes de nos forces armées qui servent et protègent le Canada jour après jour.

Au nom de tous les députés de la Chambre des communes, je remercie le caporal Roy, Mme Roy et leur famille de servir le Canada.

\* \* \*

**MÉDECINS DU MONDE**

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, ce soir, au Spectrum de Montréal, aura lieu le spectacle *Chansons d'espoir*, un concert-bénéfice organisé par Paul Piché et réunissant une quinzaine d'artistes québécois dont Gilles Vigneault, Louise Forestier, Pierre Flynn, Daniel Bélanger, Marie-Claire et Richard Séguin, Jim Corcoran, Luc De Larochellière, Luc Picard et Monique Fauteux, afin de recueillir des fonds pour l'organisme Médecins du Monde, qui a envoyé une équipe en Iran pour s'occuper des réfugiés afghans.

Avec leur sensibilité, nos artistes nous ramènent à nos valeurs fondamentales. En cette période troublée, ils nous rappellent qu'avant d'être des Québécois, des Canadiens, des Américains ou des Afghans, avant d'être des catholiques, des musulmans, des juifs ou des protestants, nous sommes tous des êtres humains qui doivent exprimer leur solidarité à d'autres êtres humains.

Il y a quelques semaines, le spectacle *Québec-New York*, lors duquel des artistes du Québec de la chanson et de la scène ont fait vibrer à l'unisson 12 000 spectateurs et des centaines de milliers de téléspectateurs, nous avait permis d'exprimer notre solidarité avec les victimes des attentats de New York.

Merci à nos artistes qui, encore une fois ce soir, nous montreront la voie à suivre pour un monde meilleur.

\* \* \*

[Traduction]

**LES MINES TERRESTRES**

**M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.):** Monsieur le Président, le 4 octobre, Frank O'Dea, de la Fondation des mines terrestres du Canada, s'est adressé à un groupe de mes électeurs. Son message était bref, mais puissant.

Les mines terrestres sont parmi les armes les plus cruelles car elles ne font pas la différence entre un soldat et un enfant. Elles tuent et mutilent longtemps après que les belligérants ont quitté le champ de bataille. Elles constituent non seulement une arme qui sème la terreur, mais également un obstacle au rétablissement social. À l'heure actuelle, il y a, dans 70 pays, entre 50 et 100 millions de mines terrestres enfouies dans le sol, prêtes à tuer des innocents.

Depuis les tragiques événements du 11 septembre, on se demande comment contribuer à lutter contre le terrorisme. Je répondrai: organisez un dîner. Les terroristes ont besoin d'outils comme les mines pour semer la terreur. En organisant un dîner chez eux, le 30 novembre, les Canadiens peuvent contribuer directement à la campagne mondiale de déminage.

Ce simple geste est une occasion pour les Canadiens de faire quelque chose qui améliorera la qualité de vie de nombreux innocents partout dans le monde. Je les encourage à s'engager en appelant le 1-866-611-7669.

\* \* \*

#### LE LOGEMENT

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le 5 juin, le ministre des Travaux publics a annoncé que le gouvernement fédéral accordait une aide de 3 500 \$ à chaque propriétaire de logement endommagé par la pyrite dans la région de Montréal. Le gouvernement envoie des chèques aux propriétaires de maisons du Québec, mais n'a pratiquement rien fait pour les Britanno-Colombiens propriétaires de condominiums qui prennent l'eau.

Le 16 juin, dans une lettre, j'ai posé au ministre trois questions précises afin de mieux comprendre pourquoi c'était deux poids deux mesures. J'attends toujours une réponse 125 jours plus tard, soit plus de quatre mois plus tard.

La Colombie-Britannique, par l'entremise de la commission Barrett, a justifié ses demandes d'indemnisation des propriétaires de condos qui prennent l'eau et, pourtant, le gouvernement fédéral n'a pas reconnu ces demandes.

Par ailleurs, le Québec, sans commission indépendante, a demandé des millions de dollars en indemnités et le gouvernement les a accordés. Cette disparité flagrante est intolérable, est une gifle et une insulte pour des milliers de mes électeurs et des milliers de Britanno-Colombiens.

Les Britanno-Colombiens méritent d'être mieux représentés par le gouvernement et ils le méritent immédiatement, pas plus tard.

\* \* \*

●(1415)

#### LE MULTICULTURALISME

**M. Joe Fontana (London-Centre-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, le 8 octobre a marqué le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la politique de multiculturalisme du Canada. Après 30 ans de succès et de défis, il est évident que la politique demeure nécessaire et opportune en cette période difficile où l'harmonie entre les peuples est menacée et notre espoir d'un monde meilleur, rudement mis à l'épreuve.

La politique de multiculturalisme du Canada est née d'une vision d'un pays riche par sa diversité culturelle depuis le tout début de son histoire et est résolument tournée vers le monde. Cette politique favorise la reconnaissance et le respect des nombreuses collectivités culturelles qui composent la société canadienne. Cette politique nous permet de nous sentir libres et fiers d'être Canadiens, sans rejeter notre culture d'origine, qui enrichit toute notre société.

À l'occasion de ce 30<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la politique de multiculturalisme du Canada, il est temps de renouveler notre engagement à l'égard des principes et des valeurs qui ont mené à son adoption et qui ont soutenu l'édification d'un pays riche par sa diversité culturelle, qui est un modèle pour le monde.

#### Article 31 du Règlement

#### REHAVAM KEEVI

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, au nom de mes collègues néo-démocrates, je me lève pour condamner sévèrement l'assassinat du ministre israélien du Tourisme Rehavam Keevi. Cette tragédie ne peut que raviver la violence destructrice qui a déjà tué trop de Palestiniens et d'Israéliens innocents.

Nous unissons nos voix pour demander la fin de toute violence, le respect intégral de toutes les résolutions de l'ONU concernant le Moyen-Orient et une présence internationale des Nations Unies dans les territoires occupés. Les Palestiniens et les Israéliens ont le droit de vivre dans des États viables et indépendants, dans une sécurité et une paix mutuelles.

Nous exprimons nos condoléances à la famille du ministre Keevi et au peuple d'Israël en cette période difficile.

\* \* \*

[Français]

#### LA PAUVRETÉ

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, en cette Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, je tiens à rappeler en cette Chambre combien la pauvreté constitue l'un des principaux obstacles à notre idéal démocratique et combien notre responsabilité est grande, à titre de législateurs, pour enrayer la souffrance qu'elle engendre.

Dans un pays aussi riche que le Canada, il est inacceptable de laisser un enfant sur cinq aller à l'école le ventre vide. À l'échelle de la planète, les chiffres sont bouleversants: 2,8 milliards de personnes, soit près de la moitié de la population, vivent dans la misère avec un revenu inférieur à 2 \$ par jour.

Livrer une lutte à la pauvreté, c'est faire la promotion de la dignité humaine dans un esprit de justice et de bienveillance élémentaire.

S'attaquer à la pauvreté, c'est dire non à l'oppression, c'est dire non à l'exclusion. C'est aussi et surtout dire oui à la liberté et à la paix.

Chacune des fois où nous nous attaquons à la pauvreté, nous cimentons la fondation même de la démocratie. Nous n'avons ni le droit, ni les moyens, de nous priver de cet enrichissement collectif.

\* \* \*

[Traduction]

#### LE TERRORISME

**M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.):** Monsieur le Président, la Loi antiterroriste du gouvernement ne vise pas uniquement à mobiliser l'arsenal juridique canadien pour lutter contre le terrorisme international. Elle doit aussi aider à bâtir et à renforcer les mécanismes internationaux afin de combattre le nouveau terrorisme supranational.

En conséquence, le gouvernement canadien est l'hôte cette semaine d'une conférence internationale sur le blanchiment d'argent, où les représentants de 43 pays se pencheront sur un problème qui menace la sécurité et la vie de leurs habitants, et tenteront d'y remédier.

Plus particulièrement, les terroristes et les criminels transnationaux ont à leur disposition des ressources considérables ainsi qu'une capacité d'infiltrer, de miner et de contourner les infrastructures et les opérations socio-économiques.

### Questions orales

En ciblant le blanchiment d'argent, point vulnérable des organisations terroristes et criminelles, la conférence vise à arrêter le mouvement illicite de fonds qui soutient ces organisations. La conférence illustre le rôle de premier plan que joue le Canada à l'échelle internationale pour protéger la sécurité humaine en mobilisant son arsenal juridique et en accordant la priorité aux personnes, à leur sécurité et à leur vie.

\* \* \*

### L'OPÉRATION APOLLO

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, aujourd'hui à Halifax, les familles et les amis des militaires canadiens se sont joints à la gouverneure générale et aux députés canadiens pour dire au revoir aux 1 000 hommes et femmes des forces armées canadiennes qui se sont embarqués dans le cadre de l'opération Apollo.

La frégate *Charlottetown*, le navire de ravitaillement *Preserver* et le destroyer *Iroquois* quittent Halifax à titre d'élément principal du groupe opérationnel naval. Ces navires rejoindront le NCSM *Halifax*, qui se trouve déjà dans la région du golfe Persique.

Il n'est jamais facile d'envoyer des soldats à la guerre et nous leur souhaitons sincèrement que Dieu les protège et qu'ils nous reviennent sains et saufs. Ils jouent un rôle important au titre de la paix et de la sécurité dans le monde.

Ces navires rejoindront un groupement tactique aéronaval et s'emploieront activement à la protection des forces déployées. Les hommes et les femmes des Forces canadiennes sont bien entraînés et sont prêts à intervenir. Ils manqueront à leurs familles, mais nous les assurons qu'ils demeureront bien présents dans l'esprit de tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

## QUESTIONS ORALES

• (1420)

[Traduction]

### LE TERRORISME

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le sergent Philippe Lapierre, de l'unité de lutte antiterroriste de la GRC, déclarait hier à Montréal, au cours d'une conférence de presse sur le blanchiment d'argent, que les terroristes présents au Canada procèdent selon une certaine logique. Premièrement, ils demandent le statut de réfugié. Ils demandent ensuite de l'aide sociale et des cartes d'assurance-maladie. Ils commettent ensuite des vols et des crimes financiers et, finalement, tentent de blanchir l'argent volé en passant par des entreprises légales.

Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour empêcher de faux réfugiés de commettre des crimes au Canada?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, le plus important est de se fonder sur les faits et non sur des mythes, peu importe que l'information provienne d'un député d'en face ou d'un agent de la GRC.

En fait, nous connaissons la très grande majorité des personnes qui demandent le statut de réfugié au Canada et nous savons où elles se trouvent. Ces gens travaillent, ils paient des impôts. Ils doivent se soumettre à des mesures de contrôle de sécurité intensives.

Certains voudraient que ces gens soient détenus ou contraints à vivre dans la clandestinité. Au Canada, nous respectons les traditions humanitaires et la règle du droit.

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, si la ministre ne croit pas la GRC, qui croira-t-elle? Ses propres services de lutte contre le terrorisme affirment que la façon de fonctionner des cellules terroristes au Canada consiste à présenter de fausses demandes de réfugié et à pratiquer la fraude et le vol au Canada.

Comment le gouvernement peut-il affirmer qu'il fait ce qu'il doit pour arrêter le terrorisme, alors qu'il ne s'attaque pas aux racines du problème?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle encore une fois au député qu'il est extrêmement important de connaître les faits. Le fait est que lorsqu'une personne arrive au Canada et présente une demande de statut de réfugié, la première chose que nous faisons est de prendre ses empreintes digitales. Elle est ensuite photographiée. Nous tenons ensuite une entrevue, dont la durée est actuellement de trois à quatre heures. Dès que nous avons des raisons de croire qu'une personne pose un risque à la sécurité, elle est placée en détention.

La très grande majorité des personnes qui viennent demander la protection du Canada ont des emplois et paient des impôts. Nous savons qui sont ces personnes et où elles se trouvent.

[Français]

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la Gendarmerie royale du Canada a averti ce gouvernement que les cellules terroristes au Canada se cachent derrière de fausses demandes de statut de réfugié et commettent des vols et de la fraude pour financer leurs activités.

Pourquoi le projet de loi antiterroriste ne donne-t-il pas aux forces policières les outils dont elles ont besoin pour s'assurer que les terroristes n'abusent pas de la générosité de notre pays?

[Traduction]

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le député ne veut certainement pas dire que n'importe qui peut entrer au Canada et enfreindre la loi comme bon lui semble.

Le député sait bien que lorsqu'une personne commet une infraction, la police l'arrête. Nous avons dégagé les fonds, la main-d'oeuvre et la technologie voulus pour assurer la sécurité de notre pays.

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les Canadiens trouvent inquiétant que le gouvernement libéral ait laissé le Canada devenir un refuge sûr pour les terroristes. La loi antiterroriste américaine comporte des dispositions précises permettant d'expulser les terroristes dangereux.

Comment la ministre de la Justice compte-t-elle remédier à ce grave problème étant donné qu'elle a négligé d'inclure les dispositions nécessaires à cette fin dans le projet de loi qu'elle a déposé?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, il se trouve que, dans le projet de loi C-11, nous avons effectivement supprimé le droit d'interjeter appel à la Section d'appel de l'immigration dans le cas des personnes qui constituent une menace pour la sécurité publique au Canada.

*Questions orales*

Les députés savent-ils ce qui s'est passé le 4 juin? Ce député et d'autres députés de l'opposition ont voté afin de rétablir les droits d'appel pour nous rendre plus difficile de poursuivre les personnes qui constituent une menace pour la sécurité publique au Canada. C'est un fait.

• (1425)

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, voilà une ministre qui ne fait rien depuis des années. Voilà une ministre qui continue d'essayer de faire croire aux Canadiens qu'elle a fait quelque chose, alors qu'elle n'a rien fait. Elle a négligé de mettre des principes juridiques en place.

Comment la ministre peut-elle donner aux Canadiens la moindre assurance que les terroristes seront prestement expulsés du Canada et non en fonction de normes qu'elle refuse d'appliquer?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi C-11, actuellement à l'étude au Sénat, fait exactement ce que le député d'en face dit aujourd'hui souhaiter: il rationalise nos procédures et nous permet d'agir plus prestement pour expulser ces personnes en leur refusant l'accès à la CISR et en supprimant les droits d'appel.

Les députés d'opposition ont voté contre le projet de loi. De plus, ils ont tenté de rétablir les droits d'appel pour ceux dont la demande a été rejetée pour des raisons de sécurité. Ils ne peuvent pas gagner sur les deux tableaux.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré, hier, et je le cite: «[...] que des lois d'exception qui ne sont plus nécessaires devraient être nécessairement retirées.»

Le premier ministre a aussi précisé avec justesse que certains éléments du projet de loi antiterroriste devront être maintenus. Je pense par exemple à l'adhésion du Canada aux dernières conventions portant sur le terrorisme.

En tenant compte de l'ouverture exprimée par le premier ministre, est-ce que la ministre de la Justice admettra que certains articles du projet de loi antiterroriste devraient avoir une durée de vie limitée?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre et moi avons souligné que nous avons hâte que le comité se penche sur la question de savoir si le mécanisme d'examen de la loi convient bien. De toute évidence, nous estimons que c'est le mécanisme qui convient en ce qui concerne l'ensemble des mesures législatives présentées à la Chambre.

Toutefois, je suis la première à reconnaître que des gens raisonnables et de bonne foi pourraient être en désaccord là-dessus et proposer d'autres formules au gouvernement.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, parlant d'approche différente, je me réfère encore une fois à ce qu'a dit le premier ministre au sujet de la nécessité de protéger la liberté.

Il déclarait, et je le cite: «[...] qu'au lendemain des événements du 11 septembre, nous pouvons mener nos vies comme nous l'entendons, selon nos valeurs.»

Pour que nos valeurs de liberté prévalent, est-ce que la ministre admettra que des clauses crépusculaires sont nécessaires, notamment en matière de détention préventive, bien indiquer nos intentions dans

le projet de loi, disant que pour certaines clauses, il y a une durée de vie limitée?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, nous prenons très au sérieux notre responsabilité qui consiste à veiller à ne pas présenter à la Chambre des lois qui violent toute valeur ou tout principe important, y compris ceux que l'on trouve dans la Charte des droits et libertés. C'est pourquoi nous estimons que notre projet de loi antiterroriste est tout à fait conforme à la Charte des droits et libertés.

Cependant, je le répète, je ne doute pas que le comité discutera des mécanismes d'examen. J'ai hâte à cette discussion.

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, hier, nous avons eu une confirmation de nos craintes quant au danger d'accepter des définitions trop imprécises et trop larges dans le projet de loi C-36. Un collègue du caucus ministériel de la ministre a assimilé les manifestants du Sommet de Québec à des terroristes.

Est-ce que la ministre ne réalise pas, avec un exemple comme celui-là, que tous les abus sont possibles et qu'elle devrait resserrer les définitions contenues dans son projet de loi?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, la définition d'activité terroriste que l'on trouve dans le projet de loi C-36 a été très soigneusement rédigée pour veiller à ce que nous n'appliquions pas ces dispositions à des manifestations légales.

Je demanderais au député de garder à l'esprit que l'activité qui nous intéresse, et qui est au cœur de ce projet de loi, que l'objectif de ce projet de loi, donc, consiste à s'attaquer aux activités qui visent à susciter la terreur.

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, la ministre peut bien s'entêter à considérer que ces définitions sont suffisantes, mais quand un membre du caucus libéral interprète ces définitions en faisant des manifestants des terroristes, que va-t-il se passer quand des milliers de policiers, d'agents secrets, de gens de la sécurité vont interpréter les termes de la loi, si les libéraux ne sont pas capables de se démêler eux-mêmes avec leurs propres définitions?

Est-ce qu'elle ne devrait pas être plus prudente, mieux définir les choses?

• (1430)

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, les activités de protestation légales sont pleinement protégées par ce projet de loi. Je demande encore au député de porter son attention sur ce que vise effectivement cette mesure, soit les activités dont le but est de causer de la terreur.

*Questions orales***L'ÉCONOMIE**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle porte sur l'argent supplémentaire qui, nous le savons, devra être consacré à la lutte contre le terrorisme.

Beaucoup d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre et peut-être aussi sur les banquettes d'en face, veulent éviter qu'on mette de côté les autres engagements que le gouvernement a pris relativement aux autochtones, à la lutte contre la pauvreté, à l'environnement et le reste.

Le ministre des Finances pourrait-il nous dire quand il va présenter un budget pour nous montrer que les ministériels vont tenir leurs engagements et comment ils vont le faire?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de présenter un budget pour dire au député et à la Chambre que le gouvernement compte remplir ses engagements et ses obligations.

Les événements du 11 septembre ont sans aucun doute modifié certaines des priorités. La sécurité nationale est notre principale priorité. Nous allons fournir les fonds nécessaires pour protéger les Canadiens.

Comme le député le sait fort bien, je vais présenter un budget ou un énoncé financier. Je suis tout à fait prêt à présenter un budget, mais je vais m'assurer d'avoir tous les faits en main avant de le faire.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, ce que nous souhaitons, et j'espère qu'il en va de même du ministre, c'est que le fardeau financier de la lutte contre le terrorisme soit réparti de façon équitable.

Dans son énoncé économique ou financier, ou encore mieux dans son budget, le ministre va-t-il envisager d'éliminer certaines des réductions d'impôt qu'il a prévues pour les gens très à l'aise, pour les nantis du pays, ce qui serait l'une des façons de financer tout cela au lieu de sabrer dans les dépenses sociales?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que le député devrait faire un retour en arrière et voir les répercussions que ces réductions d'impôt ont eues. Dans une très large mesure, ces réductions d'impôt s'adressaient aux Canadiens à faible et à moyen revenu. Ainsi, la Prestation nationale pour enfants a été nettement accrue. Cette mesure s'adressait aux familles à faible et à moyen revenu ayant des enfants.

Nous n'allons certainement pas annuler l'indexation qui protège les Canadiens contre l'imposition furtive et qui garantit aux Canadiens à faible revenu qu'ils pourront vivre à l'aise.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD):** Monsieur le Président, le 4 octobre, le solliciteur général a dit à la Chambre que le SCRS disposait de tous les outils dont il avait besoin pour recueillir des renseignements à l'étranger, mais le chef actuel du SCRS admet qu'il ne peut le faire que lorsqu'il en a les moyens. Le ministre des Affaires étrangères contredit maintenant directement le solliciteur général en affirmant que nous devons mettre sur pied un service du renseignement étranger permanent.

Le solliciteur général suivra-t-il les conseils du ministre des Affaires étrangères et obtiendra-t-il le mandat et les fonds nécessaires pour créer un organisme permanent qui serait chargé du renseignement étranger?

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):**

Monsieur le Président, le député est encore une fois dans l'erreur. Ce que j'ai dit, c'est que l'une des questions sur lesquelles notre comité, qui fait des études approfondies sur tout un éventail de questions, devrait se pencher, est la capacité du Canada de recueillir des renseignements à l'étranger afin de déterminer s'il y a lieu d'y apporter des améliorations. Bon nombre de personnes ont affirmé que nous devrions le faire, mais le comité ne s'est pas du tout prononcé à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, les services actuels sont déjà en mesure de recueillir des renseignements à l'étranger, bien qu'ils n'aient pas autant de pouvoirs à cet égard qu'un service de renseignement étranger indépendant.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, le Canada est le seul pays du G-7 à ne pas être pourvu d'un service de renseignement étranger et, depuis 1993, l'effectif du SCRS a été considérablement réduit. Le solliciteur général devrait pourtant le savoir. Il est important que nous soyons en mesure de mieux comprendre les menaces externes auxquelles nous faisons face au niveau international et, pour ce faire, nous devons accroître nos capacités au chapitre de la cueillette de renseignements.

Le solliciteur général peut-il faire savoir à la Chambre combien d'agents formés pour recueillir des renseignements sont postés à l'étranger et combien d'entre eux ont des connaissances suffisantes au niveau culturel, géographique et linguistique pour s'intégrer dans les communautés de leur pays d'affectation?

• (1435)

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, nous considérerons certainement le préambule de la question du député comme une recommandation et je peux lui garantir que le gouvernement en tiendra compte.

Toutefois, il faut comprendre qu'un service du renseignement étranger permanent et disposant de budgets faramineux n'est pas une panacée face aux problèmes de terrorisme. Si c'était le cas, la CIA aurait peut-être réussi à prévenir les attentats du 11 septembre.

\* \* \*

**LE TERRORISME**

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, Nabil Al-Marabh a été libéré de prison sous caution en juillet au Canada. Depuis lors, il a été arrêté aux États-Unis relativement aux attentats du 11 septembre. Il y a quelques semaines, la GRC a fait une descente dans une imprimerie et a trouvé des preuves liées à Marabh.

Le ministre peut-il nous dire si oui ou non de faux documents produits au Canada ont été utilisés par les pirates de l'air le 11 septembre?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que mon collègue sait très bien, et je l'ai mentionné à plusieurs reprises à la Chambre, que le SCRS et la GRC travaillent 24 heures par jour en collaboration avec le FBI dans le but de traduire ces terroristes en justice.

Je suis convaincu que mon collègue sait aussi que je ne peux dévoiler des renseignements concernant une enquête en cours. Ce serait totalement incorrect.



*Questions orales*

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nous avons à maintes reprises présenté des informations à la Chambre pour montrer aux Canadiens que le pays sert de refuge aux terroristes. Aux États-Unis, John Ashcroft tient régulièrement des réunions d'information au sujet de l'enquête en cours là-bas. Le premier ministre Tony Blair présente toutes les preuves qu'il possède sur un site web.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de donner des réponses simples et exactes par rapport à l'enquête en cours ici au Canada? Est-il au courant?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme mon collègue le sait probablement, j'ai rencontré le secrétaire à la Justice des États-Unis, M. John Ashcroft. Nous avons tenu un point de presse diffusé à l'échelle planétaire. On lui a posé des questions au sujet des enquêtes. M. Ashcroft a expliqué clairement au public qu'il ne pouvait divulguer des informations sur les enquêtes car, en agissant ainsi, il ruinerait les efforts des enquêteurs.

[Français]

**Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, la ministre de la Justice affirme que la disposition du projet de loi antiterroriste qui lui donne le pouvoir discrétionnaire de soustraire des informations au public est nécessaire en vertu de la sécurité nationale.

Comment la ministre peut-elle justifier cette disposition, alors que la Loi actuelle sur l'accès à l'information lui permet déjà de retenir tout document qui pourrait remettre en cause la sécurité nationale?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, nous enrichissons tout simplement les dispositions concernant l'accès à l'information. Comme je l'ai déjà indiqué à la députée, il importe, non seulement pour nous mais aussi pour nos alliés, de veiller à ce que certaines informations ne soient pas divulguées sur la place publique, qu'il s'agisse d'un forum judiciaire ou autre.

Notre nouvelle mesure législative propose que je puisse émettre un certificat pour assurer que, dans certaines circonstances limitées, des informations d'une nature bien précise ne seront pas rendues publiques. Je crois que cela est important pour la sécurité nationale.

[Français]

**Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, le paragraphe 15(1) de la Loi sur l'accès à l'information stipule, et je cite:

Le responsable d'une institution fédérale peut refuser la communication de documents dont la divulgation risquerait de porter préjudice à la défense du Canada ou d'États alliés, ou à la détection, à la prévention ou à la répression d'activités hostiles ou subversives.

Comment la ministre peut-elle justifier le pouvoir arbitraire qu'elle se donne, si ce n'est pour écarter le commissaire à l'information et, ainsi, ouvrir toute grande la porte à la censure gouvernementale?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, dans certaines circonstances limitées, il arrive que des informations hautement confidentielles ne doivent pas être divulguées, même lors de procédures d'ordre judiciaire ou autre. Ces informations nous sont souvent fournies par nos alliés. En fait, si on ne leur assure pas la confidentialité, ils refuseront de nous communiquer ces informations qui peuvent parfois faciliter nos enquêtes, judiciaires ou autres. Voilà

l'objet de la disposition du projet de loi antiterroriste. J'aimerais croire que le député comprend l'importance d'une telle disposition dans le contexte mondial...

• (1440)

**Le Président:** Le député de Portage—Lisgar a la parole.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, en 1995, le Canadien Ahmed Sa'id Al-Kadr a été arrêté au Pakistan pour avoir financé un attentat à la bombe, et le premier ministre est intervenu en sa faveur.

Les fonctionnaires des Affaires étrangères et de l'ACDI savaient que, dans les années 1980, Al-Kadr acheminait de l'argent saoudien à des terroristes en Afghanistan.

Le premier ministre a déclaré qu'il n'était pas au courant des antécédents terroristes de M. Al-Kadr. Le premier ministre a été le dernier à savoir que l'homme dont il a pris la défense était un terroriste.

À quoi sert le renseignement s'il n'est pas partagé avec le premier ministre?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, notre premier ministre n'a fait que demander ce qu'il demanderait dans chaque cas, soit qu'il y ait application régulière de la loi. C'est la façon d'agir du premier ministre.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est faire preuve de mollesse à l'égard des terroristes.

Nos alliés ont gelé les actifs de l'ancien organisme paravent d'Al-Kadr, Human Concern International, et le gouvernement se refuse toujours à agir.

Le gouvernement savait que les Tigres tamouls servaient de paravent aux terroristes avant que le ministre des Finances participe à un repas avec eux.

Le gouvernement savait qu'Ahmed Ressim était un terroriste avant que ce dernier tente de faire sauter un aéroport.

Le gouvernement savait qu'Al-Kadr était un terroriste avant que le premier ministre se porte à sa défense.

À quoi sert-il d'accroître les services de renseignement au pays si le gouvernement ne réagit pas à l'information qu'il possède déjà?

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le président, le député semble avoir beaucoup d'information intéressante mais, jusqu'à maintenant, Human Concern International est un organisme qui ne figure sur aucune des listes que nous avons en main et qui sont, à vrai dire, les seules dont les gens tiennent compte: la liste des 39 personnes et groupes ayant fait l'objet d'une vérification de la part des États-Unis le 12 octobre; l'annexe du récent décret en date du 24 septembre; la liste des organisations terroristes étrangères du Département d'État; la liste des personnes expressément désignées du Département du Trésor; et la liste des personnes les plus recherchées du FBI.

Dans quelle liste figurent-ils?

*Questions orales*

[Français]

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, en réponse à une question posée hier, à l'effet que la sécurité nationale serait mieux assurée en remettant à un juge le soin de décider si oui ou non il doit y avoir de l'écoute électronique faite par le Centre de la sécurité des télécommunications, le ministre de la Défense nationale répondait, et je le cite: «Il existe de solides mesures de protection et des règlements qui déterminent comment on doit procéder.»

Le ministre peut-il nous dire en vertu de quelle législation le Centre procède à de l'écoute électronique actuellement?

[Traduction]

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le nouveau pouvoir d'intercepter des communications s'applique à des entités étrangères ciblées et vise à protéger l'information électronique, l'information générale et l'infrastructure qui revêtent de l'importance pour le gouvernement du Canada. Il ne vise pas à espionner les Canadiens. Le mandat formulé est limité. Il s'applique à des activités prescrites. Il assure la protection de la vie privée des Canadiens. Il est ciblé uniquement sur des entités étrangères.

[Français]

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, c'était pas mal laborieux, ça.

Le gouvernement peut-il nous confirmer qu'à l'heure actuelle, les activités du Centre, notamment l'interception des télécommunications, ne sont régies par aucune loi du Parlement?

Qu'on avoue donc qu'il n'y a aucun contrôle du Parlement sur ce Centre actuellement. Que le ministre l'avoue.

[Traduction]

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à donner au député l'assurance que le CST respecte les lois du Canada. Il respecte notamment le Code criminel du Canada, la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Charte canadienne des droits et libertés.

Le commissaire a été nommé en 1996. C'est l'honorable Claude Bisson, ancien juge en chef de la Cour d'appel du Québec. Son mandat a été reconduit par le premier ministre. Il est chargé d'examiner les activités et de s'assurer qu'elles se déroulent en conformité avec toutes les lois canadiennes.

\* \* \*

**LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, puisqu'il est question de listes, le ministre des Affaires étrangères devrait vérifier celles du FBI et du Royaume-Uni.

Les données de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration révèlent que, chaque jour, 73 personnes réclament le statut de réfugié; 26 708 personnes l'ont fait l'an dernier. Beaucoup d'entre elles sont sans papiers et on peut douter de leur identité et de leur origine.

Comment le système est-il plus sûr aujourd'hui si on continue de laisser ces arrivants inopinés circuler librement dans nos communautés?

● (1445)

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, la prémisse sur laquelle le député fonde sa question est incorrecte. Toutes les fois qu'une personne se présente à nos bureaux pour demander le statut de réfugié au Canada, nous prenons ses empreintes digitales et sa photographie immédiatement, et nous la soumettons à une entrevue. Si l'on doute à ce moment-là de l'identité de la personne ou de sa volonté de se présenter à son audition, si l'on craint pour la sécurité, on peut détenir la personne en question.

Si nous avons ce genre de doute, nous détenons la personne. Si nous savons qui elle est et que nous ne craignons pas qu'elle puisse poser un risque pour la sécurité, nous la laissons en liberté.

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il y a une large fossé qui sépare ce qui est autorisé par la loi et ce qui se passe réellement dans la pratique.

La ministre refuse de reconnaître la pression accrue exercée sur notre système. Complètement débordé, ce dernier n'est pas en mesure d'assurer un triage sécuritaire adéquat.

Quand la ministre va-t-elle empêcher tous ces demandeurs sans papiers ni habilitation sécuritaire adéquate de se promener librement dans notre société?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je crains que mon collègue, en laissant cette fausse impression, ne tente d'effrayer les Canadiens et de leur faire croire que ces gens n'ont pas été identifiés correctement, que nous ne savons pas qui ils sont et que nous pensons qu'ils pourraient poser un risque pour la sécurité au Canada. Ce n'est tout simplement pas vrai.

Les personnes qui demandent le statut de réfugié à un point d'entrée ou au Canada même doivent convaincre l'agent d'immigration qu'elles ne posent pas de danger, que l'identité qu'elles donnent est bien la leur et qu'elles se présenteront à leur audition, faute de quoi on les garde en détention.

Depuis le 11 septembre, nous avons intensifié...

**Le Président:** Le député de Yukon a la parole.

\* \* \*

**LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

**M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai parlé à la Chambre de l'importance d'aider les pauvres et les réfugiés afghans au lendemain des événements du 11 septembre. Mes électeurs sont d'accord.

Les Canadiens savent que notre sécurité et la sécurité à long terme dans la région dépendent de l'édification par le peuple afghan d'une société sûre, pacifique et démocratique qui prend soin de tous les citoyens.

La ministre de la Coopération internationale pourrait-elle dire à la Chambre ce que fait le gouvernement à cette fin?

**L'hon. Maria Minna (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit devant la Chambre, cela fait quelque temps que le Canada est présent en Afghanistan. Nous avons fourni une aide de 6 millions de dollars pour aider à répondre aux besoins d'urgence. Nous avons une équipe spéciale sur le terrain qui s'occupe des détails logistiques, car il est important que nous acheminions les vivres en Afghanistan avant le début de l'hiver.

C'est un travail très difficile et c'est la raison pour laquelle je me tiens en rapport avec l'UNICEF et je viens d'avoir des entretiens avec la Croix-Rouge et le HCR des Nations Unies au sujet de la situation.

\* \* \*

#### LA PAUVRETÉ

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, il y a quelques minutes, le ministre des Finances a dit que le gouvernement honorerait ses engagements en matière de dépenses d'ordre social, lesquelles, dois-je l'ajouter, sont incroyablement modestes; du même souffle, le ministre a toutefois dit qu'il y aura des changements de priorités à la suite des événements du 11 septembre.

En cette Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, beaucoup craignent vivement que le gouvernement ne laisse pour compte les cinq millions de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté. J'inviterais le ministre des Finances à s'engager clairement à fournir les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre d'un programme national de logement sans but lucratif et à fournir les ressources nécessaires pour venir à bout des conditions de vie consternantes de certains autochtones de notre pays. Est-ce...

**Le Président:** Le ministre des Finances a la parole.

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, en 1995, lorsque le gouvernement a présenté son budget visant à éliminer le déficit, le seul poste budgétaire qui n'a jamais été réduit et qui a d'ailleurs été accru, c'est celui pour les soins de santé et le logement destinés aux autochtones du Canada.

En réalité, le gouvernement a proposé de nouvelles dispositions législatives d'une portée inégalée afin de venir en aide aux jeunes familles avec des enfants. La Prestation nationale pour enfants est maintenant arrivée à un niveau record. Nos transferts aux provinces au titre de la santé et de l'éducation ont atteint un niveau record. Nos transferts au titre de la péréquation pour des services essentiels sont actuellement à un niveau record eux aussi. Voilà ce que le gouvernement...

**Le Président:** Le député de Palliser a la parole.

\* \* \*

#### L'AGRICULTURE

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, dans la même veine, le ministre de l'Agriculture a indiqué qu'il attendrait la récolte de cette année avant d'évaluer les dégâts. Les données sont à présent connues, et il ne fait aucun doute qu'une autre crise guette le Canada rural.

Ces données révèlent que le revenu agricole net réalisé chutera de 70 p. 100 cette année dans deux provinces d'importance cruciale sur le plan agricole, soit la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard, et de plus de 32 p. 100 en général pour l'ensemble du Canada.

Maintenant qu'il connaît les faits, le ministre peut-il indiquer à la Chambre comment le gouvernement compte réagir à cette dernière crise dans le monde agricole?

• (1450)

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, le député prétend connaître les faits. À mon avis, il ferait mieux d'en reprendre connaissance. Le revenu agricole net réalisé au Canada cette année sera plus élevé qu'il ne l'a jamais été ces dernières années. Les paiements effectués en vertu de programmes comme la stabilisation du revenu, l'assurance-

#### Questions orales

récolte et d'autres friseront les 4 milliards de dollars; cela fait des années qu'ils n'ont pas été aussi élevés. Les voilà, les faits.

\* \* \*

#### LE BIOTERRORISME

**M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD):** Monsieur le Président, les autorités postales américaines ont pris le soin de prévenir les Américains de la menace du bioterrorisme et des mesures à prendre s'ils reçoivent des lettres ou des colis suspects.

Est-ce que le ministre des Travaux publics donnera immédiatement à la Société canadienne des postes la consigne de suivre l'exemple de sa vis-à-vis américaine et est-ce qu'il fournira aux Canadiens des directives claires sur la manipulation du courrier suspect?

**L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, comme d'habitude, la Société canadienne des postes conseille à ses clients d'être très prudents en manipulant le courrier. Certains incidents se sont produits, mais les enquêtes ont révélé qu'il ne s'agissait que de fausses alertes. Nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour assurer que les 50 000 employés et plus que compte la Société canadienne des postes sont protégés par divers moyens. Il est évident que nous continuerons d'informer les gens de...

**Le Président:** Le député de Richmond—Arthabaska a la parole.

\* \* \*

[Français]

#### LA SANTÉ

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD):** Monsieur le Président, sommes-nous prêts pour le pire? Aujourd'hui, le chef de ma coalition a écrit au ministre de la Santé pour lui demander de faire rapport à la Chambre sur son plan d'action, afin de contrer toute menace bioterroriste.

Hier soir, en entrevue, le ministre abondait dans le même sens en déclarant que «les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce que leur gouvernement ait un plan d'action solide».

Le ministre peut-il nous dire s'il acceptera l'invitation de mon chef et si enfin il partagera avec cette Chambre son plan d'action?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, le plan est clair. Nous travaillons actuellement à Santé Canada avec mes collègues du Cabinet, avec le caucus et mes homologues des provinces et territoires pour préparer le Canada à toutes les menaces.

Nous avons accumulé des stocks d'antibiotiques et de vaccins. Nous avons amélioré nos systèmes de surveillance. Nous avons renforcé notre capacité à communiquer avec les autres responsables au Canada et ailleurs. Nous travaillons constamment pour solutionner ces problèmes.

\* \* \*

[Traduction]

#### L'IMMIGRATION

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, lundi soir, un individu nommé Muhammad Sabir est arrivé à l'aéroport de Calgary. Il avait en sa possession un faux passeport et des titres de voyage portant des noms différents du sien. L'enquête a révélé qu'il s'appelait en fait Hussein Shafquat, et qu'il avait obtenu le statut de réfugié en 1999.

*Questions orales*

Ma question s'adresse à la ministre de l'Immigration. Puisque Sabir, ou Shafquat—qui sait comment il s'appelle—à le statut d'immigrant admis dans notre pays, la ministre peut-elle assurer à la Chambre et aux Canadiens qu'il...

**Le Président:** La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de répéter ce qu'a dit mon collègue, le solliciteur général : il est extrêmement important que rien de ce que nous disons ou faisons à la Chambre, ou à l'extérieur, ne compromette l'enquête ou le succès de poursuites judiciaires.

Je puis dire au député d'en face que quiconque entre au Canada et obtient le statut de résident permanent, ou la citoyenneté canadienne, par des moyens frauduleux ou en faisant de fausses déclarations, peut perdre ce statut; la loi nous en donne les moyens, et c'est exactement ce que nous faisons.

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, trop souvent, la ministre se cache derrière de beaux discours et refuse de révéler ce qu'elle fait ou ne fait pas à la Chambre et dans son ministère. Elle n'a jamais offert la moindre assurance aux habitants de notre pays en ce qui concerne les questions de sécurité et la manière dont elle entend demander à son ministère de procéder en la matière.

Je demande de nouveau à la ministre si elle peut donner aux Canadiens et à la Chambre des assurances que Sabir ne sera pas remis en liberté et que son statut sera révoqué?

• (1455)

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, ce parti ne cesse d'essayer d'établir un parallèle entre réfugiés et criminels et entre réfugiés et terroristes; honte à lui. Ce n'est pas la chose à faire en ce moment, ou à n'importe quel autre moment.

Par ailleurs, c'est ce même parti qui a voté contre le projet de loi C-11. C'est ce même parti qui a essayé de rétablir le droit d'appel alors que nous voulions simplifier la procédure. Il connaît les règles et la loi et, lorsque nous avons la preuve que nous pouvons révoquer le statut, nous le faisons.

\* \* \*

[Français]

**LE BLANCHIMENT D'ARGENT**

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, aujourd'hui, se termine à Montréal la Conférence mondiale sur le blanchiment d'argent. On sait qu'au moins 30 milliards de dollars ont quitté le Canada l'an dernier en direction de trois paradis fiscaux reconnus par l'OCDE.

Est-ce que le ministre des Finances peut nous certifier que pas un sou de ces 30 milliards de dollars n'a servi à financer le terrorisme.

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, c'est assez clair que le ministre des Finances, en sa capacité de ministre des Finances, n'a certainement pas ces informations. Si elles existent, elles appartiennent à la police.

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Finances est-il conscient que son manque de volonté ne permet toujours pas de savoir si 30 milliards de dollars, investis dans des paradis fiscaux que son gouvernement encourage, ont servi ou servent encore à financer le terrorisme?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, en ce qui concerne le financement du terrorisme, c'est le gouvernement du Canada, avec le projet de loi omnibus de la ministre de la Justice, avec le fait que nous ayons gelé les avoirs des terroristes au tout début, tel que dicté par les Nations Unies, qui a pris le leadership et nous continuons de le faire.

Lorsqu'on regarde l'initiative de l'OCDE en ce qui concerne les paradis fiscaux et la capacité du gouvernement du Canada d'agir dans ce domaine, on voit très clairement que de tous les pays du G-7, c'est le Canada qui a pris le leadership et nous allons continuer de le faire.

\* \* \*

[Traduction]

**LE BIOTERRORISME**

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, dimanche dernier, nous avons appris que les agents de douane de tout le Canada avaient resserré l'examen de tout le courrier qui arrive de l'étranger, après que la maladie du charbon eut fait une victime en Floride. Une porte-parole des douanes a dit que les agents étaient parfaitement formés et équipés pour s'occuper des colis contenant le bacille de cette maladie.

J'ai appris ce matin que les lignes directrices sur le dépistage de l'anthrax étaient rendues publiques aujourd'hui, soit quatre jours plus tard. Pourquoi la porte-parole du ministre induirait-elle les Canadiens en erreur de façon délibérée et dangereuse?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, nous savons tous que le Canada a un excellent système douanier. Bien entendu, les agents ont reçu une formation, d'abord pour les ports maritimes, les aéroports et les passages frontaliers, pour pouvoir protéger les Canadiens tout en laissant la frontière ouverte pour le commerce.

Quant à la question que le député vient de soulever, je peux confirmer à la Chambre qu'il y a eu des conversations téléphoniques avec tous les ministères. Nous voulions nous assurer de bien réagir à la situation.

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, cela n'explique rien. La porte-parole des douanes, Colette Gentes-Hawn, a aussi affirmé que nos agents savaient ce qu'il fallait faire dans ce genre de situation.

Si nos agents ne reçoivent des instructions qu'aujourd'hui sur ce qu'il faut faire à propos des substances dangereuses, dont le bacille du charbon, qu'est-ce que Douanes Canada a fait jusqu'à maintenant? Le ministre peut-il donner aux Canadiens l'assurance que le bacille du charbon n'est pas déjà arrivé au Canada?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, comme d'habitude, la seule chose que je peux dire, c'est que toutes les mesures nécessaires sont en place pour protéger la société canadienne. Les agents en poste aux frontières, dans les aéroports et dans les ports maritimes ont reçu la formation voulue.

Je rappelle aussi au député que, la semaine dernière, nous avons annoncé un accroissement des ressources pour nous assurer de pouvoir nous acquitter de notre tâche.

Cela dit, je conseille au député et à tous ses collègues d'en face de collaborer avec le gouvernement pour l'aider à réformer le système et à faciliter le commerce et garantir la sécurité des Canadiens.

*Questions orales*

●(1500)

[Français]

**LE TRAVAIL**

**Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.):** Monsieur le Président, à compter d'aujourd'hui, le Canada est l'hôte de la 12<sup>e</sup> Conférence interaméricaine des ministres du Travail, qui se tient Ottawa.

La ministre du Travail pourrait-elle expliquer à la Chambre les objectifs généraux du Canada? Quelles réalisations espère-t-elle voir d'ici deux ans?

**L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, au Sommet des Amériques tenu à Québec, le premier ministre et les ministres du Travail ont élaboré un plan d'action. Cette semaine, nous recevons les représentants de 28 pays des Amériques à Ottawa pour exécuter ce travail. Nous allons étudier la déclaration du BIT, les moyens d'améliorer nos ministères du Travail ainsi que la dimension de la mondialisation et de la libéralisation du commerce qui a trait au travail.

[Français]

C'est un plaisir pour le Canada, et nous sommes très honorés de présider cette conférence au cours des deux prochaines années.

\* \* \*

[Traduction]

**LES TRANSPORTS**

**M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé qu'il dégagera 79 millions de dollars pour améliorer la sécurité dans les aéroports canadiens. La majeure partie de ces fonds, soit 55,7 millions de dollars, servira à l'amélioration du matériel de sécurité électronique.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si tous les aéroports canadiens seront dotés de ce matériel et, dans la négative, quelles catégories d'aéroports en bénéficieront?

**L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, à mesure qu'il nous parviendra dans les semaines et les mois à venir, ce matériel sera d'abord installé aux endroits névralgiques, bien sûr, dans les aéroports les plus occupés, les grands aéroports internationaux, puis graduellement dans le plus grand nombre d'aéroports possible.

**M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la plupart des députés connaissent le vieux dicton selon lequel une chaîne n'est pas plus forte que le plus faible de ses maillons, mais de toute évidence le ministre ne connaît pas ce dicton. L'installation de matériel de pointe dans les grands aéroports ne contribuera absolument pas à améliorer la sécurité si des terroristes peuvent monter à bord d'avions dans des aéroports qui ne sont pas dotés de matériel de détection aux rayons-X. De là, ils peuvent toujours rejoindre un grand aéroport et y débarquer à l'intérieur du périmètre de sécurité.

Qu'est-ce qui permet au ministre de croire que l'utilisation de matériel perfectionné rendra les vols plus sûrs, si certains passagers peuvent éviter ce matériel en passant par de petits aéroports qui n'en sont pas équipés?

**L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, le député doit savoir que les personnes qui transitent par un aéroport doivent se soumettre aux contrôles de sécurité dans les grands aéroports.

**LA PAUVRETÉ**

**M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ):** Monsieur le Président, en cette Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le gouvernement fédéral fait encore piètre figure.

Le 26 septembre dernier, le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies lançait un appel urgent pour lever les 390 millions de dollars nécessaires pour secourir les deux millions de réfugiés afghans.

Le Canada ne lui a fait parvenir que 1,2 million de dollars, soit deux jours de fonctionnement.

Comment le gouvernement peut-il prétendre être sérieux et responsable, alors que sa réaction face à la crise actuelle et les sommes qu'il y consacre sont complètement dérisoires? Et entend-il annoncer bientôt une augmentation de sa contribution à l'aide humanitaire?

[Traduction]

**L'hon. Maria Minna (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, il est important de rappeler que l'annonce faite par l'ONU reposait sur la pire des hypothèses, à savoir que les frontières seraient ouvertes et que des millions d'autres personnes fuiraient leur pays pour chercher refuge dans cette région.

À l'heure actuelle, il n'y a pas eu de déplacements massifs de population depuis l'Afghanistan. Ce qu'il faut, c'est faire parvenir de la nourriture en Afghanistan, et nous nous efforçons de mettre en place la logistique nécessaire pour y arriver.

J'ai accru l'effectif de mon organisation sur place et nous collaborons avec d'autres organisations. Cela déterminera le genre de décision que nous prendrons au cours des prochains jours.

\* \* \*

[Français]

**LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE**

**M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État à la Francophonie.

Quelle est l'attitude du gouvernement suite au rapport du Sommet de la Francophonie à Beyrouth, dont le thème «Le dialogue des cultures» était particulièrement bien choisi et, je dirais, contextuel, en cette période de turbulences?

**L'hon. Ronald Duhamel (ministre des Anciens combattants, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien), (Francophonie), Lib.):** Monsieur le Président, ce sommet en était un qui était fort important dans la situation dans laquelle on se trouve. On était très déçus, le premier ministre et moi-même, car nous étions prêts à nous rendre à Beyrouth.

Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Il y a eu une décision qui a été prise, on l'accepte, on en comprend les raisons, mais nous continuons quand même à poursuivre les objectifs du gouvernement canadien, tels que la lutte contre le terrorisme.

Je dois ajouter que c'est seulement un report. Il y aura un Sommet de la Francophonie à l'automne de 2002, dans le même pays où il devait avoir lieu cette année.

*Recours au Règlement*

● (1505)

[Traduction]

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de ministres du Travail de l'Organisation des États américains.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

PROJET DE LOI C-287

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, mon recours au Règlement découle des événements qui ont eu lieu au cours de la dernière heure de débat hier soir dans le cadre de l'étude du projet de loi d'initiative parlementaire C-287, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (aliments transgéniques), inscrit au nom du député de Davenport.

Comme la Chambre se prononcera sur ce projet de loi ce soir, j'ai jugé urgent de porter cette question à votre attention.

Je voudrais qu'à titre de Président vous examiniez le compte rendu des débats sur le projet de loi C-287 hier soir et tentiez de trouver une façon d'éviter ce problème à l'avenir.

Je me reporte à la page 919 du *Marleau - Montpetit*, où on dit:

Il n'existe aucune procédure précise pour l'attribution du droit de parole durant l'étude des affaires émanant des députés, mais la présidence cherche à garder le débat équilibré, et à donner la chance à tous points de vue sur la question soumise au débat d'être exprimés.

La question de l'ordre des interventions et de la liste des orateurs durant la période réservée aux initiatives parlementaires a été soulevée à de nombreuses reprises à la Chambre. Dans notre ouvrage de procédure, on parle notamment du 16 mars 1992, du 18 mars 1992, du 30 novembre 1992 et du 18 octobre 1995.

La plupart du temps le débat est équilibré. Le temps est partagé par les députés des deux côtés de la Chambre et entre les députés de tous les partis. En fait, souvent, lorsqu'elle constate que beaucoup de députés souhaitent participer au débat sur une initiative parlementaire, la présidence va consulter la Chambre quant à la façon de répartir le temps qui reste afin que tous ceux qui sont à la Chambre et qui veulent participer puissent le faire.

J'ai été très exaspérée par le déroulement du débat hier soir et j'ai soulevé la question auprès du Président suppléant à ce moment-là, qui a déclaré:

Il a fallu que la présidence prenne une décision pour que l'on puisse entendre autant de partisans que d'adversaires du projet de loi. J'ai voulu m'assurer que les choses étaient claires pour les Canadiens et pour nos collègues à la Chambre, et aider les députés à se faire un avis avant le vote de demain après-midi. Voilà pourquoi j'ai agi ainsi. Je n'avais nullement l'intention d'offenser qui que ce soit. Je cherchais plutôt à rendre service au plus grand nombre possible de députés.

J'ai signalé aux services du greffier plus tôt durant la journée hier que je souhaitais intervenir relativement à ce projet de loi. J'ai été continuellement à la Chambre dès le début de l'heure réservée aux initiatives parlementaires et j'ai demandé la parole à plusieurs reprises, mais en vain. Je n'ai pas été la seule. D'autres députés sont intervenus auprès du Président suppléant également, mais en vain eux aussi.

J'espère que vous comprendrez, monsieur le Président, à quel point je suis déçue de ne pas avoir eu l'occasion de participer au débat d'hier soir pour dire que j'appuyais sans réserve, tout comme mon parti d'ailleurs, le projet de loi C-287.

J'avais une opinion tout à fait unique à partager avec la Chambre au sujet de ce projet de loi. Je ne voulais pas simplement exprimer mon appui au projet de loi, mais je tenais à présenter un argument différent axé sur le principe de prudence devant garantir la sécurité alimentaire, la protection de la santé et la survie de la ferme familiale.

Hier soir, le président suppléant ne pouvait savoir que je tenais à faire valoir ces points, pourtant il a dit à la Chambre qu'il connaissait les députés qui voulaient appuyer le projet de loi et ceux qui voulaient s'y opposer, et c'est pourquoi il a donné la parole à ces députés.

Je me résigne à faire ce rappel au Règlement parce que la question à l'étude m'intéresse au plus haut point. J'y ai consacré beaucoup d'efforts à la Chambre et au comité au cours de la présente législature et de la précédente. D'ailleurs, le 28 mars 2001, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire, le C-310, tendant à modifier la Loi sur les aliments et drogues, et j'ai également proposé une motion à ce sujet au mois de mai 2000.

En terminant, pour qu'une motion soit débattue le plus longtemps possible pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, je me demande s'il serait possible que, lorsque l'étude d'un projet de loi d'initiative parlementaire est reportée aux termes d'un ordre adopté par la Chambre, une heure complète, au lieu de 45 minutes, soit consacrée à ce débat. Je prie également la présidence d'examiner toutes les circonstances qui m'incitent à lui demander de veiller à ce que tous les députés des deux côtés de la Chambre qui désirent participer à un débat aient l'occasion de le faire.

● (1510)

**Le Président:** La présidence est en mesure de se prononcer. Je remercie la députée de Winnipeg-Centre-Nord de son intervention.

Lorsque la durée d'un débat est limitée, il arrive que des députés ne puissent prendre la parole sur un projet de loi, mais on me dit qu'il s'agissait du débat de deuxième lecture. Deux autres heures de débat seront consacrées au projet de loi, si le comité en fait rapport, aux étapes du rapport et de la troisième lecture. Il y aura alors deux heures de débat.

Je ne doute pas que la députée présentera son point de vue au comité au sujet de ce projet de loi, étant donné la position qu'elle vient d'énoncer. D'autres possibilités s'offrent à elle, en dehors de la période limitée du débat.

Quant aux 15 minutes qui ont été perdues parce que le débat s'est terminé plus rapidement, je lui propose d'aborder la question avec le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Ce comité a de vastes pouvoirs pour modifier nos règles, et il est toujours disposé à étudier les propositions intelligentes et utiles avancées par des députés de tous les partis.

Je vais prendre la question en délibéré et, au besoin, j'en reparlerai à la Chambre, mais je crois que, dans les circonstances, l'affaire est close.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

\* \* \*

### LA LOI SUR LA MISE EN OEUVRE DE MESURES CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE REVENDICATIONS (ALBERTA ET SASKATCHEWAN)

**L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-37, Loi facilitant la mise en oeuvre des dispositions des règlements de revendications des premières nations en Alberta et en Saskatchewan qui ont trait à la création de réserves ou à l'adjonction de terres à des réserves existantes, et apportant des modifications corrélatives à la Loi sur la mise en oeuvre de mesures concernant le règlement de revendications au Manitoba et à la Loi sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan.

(Les motions sont réputées adoptées et le projet de loi, lu pour la première fois, est imprimé.)

\* \* \*

### L'OPÉRATION APOLLO

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, il y a exactement un an aujourd'hui, j'ai eu l'honneur de devenir le ministre des Affaires étrangères du Canada. Je dois dire que je n'aurais jamais imaginé à ce moment-là qu'un an plus tard nous enverrions des militaires canadiens au combat, mais nous en sommes là.

•(1515)

[Français]

Le premier ministre et le ministre de la Défense nationale sont en ce moment à Halifax—je sais que le chef de l'opposition officielle et la cheffe du NPD sont également là—pour le lancement de trois navires canadiens faisant partie de l'Opération Apollo, l'apport militaire canadien à la campagne internationale contre le terrorisme.

[Traduction]

Les hommes et les femmes qui forment l'équipage du *NCSM Preserver*, de l'*Iroquois* et du *Charlottetown* ainsi que tous les membres des forces armées du Canada, terrestres, maritimes ou aériennes, sont non seulement des gens courageux, mais ils sont entraînés, compétents, équipés et prêts à accomplir leur devoir pour le Canada et pour nos alliés et partenaires qui comptent sur nous.

[Français]

Tel qu'indiqué la semaine dernière par le premier ministre, ceci est certainement la première grande lutte du XXI<sup>e</sup> siècle

[Traduction]

Tous les députés à la Chambre et tous les Canadiens, dans tout le pays, voudront sûrement se joindre à moi pour exprimer notre fierté et pour offrir une prière à l'intention de nos militaires et de leurs familles au moment où ils partent pour participer à ce combat extrêmement important, non pas contre un pays, non pas contre un peuple ni même contre une armée conventionnelle, mais contre les

### Affaires courantes

forces de l'extrémisme et du fanatisme qui ont cherché et cherchent encore à miner nos sociétés ouvertes et libres.

Nous pouvons tous espérer prendre de nouveau la parole à la Chambre très bientôt pour leur souhaiter un bon retour chez nous, pour célébrer leur courage et pour les remercier de leur sacrifice.

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, au nom de l'Alliance canadienne, je suis heureux d'exprimer notre appui et nos remerciements les plus sincères aux membres des Forces armées canadiennes qui quittent le pays aujourd'hui pour se joindre à la guerre contre le terrorisme.

Je suis content que notre premier ministre ait invité le chef de l'opposition à l'accompagner à Halifax aujourd'hui pour faire part de notre appui aux militaires canadiens qui partent aujourd'hui à bord de nos navires de guerre pour aller défendre la démocratie et nos libertés. Je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer toute mon admiration aux hommes et aux femmes qui servent notre pays.

Il est toujours très difficile de laisser sa famille et les êtres qui nous sont chers derrière soi, surtout quand on sait qu'il y a des moments difficiles à venir. Il ne faut pas se leurrer. Nous demandons à ces hommes et à ces femmes d'aller en guerre. Nous n'avons aucune idée du temps que durera leur mission, ni de ce qu'ils devront affronter.

Comme chaque fois qu'ils ont dû le faire par le passé, nos militaires canadiens sont fiers et heureux de servir leur pays. Nous devons nous rappeler chaque jour que si nous pouvons vivre et travailler dans une société où règne la paix et la démocratie, c'est que certains de nos compatriotes ont accepté et acceptent toujours de risquer leur vie et leur avenir pour nous.

Le Canada est un pays merveilleux et nous sommes tous privilégiés d'y vivre. Nous devons ce privilège aux hommes et aux femmes qui servent dans nos forces armées. J'exhorte le gouvernement à voir à ce que nos soldats, nos marins et nos aviateurs soient le plus en sécurité possible. Bien qu'il soit difficile pour nous de comprendre l'ampleur du sacrifice consenti par les familles de nos valeurs militaires, j'espère qu'elles trouveront un certain réconfort dans le fait de savoir que tous les Canadiens se joignent à eux pour prier afin qu'ils reviennent sains et saufs. Nous en sommes très fiers.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le 7 octobre dernier, le Canada acceptait de fournir un appui militaire à la coalition internationale contre le terrorisme. Le Bloc québécois s'est immédiatement dit d'accord avec l'important rôle de soutien confié aux Forces canadiennes.

La communauté internationale doit en effet répondre aux horribles attentats du 11 septembre dernier, en s'attaquant aux terroristes et à ceux qui les soutiennent.

C'est pour cette raison que le Bloc québécois salue aujourd'hui le départ des premiers militaires canadiens vers le théâtre des opérations. Nous avons pleinement confiance qu'ils sauront accomplir leur mission.

Nous disons aux marins qui quittent en ce jour le port de Halifax et aux militaires qui suivront: «Nous espérons que vous reviendrez tous et toutes, une fois votre service terminé.»

Dans les rangs de la coalition comme sur le terrain, la lutte contre le terrorisme doit faire le moins de victimes possible. C'est pourquoi j'enjoins les militaires à prendre garde à leur vie, comme il faut aussi prendre garde aux vies des civils afghans.

*Affaires courantes*

Les militaires canadiens ont en effet le devoir de contribuer aux efforts déployés par la coalition internationale pour épargner le plus possible la population civile.

Nous saluons leur courage, nous les remercions de leurs sacrifices et nous offrons, ainsi qu'à leurs familles, toute notre solidarité et notre admiration.

• (1520)

[Traduction]

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique, je me joins aux autres partis à la Chambre pour souligner le départ, à Halifax, de la force opérationnelle navale du Canada.

Soucieux de remplir nos responsabilités à titre de parlementaires et pour être fidèles à la liberté d'expression que les forces armées canadiennes ont défendue dans le passé, nous félicitons les hommes et les femmes qui quittent aujourd'hui le pays pour accomplir leur devoir. Nous savons qu'à certains égards, cette mission donne l'occasion de mettre l'entraînement en pratique et de concrétiser les engagements. Nous savons également que, malgré le défi que présente cette mission, elle suscite aussi un mélange d'anxiété et de douleur en raison de l'éloignement des êtres chers. Cette douleur est ressentie non seulement à bord des navires mais aussi au pays, à la base.

Nous assurons aux hommes et aux femmes de nos forces armées et à leurs familles, quels que soient les différends que nous puissions avoir, que nous veillerons à favoriser la paix, à leur fournir l'équipement nécessaire à l'accomplissement de la tâche et à assurer le bien-être de leur famille pendant leur absence. Nous souhaitons qu'ils reviennent tous au Canada sains et saufs.

À cette fin, mes trois collègues néo-démocrates de la région de Halifax, en l'occurrence les députés de Halifax, de Dartmouth et de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, se trouvent aujourd'hui à Halifax pour assister au départ de nos troupes. Nous nous joignons à nos collègues de Halifax pour exprimer notre appui aux hommes et aux femmes de nos forces armées qui partent en mission.

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD):** Madame la Présidente, je commencerai par féliciter le gouvernement d'avoir repris la pratique des déclarations ministérielles à la Chambre des communes. J'espère que cette pratique sera maintenue de façon régulière durant le conflit.

Au nom de la coalition de l'opposition, je tiens à remercier sincèrement nos forces armées canadiennes et à leur souhaiter bonne chance au moment où elles se préparent à prendre la mer pour l'opération Apollo. Nous sommes fiers d'être représentés à leur départ par le porte-parole de notre coalition pour la défense, le député de Saint John.

Les députés savent qu'Edmund Burke a dit un jour que le mal ne peut l'emporter que si les bons ne font rien. Nous prenons les décisions ici quant à ce que le Canada doit faire, mais ce sont nos forces armées qui mettent leur vie en danger en luttant contre le fléau du terrorisme. Nous sommes fiers du professionnalisme et du dévouement des troupes canadiennes. Nous allons prier pour elles.

[Français]

Les femmes et les hommes des forces canadiennes entreprennent aujourd'hui une mission d'une importance capitale, celle de combattre le terrorisme et de protéger les valeurs qui nous sont les plus chères.

La liberté et la démocratie sont les valeurs qui ont forgé notre société et qui ont fait du Canada le pays envié qu'il est aujourd'hui.

À ces hommes et ces femmes qui quittent en ce jour la chaleur de leur demeure et l'étroitesse de leurs enfants et de leurs êtres chers, les pensées des Canadiens et des Canadiennes vous accompagnent sur votre route. Vous nous honorez tous et toutes. Je vous remercie.

\* \* \*

[Traduction]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 30<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui concerne les membres associés de certains comités permanents. Je propose que le rapport soit adopté maintenant.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

• (1525)

[Français]

**PÉTITIONS**

LES ALIMENTS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

**M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Madame la Présidente, je présente une pétition signée par 2 162 citoyens qui dit: «Les Canadiens et les Canadiennes ne sont présentement pas en mesure de savoir quels produits alimentaires contiennent des matières génétiquement modifiées.»

Les signataires de cette pétition demandent que le Parlement adopte le projet de loi C-287, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (aliments transgéniques).

[Traduction]

VIA RAIL

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition des habitants de Peterborough en faveur du rétablissement du service de VIA Rail entre Toronto et Peterborough.

La pétition porte la signature de milliers de personnes qui considèrent que ce service réduirait la congestion et le nombre d'accidents sur les autoroutes, contribuerait à assainir l'environnement en diminuant les gaz à effet de serre et renforcerait le milieu des affaires non seulement de Peterborough, mais de la région du Grand Toronto également.

Le projet de rétablissement du service de VIA Rail est appuyé par la population de huit circonscriptions fédérales.

\* \* \*

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

**M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 56 et 69.

[Texte]

Question n<sup>o</sup> 56—**M. Peter Adams:**

En ce qui concerne la participation de Canadiens (plutôt que du Canada) à des activités dans l'Antarctique, le gouvernement peut-il: a) fournir une liste de ces activités menées par des Canadiens; b) indiquer s'il surveille ces activités de quelque façon que ce soit et si oui, comment; c) estimer sa part des coûts relatifs à ces mêmes activités?



**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** La Commission canadienne des affaires polaires a les responsabilités suivantes: rassembler, promouvoir et diffuser les connaissances relatives aux sciences polaires et suivre leur évolution, y compris en ce qui a trait à l'Antarctique; aider à sensibiliser le public à l'importance de la science polaire pour le Canada; intensifier le rôle du Canada sur la scène internationale à titre de nation circumpolaire; et présenter des recommandations en matière de science polaire au gouvernement.

Dans le cadre de son mandat, la Commission organise des conférences et des colloques, publie de l'information sur des questions qui touchent à la recherche polaire et collabore étroitement avec les autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour encourager les études canadiennes sur les régions polaires. La Commission a créé le Comité canadien de recherches antarctiques (CCRA) pour qu'il joue le rôle d'organisme consultatif national sur les dossiers antarctiques, et qu'il assure la liaison entre la communauté scientifique antarctique internationale et les scientifiques canadiens qui font de la recherche antarctique ou bipolaire, ou qui aimeraient s'engager dans cette voie.

L'information au sujet des travaux antarctiques auxquels ont participé des Canadiens, ou qui touchent à des questions reliées à l'Antarctique, est soumise au CCRA sur une base volontaire et est publiée par la Commission. Le rapport intitulé «Activités de recherche canadiennes en cours dans l'Antarctique, 1999-2000», publié en juillet 2000, nomme les institutions canadiennes qui se penchent sur une vaste gamme de thèmes antarctiques, dont l'adaptation des humains, l'évolution du paysage, l'écologie des environnements extrêmes, la reconstruction des paléoclimats et la dynamique des nappes de glace. Le rapport énumère aussi plus de 80 publications scientifiques auxquelles des Canadiens ont participé depuis 1997. «Activités de recherche canadiennes en cours dans l'Antarctique» est mis à jour périodiquement. Les Canadiens qui poursuivent des activités de recherche dans l'Antarctique ou qui touchent à des questions reliées à l'Antarctique reçoivent des fonds de sources très diverses, y compris de bailleurs de fonds universitaires, gouvernementaux et non gouvernementaux et du secteur privé.

Les Canadiens entreprennent aussi des activités de recherche en partenariat avec les programmes nationaux d'autres pays. Dans ces circonstances, il est difficile d'obtenir des informations précises et fiables sur la part des coûts de la recherche antarctique qui provient du gouvernement du Canada.

Question n° 69—**M. Rick Borotsik:**

Le gouvernement a-t-il élaboré des stratégies pour attirer les jeunes vers l'agriculture et, dans l'affirmative, quelles sont ces stratégies?

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Le 29 juin 2001, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont entendus en principe sur un plan d'action national pour faire du Canada le chef de file mondial de la salubrité alimentaire, de l'innovation et de la protection de l'environnement. Une partie du plan d'action porte sur le renouvellement du secteur par la création de programmes qui répondront aux besoins uniques des agriculteurs et les aideront à s'adapter au changement.

Le secteur doit composer avec une évolution rapide et dépend de plus en plus du savoir. En outre, un bouleversement démographique est à prévoir dans le secteur au cours des années à venir, car un grand nombre d'agriculteurs prendront leur retraite. Les ministres s'accordent pour dire que les gouvernements doivent aider les agriculteurs à

### Recours au Règlement

s'adapter à cette nouvelle réalité. Par conséquent, au cours de la prochaine année, ils arrêteront les modalités d'un cadre stratégique qui comprendra des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux dans les domaines du renouvellement, de l'agriculture écologique et de la salubrité des aliments à la ferme.

Dans le cas des agriculteurs débutants, il s'agit de voir à ce qu'ils disposent des outils nécessaires pour planifier une carrière fructueuse en agriculture et aient accès à des mécanismes efficaces pour assurer le bon fonctionnement et la rentabilité de leurs exploitations.

**M. Joe Jordan:** Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

[Traduction]

### DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 10 minutes.

\* \* \*

### RECOURS AU RÈGLEMENT

#### LA LOI SUR LES ARMES À FEU

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, le 6 septembre, la ministre de la Justice a modifié par décret le Règlement sur les droits applicables aux armes à feu, supprimant ainsi, à certaines conditions, les droits applicables à l'enregistrement des armes à feu. Je renvoie les députés à la *Gazette du Canada*, Partie 2, volume 135, n° 20 DORS/2001-336.

En apportant ces modifications, la ministre n'est pas passée par le Parlement et a évité de présenter un projet de règlement, contrairement à ce que stipule l'article 118 de la Loi sur les armes à feu. Elle l'a fait en invoquant le pouvoir qui lui est conféré aux termes du paragraphe 119(3) de la loi, qui dit en partie:

...si le ministre fédéral estime que l'urgence de la situation justifie une dérogation à l'article 118.

Le paragraphe 119(4) de la Loi sur les armes à feu dit:

Le ministre fédéral fait déposer devant chaque chambre du Parlement une déclaration énonçant les justificatifs sur lesquels il fonde, en application des paragraphes (2) ou (3), sa dérogation à l'article 118.

La ministre a eu six semaines pour expliquer à la Chambre pourquoi il était si urgent de passer outre au Parlement pour modifier le règlement. À ce jour, la ministre n'a pas respecté les dispositions du paragraphe 119(4) de la Loi sur les armes à feu. J'implore le Président de demander à la ministre quand elle déposera à la Chambre sa déclaration énonçant les justificatifs.

Je sais bien que le Président ne tranche pas habituellement des questions liées au droit constitutionnel ou à la common law. Cependant, dans les cas où la Constitution ou la common law renferment des conditions liées à la procédure, j'estime qu'il est du devoir du Président de veiller à leur application.

### Initiatives ministérielles

Par la promulgation du paragraphe 119(4) de la Loi sur les armes à feu, la Chambre a ordonné à la ministre de déposer à la Chambre une déclaration énonçant les justificatifs. Elle ne l'a pas fait, témoignant encore une fois d'un manque de respect à l'égard du Parlement.

Je fais référence à l'ouvrage de Joseph Maingot intitulé *Le privilège parlementaire au Canada*. On dit à la page 17:

...les Chambres ont le pouvoir ou le droit de réprimer des actes qui, même s'ils n'apparaissent pas comme des atteintes à un privilège particulier, portent préjudice à l'autorité ou à la dignité du Parlement. Ces actes peuvent comprendre la désobéissance à des ordres légitimes des Chambres...

La ministre risque de porter atteinte au Parlement pour une troisième fois. De surcroît, elle s'attend que les propriétaires d'armes à feu au Canada obéissent à une loi qu'elle-même n'a pas respecté.

• (1530)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La présidence a entendu le recours au Règlement du député, elle le prend en considération et elle rendra sa décision à la Chambre dans les plus brefs délais.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LA LOI ANTITERRORISTE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 mars, de la motion: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve du Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, le projet de loi antiterroriste est une mesure substantielle et complexe qui vise à établir un équilibre entre deux intérêts très importants: celui de la sécurité et celui de nos libertés et de notre ouverture. Nous faisons face à une lourde tâche. Au comité, les députés alliancistes garderont ouverts l'oeil et l'oreille, et étudieront soigneusement la question. Au moment de renvoyer ce projet de loi qu'au comité, tous les députés doivent se rendre compte de la gravité de la tâche à accomplir pour que l'équilibre nécessaire soit établi.

Aussi, plusieurs aspects doivent retenir notre attention. Évidemment, dans l'intérêt de la sécurité, nous allons devoir modifier certaines de nos libertés et transférer plus de pouvoirs à l'État. Chaque fois qu'il y a un transfert de pouvoirs de la population, des membres de la société, à l'État, il faut prendre garde. Comme l'a dit lord Acton, le pouvoir corrompt et le pouvoir absolu corrompt absolument. C'était vrai à son époque et ce l'est encore aujourd'hui.

Même si la corruption et l'abus de pouvoir existent en démocratie, ils font nettement moins problème que dans les sociétés dominées par des régimes totalitaires. Il est évident que nous ne pourrions pas rendre notre société plus pure, plus sûre ou moins corrompue seulement en conférant plus de pouvoirs à l'État.

Dans notre examen de ces mesures législatives, nous devons nous pencher sérieusement sur la question des conséquences qu'on appelle non intentionnelles et limiter la possibilité de telles conséquences. Par exemple, ce type de mesures législatives peut susciter des craintes chez les syndicats. Une grève peut avoir un effet

perturbateur sur l'économie et la société, et nous risquons d'avoir des problèmes sur ce front.

Il y a des activistes des deux côtés de la clôture, à droite et à gauche, qui ne sont pas des terroristes. Ils essaient très fort de défendre leurs positions dans une société démocratique. Par les temps qui courent, il est très facile pour certains d'inclure plus que les terroristes dans la sphère du terrorisme.

Il y a aussi autre chose que nous devons comprendre. L'un des objectifs de l'autre camp, dans cette guerre contre le terrorisme, est de miner notre société ouverte et libre. Si nous rétorquons avec des moyens qui ont pour effet de détruire notre ouverture et notre liberté, je me demande bien où est notre réussite.

Où est l'équilibre entre ces deux intérêts concurrents? Je ne pense pas qu'il y ait de réponse absolue, mais permettez-moi de soulever quelques points qui méritent d'être examinés.

Aucun droit n'est absolu dans ce monde. Rien de tel n'existe. Les libertés et les libertés individuelles ont toujours été tempérées par le bien public et la liberté d'autrui. Il n'y a qu'à se rappeler la célèbre décision de la Cour suprême des États-Unis, lorsque le juge Holmes a décrété que la liberté d'expression s'arrête là où quelqu'un se lève dans un théâtre en criant «Au feu!». Voilà le type de raisonnement que nous devons examiner dans notre guerre contre le terrorisme. C'est ainsi qu'on gardera un certain équilibre.

• (1535)

On parle beaucoup des droits. On parle beaucoup de la Charte des droits. L'article 7 de la Charte identifie deux droits que nous avons au Canada en tant qu'individus: le droit à la vie et le droit à la sécurité de sa personne. De toute évidence, les terroristes ne respectent aucun de ces droits. Pour protéger ces droits, il se peut que nous devions faire des compromis concernant d'autres droits que nous tenons pour acquis.

Nous devons nous préoccuper des conséquences involontaires que cela pourrait avoir et faire en sorte de nous protéger contre ces conséquences. L'article 183 laisse au gouvernement une grande discrétion pour ce qui est de décider ce qui est une organisation terroriste et ce qui n'en est pas une. À mon avis, la décision sera prise à huis clos. C'est laisser peu de place à la responsabilité et une grande liberté d'action. Certaines personnes craignent que des groupes qui sont des groupes terroristes ne soient pas classifiés comme tels pour des raisons politiques. C'est un tranchant de l'épée. L'autre tranchant, c'est que des groupes qui ne sont pas des groupes terroristes soient classifiés comme tels pour des raisons politiques ou autres. C'est un problème.

Soyons clairs. Les actions des terroristes sont autant d'infractions à toute une série de lois en vigueur. Le Code criminel au complet a dû être enfreint par les actes commis à New York et à Washington, donc il y a des lois en place. À la Chambre, nous pensons très souvent que la solution aux problèmes est d'adopter d'autres lois et d'autres règlements et que, comme cela, nous gagnerons la guerre. Nous devons faire très attention à cela. Il va falloir plus que des lois pour gagner cette guerre.

*Initiatives ministérielles*

(La motion est adoptée.)

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES***[Traduction]***LOI ANTITERRORISTE**

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.):** Madame la Présidente, je commencerai aujourd'hui mon intervention sur le terrorisme en citant les paroles du premier ministre, car elles traduisent très bien ce que pensent les Canadiens. Il a déclaré ceci:

Nos ennemis ont commis une erreur fatale de jugement. Ils ont pris notre liberté pour de la faiblesse. Ils ont pris notre ouverture et notre générosité pour de la mollesse. Ils ont pris nos valeurs pour un manque de fermeté. Nous allons leur donner tort, sur toute la ligne.

Je crois que cela résume bien les événements du 11 septembre et la riposte des États-Unis et du Canada à ces événements et, partant, au terrorisme dans le monde.

Je remercie le premier ministre et le leader parlementaire de me donner une autre occasion d'exprimer mes préoccupations et mes observations à l'intention de la Chambre et des Canadiens. Il y a eu plus de 40 heures de débat et de discussions entourant le projet de loi antiterroriste.

Je voudrais aborder trois aspects particuliers concernant le débat sur le projet de loi antiterroriste. Tout d'abord, je vais mettre un peu en lumière le projet de loi proprement dit. Deuxièmement, je vais parler de la réponse des partis de l'opposition. Troisièmement, je vais parler des responsabilités primordiales qui nous incombent à titre de Canadiens et de parlementaires.

Mes propos au sujet du projet de loi vont faire le point sur certaines idées fausses véhiculées par l'Alliance. L'objet de la Loi antiterroriste est précisément de démasquer, poursuivre, condamner et punir les terroristes. Le projet de loi procure de nouveaux outils aux organismes nationaux de sécurité et d'application de la loi. Ce qui importe surtout, c'est qu'il assure la préservation des valeurs canadiennes que sont le respect et la justice, ainsi que la lutte contre les causes fondamentales de la haine grâce à des mesures plus rigoureuses en matière de propagande et de crimes haineux.

Les terroristes ne peuvent réussir qu'en atteignant quatre objectifs fondamentaux. Premièrement, s'ils sapent la confiance des Canadiens, ou des gens respectant la liberté de pensée, à l'égard de leur économie, ils gagnent un point. Deuxièmement, s'ils altèrent notre sentiment de sécurité, ils gagnent aussi un peu. Troisièmement, s'ils nous communiquent leur haine, ils atteignent une partie de leur objectif. Mais surtout, quatrièmement, s'ils nous font renoncer à nos libertés fondamentales, à certaines libertés inscrites dans notre Charte des droits et dans notre Constitution, alors ils réussissent parfaitement.

Il est évident pour quiconque examine la situation qu'il existe des failles dans le système d'immigration et que les systèmes de sécurité sont en grande partie responsables de certains de ces problèmes. Les États-Unis ont dépensé quelque chose comme 10 milliards de dollars pour des systèmes d'immigration et de sécurité. Pourtant, 19 pirates de l'air et des centaines d'autres sont entrés librement en Amérique du Nord et en sont ressortis aussi librement pour surveiller leurs cibles, les étudier, voire obtenir une formation sans que personne ne semble s'apercevoir de ce qui se passait. Les services de renseignement ont littéralement été pris au dépourvu.

En cette ère de rectitude politique, quelqu'un a décidé qu'on ne pouvait plus envoyer des espions ou des informateurs infiltrer des groupes. Dans les années 1950 et 1960, lorsque les services de renseignement montaient encore de telles opérations, nous étions au courant des menaces et des risques que représentaient de tels groupes. Nous aurions été mieux préparés. Il faut nous employer à trouver la bonne cible et faire l'impossible pour atteindre la cible et éviter de tirer dans toutes les directions.

L'adoption de lois plus radicales est peut-être la solution. Cependant, à l'intérieur du système d'immigration, il faut supprimer les échappatoires et faire bien des choses différemment. Il faudra embaucher plus de personnel, se donner plus de ressources et mieux utiliser les renseignements.

En février ou en mars dernier, il a été question à la Chambre du cas d'Amodeo. Si ma mémoire est fidèle, M. Amodeo a quitté le pays et est revenu au Canada 17 fois. Trois ministres ont répondu aux questions posées à son sujet. Le solliciteur général a déclaré essentiellement qu'il ne surveillait pas ce qui se passait au sein de son ministère et que la GRC ne coordonnait pas ses activités avec celles du ministère de l'Immigration. La ministre de l'Immigration a affirmé que ses agents ne communiquaient pas avec la GRC. Ils se relançaient la balle.

• (1540)

La ministre de l'Immigration a même déclaré que, lorsque l'épouse de M. Amodeo s'est présentée au Canada, on ne lui a pas posé de questions sur son état matrimonial ou son époux, parce que cela aurait violé un droit qu'elle jugeait important. Il faut que cela cesse.

Ce n'est pas en utilisant constamment des faux-fuyants qu'on remportera la guerre contre le terrorisme. C'est à nous, à la Chambre, de prendre nos responsabilités. Il faut mettre de l'ordre dans nos affaires, cesser de protéger son petit territoire et de refiler le problème aux autres. Il faut assumer nos responsabilités.

**AFFAIRES COURANTES***[Traduction]***LES COMITÉS DE LA CHAMBRE****TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES**

**M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Madame la Présidente, à la suite de consultations entre les leaders parlementaires, vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion que voici. Je propose:

Que le Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales soit autorisé à se rendre à l'aéroport international Lester B. Pearson (Toronto) le jeudi 18 octobre 2001, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La Chambre a entendu la motion. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

*Initiatives ministérielles*

Voilà le délicat équilibre dont je veux parler aujourd'hui à la Chambre. Je vais certainement communiquer le même message dans ma circonscription. Il faut assurer le délicat équilibre entre les libertés fondamentales et la principale priorité, le défi primordial d'un gouvernement, soit la protection des citoyens du pays. Le gouvernement a bien relevé ce défi.

Il a procédé de façon très méthodique pour assurer la protection et la sécurité que les Canadiens méritent, contrairement à ce que veulent nous faire croire les faussetés, les spéculations et les propos alarmistes qui ont entouré le présent débat.

• (1545)

L'objectif principal du projet de loi antiterroriste est d'empêcher le terrorisme d'atteindre le Canada et de protéger les Canadiens des actes terroristes. C'est l'objet central de cette mesure législative qui fournit des outils pour identifier, poursuivre, condamner et punir les terroristes. Elle permettrait également d'éviter que la frontière entre le Canada et les États-Unis ne soit prise en otage par des terroristes, affectant notre société et particulièrement notre économie. Le projet de loi expose cela très clairement.

Je suis convaincu que nombre de questions intéressantes seront soulevées à l'étape de l'étude en comité. J'ai hâte de voir ce que le comité va proposer à la Chambre. J'exhorte mes collègues des partis d'opposition à collaborer de façon non sectaire pour que le projet de loi revienne à la Chambre, pour qu'il soit adopté à titre de loi et qu'il puisse ainsi assurer aux citoyens canadiens la sécurité et l'appui dont ils ont besoin. C'est ce qui se produira si les partis d'opposition laissent tomber leur approche partisane.

Je présente la prochaine question avec le coeur lourd. La plupart des gens à la Chambre et dans ma circonscription savent que je ne mets pas souvent en question les idées de l'opposition. En général, je respecte les points de vue de l'opposition parce qu'autrement je ne pourrais m'attendre à ce qu'on respecte mes idées et mes valeurs. Néanmoins, je dois créer un précédent et me prononcer contre l'opposition.

Il y a un nombre incroyable de mensonges qui ont été dits en marge de ce débat. Le chef de l'opposition affirme qu'il va faire attention à ce qu'il dit, qu'il va appuyer son premier ministre et qu'il y aura moins de grands discours dans cette Chambre sur bon nombre de ces questions.

C'est tout le contraire que l'on voit. Cela me dérange énormément et il n'y a rien que je puisse y faire. Je sympathise avec l'Alliance, qui ne peut compter sur l'appui de la majorité des Canadiens, mais ce n'est pas une raison pour répandre la peur et appuyer sur le bouton de panique.

En cette période de crise, tous les députés dans cette Chambre doivent faire front commun contre ce mal absolu. C'est ce que les Canadiens attendent d'eux. Les parlementaires ont la responsabilité de travailler ensemble pour assurer la sécurité du pays.

Il ne s'agit pas seulement de s'entendre sur une action militaire, mais sur différentes choses. Il faut notamment assurer la stabilité de l'économie. Ce n'est pas le temps de dépeindre diverses communautés d'immigrants au pays comme des personnes malveillantes ou des terroristes. Cela est tout à fait honteux. Ce genre de propos à la Chambre est inacceptable.

L'opposition tient un discours alarmiste. Notre responsabilité est d'inspirer confiance aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, pour faire en sorte qu'ils reprennent leur vie normale et que tous les éléments nécessaires soient en place afin que notre économie ne soit

pas trop affectée par les événements. Bon nombre des commentaires venant de l'opposition produisent l'effet tout à fait contraire.

Je parle au nom de la majorité des Canadiens, sinon de la totalité d'entre eux, lorsque je dis qu'il faut établir une règle dès maintenant. Cela commence à bien faire. Nous devons travailler ensemble, sans esprit partisan, pour garantir aux Canadiens le niveau de protection qu'ils méritent. Je m'engage devant la Chambre et devant les quelque 30 millions de personnes qui habitent au Canada que je ferai tout en mon pouvoir, en tant que parlementaire et que Canadien, pour nous assurer que nous allons contrer cette menace terroriste.

J'aborderai enfin la question de notre responsabilité en tant que parlementaires, certes, mais d'abord et avant tout en tant que Canadiens. Nous avons l'obligation non seulement envers nous-mêmes, mais aussi envers les générations futures, de veiller à ce que ces lâches malfaiteurs ne puissent plus nous atteindre de façon à ce que nous ayons peur de voyager et de donner suite à nos projets familiaux, qu'il s'agisse de l'achat d'une maison, d'une voiture, de mobilier, ou autre.

Si nous permettons à ces activités terroristes de nous toucher de la sorte, alors, d'une certaine façon, l'ennemi aura vaincu. Les Canadiens devraient reprendre confiance en l'économie nationale, qui dispose de tous les éléments pour prospérer.

• (1550)

Notre ministre des Finances passe au sein de la communauté internationale pour être l'un des meilleurs ministres des Finances à ce jour, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. L'économie canadienne est dans une forme éclatante et elle est prête à foncer pour régler ce problème, avec notre ministre des Finances à la barre. Il incombe maintenant aux Canadiens d'aller de l'avant avec leurs propres projets.

Ma circonscription compte une des plus grandes bases d'entraînement au Canada. Je salue nos militaires, hommes et femmes, le colonel Reid, le commandant de la base, et tous les combattants qui partent aujourd'hui de Halifax en mission au Moyen-Orient. Au nom des 301 députés fédéraux, des 120 000 habitants de ma circonscription, et des 30 et quelque millions de Canadiens, je leur dis que nos pensées et nos prières les accompagnent.

Nous voulons nous assurer de remporter cette bataille haut la main. Nous leur sommes reconnaissants de leur engagement à l'égard du Canada et nous leur souhaitons un bon voyage et un prompt retour. Nous remercions nos militaires, hommes et femmes, pour leur effort absolument patriotique à la défense de notre pays.

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Madame la Présidente, je suis très impressionné de prendre la parole sur le projet de loi C-36. Lors de l'élection de l'année dernière, on a tous eu un mandat de représenter nos concitoyens et nos concitoyennes. Je pense que personne en cette Chambre ne s'attendait à mener ce type de débat. On a une responsabilité importante à ce sujet.

Ce débat est en deuxième lecture. C'est important de le rappeler, un débat en deuxième lecture, cela veut dire que qu'il porte sur le principe du projet de loi. Donc, ce qui est en jeu, c'est l'équilibre entre la lutte au terrorisme et la défense des droits de la personne, entre la sécurité nécessaire qu'on doit implanter et la liberté, le respect des droits des citoyens et des citoyennes de notre société dans leur façon de faire et d'agir et leur protection face à l'appareil gouvernemental et de justice.

*Initiatives ministérielles*

C'est donc un débat de fond très important. C'est également un débat qui nous amène à beaucoup considérer la question de la bonne foi. Le premier ministre et la ministre de la Justice ont dit aujourd'hui qu'il est vrai que ce projet de loi a peut-être été préparé un peu rapidement et qu'il y a peut-être des éléments qu'il faudra considérer au plan de l'étude en comité et ensuite à l'étape du rapport.

Il comporte des éléments intéressants. Il va falloir très bien écouter les témoins qui vont venir nous dire ce qu'ils pensent du projet de loi. Des gens comme les membres du Barreau, par exemple, peuvent nous parler des implications, des conséquences et de la protection des droits de la personne. Des gens vont aussi venir nous parler de la sécurité et de l'importance d'avoir une loi antiterroriste.

Devant les événements du 11 septembre, je pense qu'on est d'accord pour une intervention énergique et musclée. Il faut éradiquer le terrorisme et un des outils à notre disposition, c'est d'utiliser l'appareil législatif correctement. Notre responsabilité est donc d'assurer la protection des citoyens, non seulement dans le domaine de la sécurité, mais aussi dans celui de la protection de leurs droits. C'est pour cela qu'au Bloc québécois, on a adopté une attitude très responsable.

Beaucoup d'éléments de ce projet de loi méritent qu'on les étudie de façon très approfondie. Pensons par exemple à la définition de ce que sont des actes terroristes. Par la nécessité d'une action rapide, on peut avoir une définition qui va mener à des excès. Il faudra s'assurer qu'il y ait un équilibre suffisant entre la possibilité d'agir pour les corps policiers et l'assurance que tous les citoyens honnêtes de notre société seront quand même protégés. Cela m'apparaît un élément très important qui mérite une étude approfondie en comité. Ce n'est pas quelque chose qui se règle comme cela. Il faut absolument qu'on puisse y penser très sérieusement.

Un autre élément très important est le fait qu'on est devant une situation d'exception. Je ne pense pas qu'on voudrait que dans notre société, on soit obligés d'avoir des interventions aussi musclées de façon normale. On est devant une situation d'urgence que l'on souhaite tous voir mourir avec le temps.

On devrait donc peut-être envisager d'avoir une loi qui aura une durée limitée dans le temps pour s'assurer que, lorsque la menace du terrorisme sera éteinte, qu'on aura repris le contrôle et assuré la sécurité de nos gens, on puisse avoir une limite de sorte que le gouvernement ne puisse pas utiliser à long terme et de façon régulière des moyens qui ne sont pas ceux qu'on souhaiterait dans notre société. Donc, on pourrait envisager dans cette loi la question à savoir s'il y a des aspects particuliers qui mériteraient de mourir avec le temps et de ne pas avoir un effet permanent. Est-ce qu'il y en a d'autres qui méritent effectivement d'avoir cet effet permanent?

Par exemple, en ce qui concerne ces ententes qui sont proposées et qui ont été décidées au plan international, beaucoup d'aspects de celles-ci méritent d'avoir une pérennité dans le temps. Toutefois, il y a peut-être d'autres éléments où cela n'est pas nécessaire.

Si jamais, par exemple, les mesures sur l'accès à l'information sont maintenues, est-ce qu'effectivement ce que l'on demande est acceptable, si jamais c'est approuvé par le gouvernement, à savoir de retirer des pouvoirs au commissaire à l'information pour les remettre à l'appareil gouvernemental? Je pense que personne en cette Chambre n'aurait osé présenter une telle proposition si on avait été dans un contexte normal. Il va falloir se poser la question si on veut d'abord que cette mesure s'applique. Est-ce qu'on veut qu'elle s'applique également à moyen terme et qu'elle soit renouvelée? On devrait peut-être s'assurer que, dans la loi, des éléments auront une

durée limitée et qu'il y aura, comme nous l'avons demandé, une révision annuelle de la loi.

● (1555)

L'actuel projet de loi dit que la révision se fera au bout de trois ans. Dans ce domaine, beaucoup de choses peuvent se passer en trois ans; il pourrait y avoir terriblement de pots cassés. Je pense qu'on ferait mieux de porter une attention soutenue, c'est-à-dire une évaluation annuelle.

Il sera adopté prochainement, cet automne, avant le congé de Noël, et ensuite, pendant la prochaine année, il risque d'y avoir des actions à mener. Il faudra faire un suivi en comité. L'année prochaine, à la rentrée parlementaire, il sera déjà temps de considérer si on a fait ce qu'il fallait, si on est rendus assez loin et s'il ne faudrait pas corriger différentes choses. Ces éléments nous apparaissent importants.

Je voudrais parler aussi de la question de l'écoute électronique. Aujourd'hui, pendant la période des questions orales, on s'est rendu compte que seulement définir quelles sont les lois qui couvrent cet aspect, ce n'est pas clair. On ne sait pas exactement ce qu'il en est. Faut-il donner un chèque en blanc et permettre des choses qui, au bout d'un certain temps, pourraient servir à tout autre chose que la surveillance du terrorisme? On doit se poser ces questions. Je pense que c'est responsable de le faire, ce n'est pas empêcher que le travail parlementaire se fasse.

Dans le cours de l'étude de ce projet de loi, je pense que le Bloc québécois a adopté une attitude très responsable. On n'a pas bloqué le projet de loi. On pense qu'il faut prendre le temps de l'étudier sérieusement et solidement. Il y a beaucoup d'éléments à considérer.

Peut-être que c'est de moindre importance, mais dans le projet de loi, on a intégré le projet de loi C-16 portant sur les organismes de bienfaisance, et dans lequel il y avait des problèmes de fonds importants. En comité, on devra profiter de la possibilité d'évaluer cela correctement afin de voir s'il n'y a pas des corrections à apporter dans ce domaine.

Je le répète, on fait une loi spéciale pour une société qui devrait normalement fonctionner sans ce type de loi. On est d'accord, il faut que la population sache que, oui, on prend les moyens pour lutter contre le terrorisme, mais qu'en même temps, on assurera l'équilibre de ce qui s'en vient.

Devant l'ensemble de ces points, je pense qu'il faut avancer avec prudence. Il faut permettre au comité de faire son travail le plus correctement possible, le plus sérieusement possible, écouter les conseils, et toujours s'assurer de l'équilibre.

Notre débat de deuxième lecture est de savoir si ce projet de loi mérite d'être étudié en comité. Dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes* de Marleau et Montpetit, on dit, et je cite:

[...] l'adoption de la motion de deuxième lecture signifie simplement que la Chambre a amorcé l'étude du projet de loi et que, sans s'engager à l'adopter en définitive, elle en autorise le renvoi à un comité qui l'étudiera en détail.

Quand on est devant des projets particulièrement importants comme celui-ci, cela met tout le système à l'épreuve. Cela met à l'épreuve notre pratique parlementaire. On est devant une loi qui mérite une attention approfondie. C'est une loi qui nous demande de considérer la bonne foi des partis de la Chambre.

Le premier ministre a dit que cette loi méritait d'être étudiée sérieusement. On s'attend à ce que, lorsqu'elle reviendra de son étude en comité, on aura des propositions d'amendement qui pourraient en faire un projet de loi beaucoup plus solide et beaucoup plus équilibré par rapport aux objectifs définis.

*Initiatives ministérielles*

Lorsque le travail en comité sera complété, nous aurons à dire si oui ou non la nouvelle forme qu'il nous a transmise ici est acceptable. Nous aurons également l'étape du rapport pour évaluer le résultat du travail en comité et, finalement, le débat de troisième lecture.

Dans l'ensemble de ces actions, le Bloc québécois considère qu'il est très important que l'on puisse améliorer la loi à chaque étape, pour qu'elle soit acceptable, valable et souhaitée par notre société dans le contexte particulier actuel. Il ne faut pas l'oublier, c'est aussi une loi qui risque de teinter pour longtemps la législation en matière des droits de la personne.

La crise internationale que l'on vit présentement aura des répercussions non seulement sur la sécurité, mais aussi sur la protection des droits pour l'avenir. Mettons-y toute l'énergie, tout le temps, tout ce qu'il faut pour en faire la meilleure loi possible. Soyons attentifs aux exigences qui sont soumises, de telle sorte qu'en bout de ligne, on ait une loi équilibrée.

Ce doit être l'objectif que l'on s'est fixé, une loi équilibrée entre la lutte au terrorisme et le respect des droits de la personne. C'est ce que je souhaite que l'on fasse tous ensemble, dans un travail qui soit le moins partisan possible, pour qu'en bout de ligne, on ait la chance de se donner un outil excellent pour contribuer à la lutte au terrorisme et à la défense des droits des citoyens.

• (1600)

[Traduction]

**M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.):** Madame la Présidente, je parlerai aujourd'hui du projet de loi C-36, cette très importante mesure de lutte contre le terrorisme. Ce projet de loi revêt, selon moi, une importance historique et constitue l'une des plus importantes mesures dont nous serons saisis au cours de la trente-septième législature.

De nombreuses personnes ont dit que les événements du 11 septembre ont modifié la société et le monde, et je suis aussi de cet avis. Nous avons vu avec horreur périr 6 000 personnes. Nous avons été les témoins horrifiés d'attentats terroristes contre notre ami, notre voisin et notre allié du sud, les États-Unis. Nous nous sommes tous demandé ce qui allait suivre.

Mes électeurs de Waterloo—Wellington et moi avons été heureux de constater que le sort des victimes de New York, de Washington D. C., des États environnants et de la Pennsylvanie a soulevé un même sentiment de deuil partout dans le monde.

Le deuil comporte plusieurs étapes. Il se manifeste d'abord par la tristesse et le désespoir, suivis de la crainte et de la colère, puis vient l'étape de la résolution, et je crois que nous avons maintenant atteint ce stade.

Une des façons d'affronter ce genre de tragédie, c'est de se montrer déterminé à faire en sorte qu'elle ne se reproduise jamais. C'est pourquoi j'ai beaucoup apprécié les propos qu'a tenus le premier ministre l'autre jour, lorsqu'il a dit que nous devons trouver ensemble la détermination nécessaire pour aller de l'avant et agir au nom de tous les Canadiens, en nous inspirant de ce qu'ils considèrent comme des valeurs fondamentales, non seulement pour notre magnifique pays et ceux qui y vivent mais aussi pour les personnes qui tiennent à la liberté ailleurs dans le monde.

Nous savons que les États membres des Nations Unies se sont tous engagés à éliminer le terrorisme. À l'instar de ses partenaires internationaux, le Canada doit agir sur tous les fronts. Il est important de signaler que nous sommes prêts à le faire.

Ces derniers jours, des mesures de sécurité accrues ont été mises en place dans les aéroports canadiens. Les avions d'Oussama ben Laden et de ses acolytes, les auteurs de ces actes de destruction, ont été gelés. Le 28 septembre dernier, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution demandant aux États d'unir leurs efforts de toute urgence pour prévenir et éliminer les actes de terrorisme, notamment par une coopération accrue et une application intégrale des conventions internationales importantes et pertinentes concernant le terrorisme, notamment la convention sur le financement du terrorisme.

En réponse, le gouvernement canadien a agi, et de façon prudente, en sachant très bien qu'il faut bien peser ses décisions, et il a mis en oeuvre de nouvelles dispositions réglementaires visant le financement des activités terroristes. Le projet de loi antiterroriste à l'étude aujourd'hui criminalise le fait de contribuer au financement des groupes terroristes.

J'ai dit qu'il était essentiel d'agir sur tous les fronts si nous voulons vaincre le terrorisme, et je le pense vraiment. Comment les stratégies législatives s'inscrivent-elles dans ce cadre? Il nous faut de nouveaux outils plus appropriés pour permettre au système judiciaire de combattre le terrorisme. Nous n'avons pas affaire à des criminels ordinaires en l'occurrence. Il nous faut bâtir un nouveau cadre juridique capable de paralyser les réseaux terroristes et de les empêcher d'acquiescer la capacité de financer, planifier et exécuter leurs attentats contre la société et, par extension, la démocratie.

Le projet de loi antiterroriste à l'étude aujourd'hui met en oeuvre la convention internationale pour la répression du terrorisme et la convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. Il s'agit d'importantes mesures conformes à nos obligations internationales.

Le projet de loi crée de nouvelles infractions en ce qui a trait à la participation, la facilitation ou la conduite d'activités terroristes. Il établit des procédures permettant de saisir, bloquer ou confisquer des biens appartenant aux groupes terroristes. Nous sommes sérieux quand nous le disons. Voilà ce qu'il faut retenir. Nous nous montrons durs parce qu'il le faut. Nous devons agir en conséquence car c'est ce que le Canada doit faire pour défendre le précieux système dont nous bénéficions.

Le projet de loi C-36 propose également d'ajouter au Code criminel des dispositions permettant d'établir, par règlement, une liste d'entités terroristes.

• (1605)

Cette mesure permettra d'identifier les entités qui sont clairement engagées dans des activités terroristes ou y sont associées. L'idée d'établir une liste d'organisations terroristes a un précédent aux Nations Unies et, en fait, la loi canadienne sur les Nations Unies adopte déjà des listes de terroristes et d'organisations terroristes identifiés l'année dernière par les Nations Unies, dont celles d'Oussama ben Laden. Le fait est qu'il existe un précédent et que nous agissons en conséquence.

Je voudrais aborder un peu plus longuement cette procédure d'établissement d'une liste, car cette mesure constitue un des éléments les plus importants du projet de loi. J'exhorte tous les députés à la Chambre de même que les membres du comité de la justice à examiner très attentivement cette mesure.

*Initiatives ministérielles*

L'inscription d'une organisation ou d'une personne sur la liste des groupes terroristes est un processus très minutieux, comme il se doit. L'article 83.05 du Code criminel que propose le projet de loi C-36 prévoit que la décision ultime d'ajouter un nom à la liste est prise par le gouverneur en conseil. Pour ce faire, il faut qu'il existe des «motifs raisonnables» de penser que l'entité, le groupe, la personne, ou qui sait, «s'est livré ou a tenté de se livrer à une activité terroriste, y a participé ou l'a facilitée» ou qu'il a «agi au nom d'une entité, sous sa direction ou en collaboration avec elle».

L'essentiel de cette procédure consiste donc à établir que le groupe ou l'individu en question s'est livré à des activités terroristes. Et c'est bien ainsi car cela est conforme à ce que je pense être les valeurs du Canada, valeurs que l'on retrouve dans cette grande Charte des droits et libertés dont nous bénéficions dans notre pays.

Je tiens également à souligner que ce processus est assorti de garanties additionnelles. Avant que le gouverneur en conseil ne puisse prendre une décision, le solliciteur général doit au préalable être convaincu qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les activités terroristes en question sont bien réelles. En outre, tout groupe qui veut contester son inscription sur la liste peut faire une demande au solliciteur général pour faire radier son nom. Si le solliciteur général n'accède pas à sa demande, le groupe peut alors demander à un juge de revoir cette décision. Par ailleurs, des mécanismes sont mis en place pour régler les cas où il y a eu erreur sur la personne. Quoi qu'il en soit, le solliciteur général doit revoir la liste tous les deux ans afin de recommander qu'une entité demeure inscrite ou soit radiée de la liste.

Il convient de noter également que le projet de loi contient une définition détaillée de ce qui constitue une activité terroriste et prévoit une infraction particulière relative au fait de participer ou de contribuer aux activités d'un groupe terroriste, d'héberger un terroriste ou d'ordonner l'exécution d'une activité terroriste. Une fois de plus, j'invite mes collègues à étudier en détail cette définition car elle est au cœur même de ce que propose le projet de loi. En d'autres termes, le projet de loi C-36 cible clairement les crimes de terrorisme. C'est une innovation en droit canadien du fait qu'il adopte un ensemble distinct de définitions. Il est donc important qu'un consensus se forme autour de ces concepts très importants.

Le terme activité terroriste est décrit, à l'article 83.01, comme étant un acte constituant une infraction en vertu de l'une des conventions antiterroristes internationales dont le Canada est signataire. Il est également décrit comme étant une action ou une omission commise au Canada ou à l'étranger au nom d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique. Il est évident que le fait d'avoir un but, un objectif ou une cause de nature religieuse ou idéologique ne devrait pas, en soi, constituer une infraction. Ce n'est que si cet acte est commis en vue d'intimider tout ou partie de la population quant à sa sécurité et qu'il vise à causer des blessures graves à une personne ou la mort de celle-ci, par l'usage de la violence, qu'il devient une activité terroriste. D'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte, comme le fait de mettre en danger la vie d'une personne et de causer des dommages matériels considérables et de compromettre gravement la santé d'une personne.

Enfin, je voudrais revenir à ma question initiale: quel est le rôle de nos lois dans la lutte antiterroriste et le renforcement de la sécurité? Je suis d'avis que les lois ou, plus précisément, la primauté du droit constituent un point de référence important pour les Canadiens dans l'évaluation de ce qu'il faut faire pour protéger la société de ceux qui ne respectent pas les lois ou les valeurs civilisées.

En définitive, le projet de loi C-36, dont nous sommes saisis aujourd'hui, représente une mesure efficace qui devrait être examinée de près par le Comité de la justice. Il sera peut-être amendé en fonction des propositions faites par des députés ou des témoins, mais il reste que, je l'espère, nous agirons tous ensemble en tant que Parlement du Canada d'une manière qui sera conforme non seulement à la Charte des droits et libertés, mais encore aux valeurs de tous les Canadiens.

• (1610)

Nous le ferons dans l'intérêt supérieur de notre grand pays, de la sûreté et de la sécurité de tous les citoyens du Canada et de tous ceux qui, dans le monde, tiennent aux droits fondamentaux que sont la liberté et la démocratie.

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, le monde a changé le 11 septembre dernier, mais en observant la façon dont le gouvernement a agi au cours du dernier mois, je me demande si les libéraux eux ont suffisamment changé.

À titre de Canadien, j'appuie la tenue d'une campagne agressive pour combattre le terrorisme au Canada et à l'étranger, mais en tant que parlementaire, je suis très préoccupé. Je m'inquiète tout d'abord de ce qu'on trouve dans ce projet de loi, puis de ce qu'on n'y trouve pas, et enfin du fait que le gouvernement est connu pour violer les droits et libertés des citoyens respectueux de la loi. Je consacrerai le reste du temps qui m'est accordé à expliquer ces trois points.

Mon premier point est le fait que ce projet de loi antiterrorisme pousse le public, les médias et le Parlement à se pencher sur la nécessité d'accroître les pouvoirs législatifs du gouvernement plutôt que sur le problème beaucoup plus urgent du manque de ressources consacrées à la lutte contre le terrorisme et des priorités mal placées du gouvernement.

Lundi à la télévision nationale, M. Reid Morden, l'ancien responsable du SCRS, a dit:

Je crois que la Loi sur le SCRS donne suffisamment de pouvoirs au SCRS pour qu'il puisse faire son travail maintenant s'il peut compter sur les ressources nécessaires. Le problème est toujours le même, tant au SCRS qu'à la GRC. Ces organismes ont beaucoup de pouvoirs, mais ils n'ont pas suffisamment de personnel bien formé.

Je sais où ils peuvent obtenir davantage de ressources et je sais où ils peuvent trouver des gens pour les aider à faire leur travail. Laissez-moi vous expliquer.

Alors que le Parlement se concentre sur l'aspect de la légalité et de la pertinence de cette mesure législative antiterroriste, nous risquons réellement de passer outre au point le plus important, c'est-à-dire le fait que la GRC, le SCRS et les forces armées ont un urgent besoin de personnel, de formation et d'équipement.

Il semble évident que le gouvernement n'a pas encore compris quelles sont les vraies priorités en matière de sécurité publique. Je vais vous donner quelques exemples évidents. Ce sont des exemples de priorités mal placées. La semaine dernière, la GRC a fait un barrage routier en Alberta pour vérifier si les chasseurs avaient leur permis de port d'arme. Les chasseurs de canards ne représentent pas vraiment une menace à la sécurité publique. Les terroristes oui. De même, il y a trois semaines, six agents de la GRC ont fait une descente dans les bureaux de la Responsible Firearms Owners Coalition de la Colombie-Britannique, dont les membres avaient planté des enseignes pendant les élections de novembre dernier, en opposition semble-t-il à la Loi électorale.

### *Initiatives ministérielles*

Les membres du Carrousel ont été réaffectés à la sécurité de la nation et je suis persuadé que ces agents hautement qualifiés de l'Alberta et de la Colombie-Britannique pourraient être réaffectés de la lutte contre les chasseurs de canards à la lutte contre le terrorisme.

Les données les plus récentes obtenues grâce aux règles sur l'accès à l'information indiquent que 1 800 employés du gouvernement, des agents de la GRC dans bien des cas, s'occupent d'un registre d'armes à feu totalement inutile au lieu de participer à la lutte contre le terrorisme. Le gouvernement a déjà dépensé plus d'un demi-milliard de dollars pour inscrire des dizaines de millions d'armes à feu détenues en toute légalité et remettre des millions de permis à des propriétaires d'armes à feu totalement respectueux des lois, au lieu de consacrer ces ressources humaines et financières à la lutte contre une véritable menace, le terrorisme.

Pourquoi ne pas renforcer la sécurité à nos frontières? Pourquoi ne pas prendre les mesures que les gens du pays considèrent comme prioritaires? Plaçons notre argent là où il sera le plus profitable.

Hier, la ministre de la Justice a déclaré devant les médias nationaux:

Notre mesure législative est juste car nous n'allons pas, peut-être sans le savoir et sans le vouloir, mettre en cause des organisations ou des gens totalement innocents.

Les chasseurs de l'Alberta dont les biens ont été saisis par des agents de la GRC la semaine dernière étaient totalement innocents jusqu'à ce que le gouvernement omette de faire parvenir des permis à des dizaines de milliers de propriétaires d'armes à feu qui en avaient pourtant fait la demande. Ils ont essayé de respecter la loi et n'ont pas pu le faire.

L'association des propriétaires d'armes à feu responsables de la Colombie-Britannique était aussi une organisation respectueuse des lois avant que le gouvernement ne promulgue une loi du bâillon interdisant la liberté de parole durant une campagne électorale. Il s'agit de la loi qui est maintenant contestée devant les tribunaux, alors même que nous dépensons les ressources de la GRC pour poursuivre ces gens.

Il nous faut examiner les assurances données par le gouvernement aussi rigoureusement que ses projets de loi. C'est ce que m'a appris ma longue expérience accumulée ici au cours des huit dernières années. Avant d'accepter ses assurances comme un engagement sérieux, nous devons voir quelles suites le gouvernement a données à d'autres lois qu'il a fait adopter.

L'Association du Barreau canadien, la Criminal Lawyers' Association of Ontario et l'Association canadienne des libertés civiles ont déjà exprimé des inquiétudes au sujet du contenu du projet de loi.

Les défenseurs des libertés civiles disent que le projet de loi risque de miner la démocratie et ils citent les dispositions suivantes. Tout d'abord, le projet de loi permettrait les arrestations sans mandat s'il semble que ces arrestations peuvent prévenir un acte terroriste; deuxièmement, il obligerait des témoins à fournir des renseignements sur le terrorisme à un juge qui fait enquête, sans qu'il y ait inculpation et sans qu'il y ait eu crime; troisièmement, il réduirait les garanties concernant l'obtention et le prolongement de mandats d'écoute électronique; quatrièmement, il serait illégal de faciliter l'activité terroriste; cinquièmement, le projet de loi prévoit, ce qui est sans précédent, des investigations judiciaires.

• (1615)

Ils ont même critiqué la définition d'activité terroriste. Un article cite les propos d'Alan Borovoy, de l'Association canadienne des libertés civiles. Il a dit que Nelson Mandela et le Congrès national africain auraient été considérés comme des terroristes, selon cette

définition, et que les Kurdes d'Irak le seraient probablement aussi, alors qu'ils luttent contre la répression de Saddam Hussein. Il a dit ceci:

J'ai du mal à comprendre pourquoi tout cela a été jugé nécessaire, car je connais trop bien les pouvoirs considérables qui existent déjà.

Il a ajouté que certains assouplissements des règles sur la surveillance policière sapent inutilement les garanties et ne feront rien pour faciliter l'arrestation des terroristes.

Ce sont là de graves préoccupations puisque, je le répète, le gouvernement a, par le passé, violé les droits et libertés de citoyens respectueux des lois en poursuivant des objectifs politiques au lieu de se soucier de la sécurité publique.

À titre d'exemple, il y a à peine six semaines, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada a publié un rapport intitulé «Examen des pratiques relatives au traitement des renseignements personnels du Programme canadien des armes à feu». J'ai fait des découvertes étonnantes dans ce rapport de 81 pages. Aux pages 4 et 7, le commissaire a signalé que la ministre de la Justice avait fait fi pendant des années de ses propositions. Aux pages 4 et 5, le commissaire dit que le registre des armes à feu entraîne une intrusion notable ou même majeure dans la vie privée. Aux pages 5 et 20, il signale que la ministre de la Justice n'a pas honoré une promesse faite au Parlement en 1997. À la page 7, il dit que la ministre de la Justice a fait fi de deux recommandations formulées par un comité parlementaire. À la page 10, il déclare que la ministre de la Justice est incapable de rendre des comptes sur quoi que ce soit, contrairement à ce qu'elle a promis. À la page 19, le commissaire se dit en désaccord avec l'affirmation de la ministre de la Justice selon laquelle tous les renseignements privés et personnels sont protégés. Aux pages 20 et 21, il ajoute que les citoyens peuvent devoir remplir jusqu'à cinq demandes pour avoir accès aux renseignements qui les concernent.

Aux pages 23 à 29, le commissaire à la protection de la vie privée a découvert que la GRC avait fiché dans une base de données 3,5 millions de Canadiens considérés comme des personnes d'intérêt relatif aux armes à feu, et que ceux-ci ne peuvent y avoir accès; la GRC enfreint la Loi sur la protection des renseignements personnels dans l'application du Système de récupération de renseignements judiciaires; la banque des personnes d'intérêt relatif aux armes à feu de la GRC va au-delà du pouvoir conféré à l'article 5 de la Loi sur les armes à feu; et la banque des personnes d'intérêt relatif aux armes à feu contenant les noms de 3,5 millions de Canadiens est truffée de renseignements non confirmés et défavorables, d'accusations ou d'allégations non fondées, de renseignements sur la foi d'autrui, et même de renseignements concernant des témoins et des victimes. Nous devons nous rappeler que cette banque a été autorisée par le Parlement en 1995, avec l'adoption du projet de loi C-68. Cette banque n'était censée renfermer des renseignements que sur les personnes pouvant être dangereuses.

Je cite tous ces exemples pour souligner le fait que nous devons examiner le projet de loi à l'étude aujourd'hui. De toute évidence, la ministre de la Justice et le gouvernement n'ont pas tenu leurs promesses de protéger les droits à la vie privée des honnêtes citoyens.



*Initiatives ministérielles*

À quoi est-ce que je veux en venir? Les lois adoptées sans trop réfléchir par la Chambre et les lois mal appliquées par les fonctionnaires fédéraux risquent d'entraîner une violation des droits à la vie privée des honnêtes citoyens. C'est pourquoi nous avons tous les droits d'être sceptiques devant les assurances que nous donne le ministre aujourd'hui au sujet de ce projet de loi. Nous devons nous rappeler que le projet de loi précédent que j'ai mentionné a été adopté précipitamment au Parlement, avec le recours à l'attribution de temps, ce qui a coupé court à tout débat.

Faisant fi des droits de nos concitoyens en matière de protection des renseignements personnels, le projet de loi C-68 a en outre porté atteinte aux droits de millions de citoyens respectueux de la loi, bafoué les droits fondamentaux à la propriété, compromis nos droits garantis par la charte à la protection contre toute perquisition et confiscation déraisonnables, aboli le droit de garder le silence, renversé la charge de la preuve—abolissant du coup le droit d'être présumé innocent tant qu'on n'a pas été déclaré coupable—, violé les droits issus de traités des peuples autochtones et empiété inutilement sur la compétence constitutionnelle exclusive des provinces à l'égard des droits civils et en matière de propriété.

Pour conclure, je répète ce que j'ai dit au début de mon intervention. J'ai de graves inquiétudes au sujet de ce qui ne se trouve pas dans le projet de loi. Le gouvernement n'a pas créé un service national d'agents armés à bord des avions pour les vols de passagers nationaux. Cela n'a pas de sens. Le gouvernement n'a pas créé de service national de protection à la frontière qui inclurait la police portuaire.

• (1620)

Le gouvernement n'a pas rétabli la peine de mort pour les personnes reconnues coupables d'avoir causé la mort par des actes de terrorisme. Il n'a pas prévu l'extradition des criminels et des terroristes qui utilisent le Canada comme refuge, pas plus que l'extradition des terroristes qui essaient d'échapper à la peine de mort dans d'autres pays.

Le gouvernement n'a pas renforcé les lois en matière d'expulsion. Il n'a pas prévu, dans ce projet de loi, de garanties pour empêcher que des personnes ou organisations ne soient injustement touchés par cette mesure législative. Il n'a pas renforcé les droits à la propriété. Il n'a pas pris l'engagement législatif de fournir les ressources nécessaires à la GRC, au SCRS et à la Défense. Il n'a prévu aucune disposition pour réparer les torts causés aux victimes, et il n'y a pas...

• (1625)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La députée de Winnipeg-Centre-Sud a la parole.

**Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Madame la Présidente, je suis ravie de participer au débat sur le projet de loi C-36. Je tiens à féliciter la ministre de la Justice et son équipe, qui ont rédigé une mesure législative exhaustive pour lutter contre la menace terroriste au Canada. Il s'agit d'un projet de loi très impressionnant.

Le projet de loi C-36 parvient à trouver le juste milieu, puisqu'il nous permet de protéger les droits et libertés inscrits dans la Charte, ce qui constitue l'essence même d'une société démocratique, tout en accroissant la sécurité nationale et la sécurité publique.

Le projet de loi se veut une mesure sévère et efficace pour enrayer la menace terroriste qui se fait de plus en plus concrète sur notre territoire. L'application de ce projet de loi contribuera grandement à faire échec aux activités terroristes au Canada.

Grâce à ce projet de loi, nous pourrions nous attaquer aux causes fondamentales du terrorisme. Le projet de loi C-36 autorisera les

tribunaux à ordonner la suppression de la propagande haineuse des sites ou des ordinateurs publics. Cet outil précieux limitera le nombre de messages incitant des personnes à commettre contre certains groupes des actes violents, inspirés par la haine.

Les services de police seront plus en mesure de surveiller les communications de groupes terroristes et ils ne seront plus gênés par la clause de la dernière chance ou encore le délai de 60 jours qu'ils devaient respecter avant de procéder à l'écoute électronique. Comme ces restrictions ont été supprimées, les forces de l'ordre pourront mieux nous protéger contre tout acte de terrorisme planifié.

Nous pourrions aussi affaiblir financièrement ces organisations terroristes, grâce aux modifications proposées à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et à l'adoption de la Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance. En empêchant les terroristes d'accéder à du financement, nous les empêchons de mener des actions terroristes.

Les actions terroristes figureront également dans le Code criminel. Les faits de recueillir des fonds pour des terroristes, de les héberger sciemment et d'ordonner l'exécution d'activités terroristes figureront bientôt sur la liste des infractions prévues dans le Code criminel. Ces crimes sont graves et ils entraînent de lourdes peines, jusqu'à l'emprisonnement à vie. Ceux qui écoperont de ces peines seront derrière les barreaux pendant de longues années, dans l'impossibilité de participer aux activités de l'organisation terroriste dont ils font partie, et nous espérons que celle-ci cessera d'exister.

Même si, globalement parlant, j'estime que le projet de loi est une réponse formidable à une situation difficile, il reste quelques questions pour lesquelles le comité saura, je l'espère, trouver une solution et nous guider. Cela concerne les dispositions relatives à l'arrestation préventive. Je suis persuadée que ces arrestations préventives seront un important outil à la disposition des forces de l'ordre pour freiner les activités terroristes, et c'est pour cela que je me félicite de l'inclusion des dispositions à cet effet dans le projet de loi.

La possibilité que ces mesures soient appliquées là où aucune menace terroriste ne plane me gêne beaucoup. Certes, le projet de loi fournit une description de l'activité terroriste et d'une manifestation légitime. Il reste tout de même possible, et nous l'avons déjà vu, qu'une manifestation s'enflamme soudainement et qu'un rassemblement, qui était pacifique jusque-là, se trouve aux prises avec la violence qu'un groupuscule aura semé.

Je ne saurais dire que les manifestations violentes sont souhaitables ou qu'elles devraient être encouragées, mais je crains que les mesures prévues dans ce projet de loi ne débordent de leur cadre et ne soient appliquées par mégarde lors d'une de ces manifestations.

Selon moi, une manifestation, violente ou pas, n'est pas une activité terroriste. Je m'inquiète pour les innocents, et ils sont nombreux dans les groupes de manifestants. Comme je l'ai dit, l'incitation à la violence est le fait d'un très petit groupe. Il semble pourtant que tous les membres du grand groupe, au sein duquel le petit s'installe, sont des victimes potentielles simplement parce qu'ils se trouvent à la mauvaise place au mauvais moment.

La situation n'est pas nouvelle au Canada, et elle est là pour durer. Cela dit, nous devons veiller à protéger les droits des personnes qui ne sont pas plus que de simples spectateurs se retrouvant bien malgré eux au cœur d'une mêlée. Rien ne justifie que ces personnes voient leurs droits démocratiques disparaître en raison de ce projet de loi.

*Initiatives ministérielles*

Nous devons faire preuve de vigilance afin d'assurer qu'aucune disposition ne permettra de les arrêter automatiquement et de les détenir pendant une période minimale de 24 heures à titre purement préventif. La vaste majorité des gens ne saurait être visée par quelque mesure préventive que ce soit. Et il y a beaucoup de citoyens pacifiques qui ne souhaitent que faire connaître leurs points de vue.

• (1630)

Il y a de nombreux cas où, comme me l'expliquait une mère de famille, ces gens sont parmi les meilleurs et les plus brillants esprits. Ils ont choisi de montrer leur soutien à une cause, et non d'entraîner la perpétration d'actes criminels ou de violence, et certainement aucun d'entre eux ne songerait à commettre des actes terroristes.

Je ne voudrais pas que les dispositions du projet de loi soient utilisées à tort à l'occasion de manifestations, ou que la police puisse les invoquer facilement. Même si l'une d'entre elles exige l'approbation du procureur général avant de procéder à une arrestation à des fins préventives, il est à espérer qu'aucun policier ne va passer outre à cette disposition et demander l'approbation du procureur général après avoir effectué une arrestation.

Bon nombre de gens sont effrayés à l'idée qu'ils pourraient être arrêtés et détenus par la police seulement parce qu'on soupçonne qu'ils pourraient participer à un acte terroriste. Le projet de loi assurera une protection juridique à ces gens qui veulent aller manifester, seuls ou avec d'autres. Il nous appartient de mettre en place des procédures pour qu'ils ne risquent pas de se retrouver dans une situation où on ne reconnaîtra pas leur droit de manifester.

J'espère que le comité examinera attentivement la modification proposée à l'article 83 du Code criminel. J'ai tout à fait confiance en ses capacités et je suis convaincue qu'il dissipera tout doute qui pourrait subsister quant à la définition d'une activité terroriste et à l'inclusion des manifestations dans cette définition.

On pourra peut-être mieux juger de la pertinence et de l'efficacité du projet de loi C-36 avec le temps, et je suis très heureuse de la possibilité qu'on aura de revoir ce texte de loi et son incidence sur la société trois ans après qu'il aura reçu la sanction royale. Je partage l'avis exprimé par d'autres que le comité pourrait juger bon d'établir une mesure de temporisation touchant certaines dispositions du projet de loi.

J'espère que je serai encore députée lorsque viendra le temps de faire le bilan des trois années d'existence de la loi proposée. J'espère aussi que le ministère de la Justice et le comité ne feront pas que vérifier eux-mêmes l'application de ces dispositions législatives, mais qu'ils songeront à établir une procédure de déclaration pour les représentants de la force publique.

Avec de telles dispositions, on pourra mesurer avec exactitude l'impact de ces mesures législatives au Canada et déterminer si on en a abusé de quelque façon.

Lorsque j'ai brigué les suffrages pour la première fois à l'automne 2000, je ne m'attendais pas à la responsabilité énorme qui m'attendait au Parlement, soit celle d'assurer un juste équilibre entre la sécurité et la liberté et de faire en sorte que nos enfants continuent de vivre dans une société libre et démocratique, où tous les citoyens ont la chance de s'épanouir.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscoua-

ta—Les Basques, L'industrie aérienne canadienne; et l'honorable députée de Vancouver-Est, La discrimination.

Étant donné que ce sera la première fois que la Chambre tient un débat d'ajournement depuis la modification de son Règlement, je tiens à rappeler aux députés le nouveau système que nous avons adopté.

Un député soulevant une question peut parler pendant un maximum de quatre minutes, comme auparavant. Le ministre ou le secrétaire parlementaire qui intervient en réponse aura maintenant un maximum de quatre minutes à sa disposition.

[Français]

Ensuite, le député qui soulève la question et le ministre ou le secrétaire parlementaire qui lui répond auront chacun un droit de réplique d'une minute. J'encourage tous les députés à se préparer en conséquence.

[Traduction]

**M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD):** Madame la Présidente, les attaques terroristes du 11 septembre et la réaction subséquente du gouvernement libéral qui a été perçue comme étant inadéquate ont amené les législateurs des États-Unis à réclamer avec plus d'insistance que l'on accroisse la sécurité et que l'on durcisse les exigences d'admission le long de la frontière que nous partageons avec eux. Toutefois, il importe à ce stade-ci non pas que notre gouvernement mette l'accent sur notre frontière commune avec les États-Unis, mais bien qu'il protège nos propres rives contre la menace terroriste.

Le 18 septembre, on a présenté à la Chambre une motion ainsi libellée:

Que la Chambre demande instamment au gouvernement de déposer un projet de loi contre le terrorisme calqué sur le principe de la Terrorism Act de 2000 du Royaume-Uni et prévoyant:

la désignation de toutes les organisations terroristes internationales opérant au Canada;

une interdiction totale des activités de financement exercées à l'appui de terrorisme et la saisie des biens appartenant à des terroristes ou des organisations terroristes;

La ratification immédiate de la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme;

l'instauration de délits spécifiques à l'égard des personnes qui exercent des activités terroristes au Canada ou incitent à de telles activités à partir de l'étranger;

l'extradition rapide des ressortissants étrangers accusés d'actes terroristes, même si leurs crimes sont punissables de la peine de mort;

la détention et la déportation dans leur pays d'origine des personnes demeurant illégalement au Canada ou des demandeurs du statut de réfugié déboutés qui ont été liés à des organisations terroristes.

J'ai été très heureux de me joindre à mes collègues de l'opposition pour appuyer la motion, mais malheureusement, le premier ministre et ses députés libéraux ont voté contre, de sorte qu'elle a été rejetée par 199 voix contre 70.

Encore une fois, nous constatons que, malgré les efforts des députés de l'opposition et de nos propres organismes de sécurité, le gouvernement refuse de modifier ses politiques intérieures comme il se doit.

*Initiatives ministérielles*

L'affirmation du premier ministre selon laquelle c'est aux agents américains qu'il incombe d'empêcher les terroristes en provenance du Canada d'entrer aux États-Unis montre simplement qu'il ne reconnaît pas notre responsabilité d'empêcher de tels individus d'entrer au Canada en premier lieu. Il y a 500 000 personnes par jour qui franchissent la frontière que nous partageons avec nos voisins américains, et la valeur des échanges commerciaux transfrontaliers dépassent quotidiennement un milliard de dollars. Le fait de modifier les modalités à nos frontières et d'entraver la circulation des biens et services ainsi que des personnes aura, de toute évidence, des effets préjudiciables sur les économies de nos deux pays.

Des contrôles plus serrés aux frontières ne règlent pas le problème des risques de sécurité sous-jacents associés aux failles du système canadien concernant les immigrants et les réfugiés, failles dont certains se prévalent. Cela ne signifie pas que le problème vient des immigrants et des réfugiés authentiques que le Canada accepte; il s'agit plutôt d'une préoccupation légitime et de longue date selon laquelle le système est impuissant à nous protéger contre ceux qui abusent des failles de nos dispositions législatives en matière d'immigration et qui se servent de notre pays comme base pour mener des activités illégales, y compris des activités terroristes.

Les libéraux ont délibérément fusionné ces deux questions distinctes, de sorte que nous ne pouvons plus nous occuper efficacement de nos intérêts en matière de sécurité, car tout débat rationnel s'accompagne d'accusations de racisme spécieuses. Je voudrais à cet égard donner deux exemples à la Chambre.

Le 4 octobre, à la Chambre des communes, en réponse à une députée de l'opposition qui lui demandait si elle s'engagerait clairement à travailler avec l'Ontario et avec toute autre province désireuse de combler les lacunes du processus d'expulsion des immigrants illégaux au Canada, la ministre a accusé la députée d'assimiler les réfugiés à des criminels. Elle a dit ceci: «On ne doit pas mettre dans le même panier toutes les personnes qui se trouvent au Canada et qui sont visées par des ordonnances d'expulsion.» Voilà la méthode employée.

Un autre excellent exemple s'est produit le 1<sup>er</sup> octobre, lorsqu'un député de l'opposition a dit ceci: «Nous savons qu'il est possible que des terroristes vivent parmi nous. Nous savons que ces gens se servent de notre système de détermination du statut de réfugié pour entrer au Canada illégalement.» Le député a ensuite demandé au premier ministre quelles mesures précises il avait prises pour protéger les Canadiens et, indirectement, protéger nos voisins.

• (1635)

La ministre a répondu que tous les demandeurs du statut de réfugié n'étaient pas des criminels et que le député ne cherchait qu'à semer la peur.

Dans un dernier exemple, la première observation de la ministre de l'Immigration à la suite des attaques terroristes a été de critiquer tous ceux qui signalaient les lacunes dans notre système d'établissement du statut de réfugié qui ont été exploitées par les terroristes. Elle a dit qu'il s'agissait de paroles en l'air qui témoignaient d'un préjugé défavorable à l'égard des immigrants et de tout le monde alors qu'en fait, c'est la ministre qui lançait des paroles en l'air.

Je le répète, des députés élus et nos propres organismes de sécurité ont mis en lumière la façon dont notre système a fait défaut. Les députés de l'opposition demandent depuis 1993 de supprimer les échappatoires dans la loi régissant l'entrée au Canada. Je voudrais vous citer un rapport du Service canadien du renseignement de sécurité datant de 1996 dans lequel on disait ce qui suit:

Comme les autres pays développés renforcent leurs programmes de lutte contre le terrorisme, les terroristes continueront de se replier au Canada, qui leur ouvre en outre la route des États-Unis.

Le rapport ajoutait:

Au Canada, la menace que représente le terrorisme international continue d'être associée aux conflits liés à la mère patrie. Bon nombre des groupes terroristes actifs dans le monde sont présents au Canada, où ils mènent diverses activités à l'appui du terrorisme, dont : assurer un soutien logistique au terrorisme à l'extérieur du Canada; créer l'infrastructure qui permettrait de commettre des actes de terrorisme au Canada; recueillir des fonds, défendre leur cause et diffuser de l'information; intimider les citoyens canadiens au sein des communautés d'émigrés; fournir un refuge à des terroristes; organiser le transit de voyageurs en provenance et à destination d'autres pays; recueillir des fonds au moyen d'activités illégales.

Ces activités préoccupent évidemment les responsables canadiens du renseignement et de l'application de la loi. Si les efforts étaient insuffisants dans l'un ou l'autre de ces secteurs, le Canada pourrait être en butte à des accusations de complicité directe dans des attentats commis ailleurs contre d'autres États. Pour éviter cela, il faudra, dans un avenir prévisible, collaborer plus étroitement encore avec les pays qui partagent les mêmes préoccupations.

C'est ce qu'on disait dans un rapport datant de 1996.

Étant donné que certains aspects du projet de loi touchent notre frontière commune avec les États-Unis, je crains qu'il risque de sacrifier la libre circulation des biens et des personnes entre nos deux pays au lieu de renfermer les mesures permettant d'empêcher que des terroristes n'atteignent notre sol.

Dans ce contexte, les efforts du gouvernement continuent d'être surtout des mesures prises après coup plutôt que des mesures proactives visant à combattre la menace terroriste étrangère.

Lundi de cette semaine, la coalition de l'opposition a présenté à la Chambre des communes la motion suivante. Elle disait ceci:

Que la Chambre réaffirme sa condamnation des attaques terroristes survenues contre notre allié de l'OTAN, les États-Unis d'Amérique, le 11 septembre 2001, et qu'elle affirme son soutien aux braves hommes et femmes des Forces canadiennes qui se portent à la défense de la liberté et de la démocratie au sein de la coalition militaire internationale contre le terrorisme;

Que la Chambre ordonne par la présente au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de siéger conjointement afin de tenir de fréquentes réunions avec des ministres et des représentants du gouvernement et de l'armée.

Honteusement, dans un acte de lâcheté politique patent, le NPD a été le seul parti à voter contre la motion et à s'opposer à la participation militaire du Canada pour appuyer nos alliés dans la lutte antiterroriste.

À un moment où le pays doit être uni pour soutenir les hommes et les femmes qui portent l'uniforme des Forces canadiennes, le NPD a honteusement décidé de se livrer à des manoeuvres politiques pour miner la contribution du Canada à la coalition militaire internationale. En votant contre la motion, le NPD a prouvé son inutilité et s'est encore une fois relégué en marge de la politique canadienne.

Je souligne également que 80 p. 100 des Canadiens appuient la coalition internationale contre le terrorisme. On est soit contre ceux d'entre nous qui croient dans la protection de la démocratie et de la liberté, soit contre nous.

• (1640)

Le NPD a choisi de sympathiser avec les terroristes.

Comme je constate que mon temps de parole est presque écoulé, je résume donc ma pensée en condamnant le NPD et le gouvernement libéral pour s'être concentrés sur...

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Le député de Brampton-Centre a la parole.

*Initiatives ministérielles*

**M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.):** Madame la Présidente, j'appuie moi aussi sans aucune réserve le projet de loi C-36 et la lutte contre le terrorisme. Je voudrais féliciter le premier ministre d'être allé à Halifax pour saluer le départ de nos soldats. J'espère que tous reviendront sains et saufs à leurs familles et aux êtres chers qui les attendent. J'espère aussi qu'ils viendront un jour à la Chambre des communes afin que nous puissions leur rendre hommage.

Ces deux derniers jours, nous avons eu pas mal de discussions. Au cours de l'une d'elles, un collègue de ce côté-ci de la Chambre a fait remarquer que chaque fois qu'une manifestation tourne à la violence, c'est un acte de terrorisme. Quelqu'un de l'autre côté a rétorqué qu'une manifestation n'est pas un acte terroriste, mais une façon d'exprimer librement sa volonté.

Personnellement, je ne crois pas qu'il existe une définition savante du terrorisme.

Je prends un exemple. Dans les années 50, Nelson Mandela, le chef du Congrès national africain, était un terroriste aux yeux de la suprématie blanche en Afrique du Sud. Je suis heureux de faire remarquer qu'il était ici il y a deux ans et qu'il sera de nouveau ici pour être fait citoyen honoraire du Canada.

Comme je le disais plus tôt, il n'existe pas de définition scientifique du terrorisme.

Cela dit, rien ne peut justifier qu'une personne commette des actes de terrorisme, et surtout pas ceux qui ont été perpétrés le 11 septembre, où 5 000 travailleurs innocents ont péri dans leurs bureaux.

Au cours des quelques minutes qu'il me reste, je vais m'écarter du projet de loi comme tel. Un peu comme une chaise, qui ne peut être équilibrée que si elle possède quatre pattes, la lutte au terrorisme ne peut être efficace que si elle peut compter sur toutes les ressources nécessaires.

Je crois que la ministre de la Justice fait un travail remarquable sur le front juridique. Il manque toutefois un élément dans notre lutte contre le terrorisme, ici comme aux États-Unis, et c'est le renseignement.

Nous savons tous que le Proche-Orient est un foyer de problèmes internationaux. Au début des années 50, on a tenté de renverser le shah en Iran. La CIA est intervenue pour protéger le shah, mais en 1979, elle a été incapable de protéger ses intérêts au Proche-Orient lorsque le shah a été renversé par l'ayatollah Khomeini. Je crois que nous l'avons toujours regretté depuis, parce qu'il nous a été impossible de prédire ce qui allait suivre la chute du shah. Puis il y a eu la guerre entre l'Iran et l'Irak.

En 1983, durant la guerre civile du Liban, 241 marines américains ont été les victimes de bombes placées par des terroristes. Là encore, les Américains n'avaient pas réussi à obtenir les renseignements dont ils avaient besoin pour se défendre ou pour empêcher la perpétration de ces actes.

À la fin des années 1980, l'URSS s'est effondrée. C'était le plus grand empire du monde. Tout le monde a eu peur. Cette nation était forte depuis plus de 1 000 ans, mais personne ne savait qu'elle était en train de se désagréger de l'intérieur.

La CIA et le FBI ont un budget de 28 milliards de dollars. S'ils ont été incapables de savoir ce qui se passait en Union soviétique pendant les 50 dernières années de ce régime, il y a tout lieu de craindre les 50 prochaines années.

Je crois que les événements du 11 septembre sont le résultat d'un échec des services de renseignement. Le même immeuble avait été la cible d'un attentat terroriste à la bombe dix ans plus tôt. Heureusement, les terroristes avaient échoué, mais ils auraient dû échouer cette fois-ci encore. Les États-Unis savaient que cela allait arriver.

De nombreuses situations qui se sont produites dans le passé auraient pu être empêchées si nous avions pu compter sur des renseignements fidèles. Mais ce ne fut pas le cas.

La bombe lancée contre un navire américain dans la mer du Yémen est attribuable à un échec des services de renseignement. Le bombardement des ambassades américaines en Afrique, il y a deux ans, était aussi le résultat d'un échec des services de renseignement.

Nous avons reçu de nombreux avertissements de la défaillance de notre système occidental de renseignement, mais nous n'avons jamais pris le temps d'analyser son état.

Au cours des dernières semaines, divers documentaires diffusés à la CBC/SRC nous ont décrit les lacunes de notre système de renseignement, du système américain de renseignement et de tout le système occidental qui n'a pas pu empêcher les attentats du 11 septembre.

Si je peux me permettre une telle remarque, je crois que la discussion devrait porter sur l'amélioration de notre système de renseignement afin que nous puissions prévenir tout autre attentat.

Je décrirais ce qui se passe maintenant en prenant l'image d'un serpent. Sa tête se trouve au Nigéria.

• (1645)

La Chambre se souviendra qu'il y a trois ou quatre ans, le Comité des affaires étrangères avait reçu une délégation de parlementaires algériens dans le cadre d'un programme d'échange. Il y a eu un coup d'État contre le gouvernement démocratiquement élu de ce pays. L'événement a été rapporté dans les médias, à la télévision et dans les journaux au cours des deux dernières années. On craignait que les intégristes musulmans arrachent le pouvoir au gouvernement démocratiquement élu. Depuis lors, les choses ont bien changé. Tous les intégristes qui se camouflaient se sont maintenant réunis en Afghanistan.

Bien entendu, ce conflit est issu du Moyen-Orient. Il suffit de prononcer ces deux mots car on connaît les événements qui s'y déroulent depuis 50 ans et qui se sont intensifiés au cours de la dernière année.

En bombardant l'Afghanistan, on ne résoudra qu'une partie du problème. Nous devons nous attaquer aux causes profondes. Peu importe le nombre de lois que nous adopterons en cette enceinte, ce ne sera pas la solution finale aux attentats terroristes.

La première règle, le moyen par excellence de combattre le terrorisme à mon avis, c'est le renseignement. En deuxième lieu vient aussi le renseignement et, en troisième lieu, encore davantage d'efforts du côté du renseignement.

*Initiatives ministérielles*

• (1650)

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, il existe d'évidentes différences idéologiques fondamentales entre le Parti libéral et l'Alliance canadienne. Les libéraux ont tendance à réagir plutôt qu'à être proactifs. On n'aurait pas dû traiter et élaborer le projet de loi à l'étude aujourd'hui comme une mesure législative d'urgence.

Cela fait des années que l'Alliance canadienne, et le Parti réformiste avant elle, demandent au gouvernement de reconnaître l'insuffisance et le manque de vision du financement des forces militaires, des forces policières et des services de sécurité.

Cela dit, voici un cas où nous devons faire front commun pour le Canada. Je vais appuyer le projet de loi C-36, mais je signalerai quand même certains points auxquels je trouve à redire.

L'Alliance canadienne a proposé, le 17 septembre, une motion qui réclamait la désignation de toutes les organisations terroristes internationales opérant au Canada. Nous demandions une interdiction totale des activités de financement exercées à l'appui du terrorisme et la saisie des biens appartenant à des terroristes ou des organisations terroristes. Nous demandions la ratification immédiate de la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme et l'instauration de délits spécifiques à l'égard des personnes qui exercent des activités terroristes au Canada ou incitent à de telles activités à partir de l'étranger.

Nous demandions l'extradition rapide des ressortissants étrangers accusés d'actes terroristes, même si leurs crimes sont punissables de la peine de mort. Nous demandions enfin la détention et la déportation dans leur pays d'origine des personnes demeurant illégalement au Canada ou des demandeurs du statut de réfugié déboutés qui ont été liés à des organisations terroristes.

Le projet de loi à l'étude, que j'appuierai, aborde certains de ces points. Je crois cependant qu'il y a place pour des améliorations. Le projet de loi ne fait rien pour remédier à la situation actuelle en matière d'extradition résultant du jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Burns et Rafay. Depuis ce jugement, le Canada est devenu un refuge sûr pour les criminels. Cela est incontestable. Cela continue depuis des années.

Le projet de loi permet d'imposer des peines consécutives dans le cas de certains crimes liés au terrorisme. Mais les peines d'emprisonnement à perpétuité sont exclues. Cela crée un prix de 5 000 pour 1 pour le terrorisme. Quelqu'un peut tuer 5 000 personnes et être condamné à la même peine que s'il en avait tué une seule. C'est injuste et inéquitable, et il faut remédier à cela.

Le projet de loi ne garantit pas un financement sûr à long terme aux gens qui sont en première ligne dans la lutte antiterroriste. Il sera inefficace à moins que les gens qui sont en première ligne aient accès à des ressources garanties pour faire respecter la loi. Ces ressources doivent être accordées dans un budget et elles doivent constituer une priorité pour toute la Chambre, et non pas seulement pour l'Alliance canadienne.

Le projet de loi soulèvera des préoccupations relatives aux libertés civiles. La capacité croissante de nos corps policiers et de nos agences de sécurité de s'immiscer dans la vie des Canadiens déclencherà des protestations de la part des organismes des libertés civiles. L'arrestation préventive pendant des enquêtes sera sûrement contestée en regard de la Charte.

Je suis d'accord pour dire qu'il est nécessaire de prendre pareilles mesures en ce moment, mais nous devons, par la même occasion,

envisager très sérieusement de prévoir un réexamen de la loi dans un très proche avenir. La ministre a tenté de rassurer la Chambre en disant que tout se passera bien et que la loi serait réexaminée. Elle a dit qu'il ne fallait pas s'en faire avec les petits détails. Ce ne sont pas des petits détails, mais bien des détails très importants.

Pour les députés qui s'interrogent à propos de mon scepticisme, je vais donner quelques exemples de lois. La Loi de l'impôt sur le revenu, adoptée il y a de nombreuses années, devait être une mesure temporaire. Elle devait financer l'effort de guerre et disparaître après la guerre. Non seulement elle n'a pas disparu, mais elle a servi à ponctionner de plus en plus les Canadiens. C'est pourquoi je ne fais pas confiance au gouvernement à cet égard. Je veux aussi des engagements plus fermes.

Les libéraux avaient également crié sur tous les toits qu'ils supprimeraient la TPS. Or, ils n'ont pas tenu promesse après les élections.

• (1655)

Je crains qu'en vertu de cette mesure législative, une personne ne soit forcée de témoigner contre elle-même. Dans une affaire de terrorisme, je suis totalement d'accord avec cela. L'individu devrait être tenu de témoigner et de répondre aux questions. Cependant, rien ne prouve qu'il y ait un délai au bout duquel cela ne s'appliquerait plus ou il ne serait plus possible de revenir à la charge.

Je ne voudrais pas que la mesure dont nous sommes saisis, et que je compte appuyer, soit comme la Loi de l'impôt sur le revenu, entre autres, qu'elle ne revienne jamais à la Chambre et qu'elle reste éternellement en vigueur.

Les modifications proposées à la Loi sur l'accès à l'information sont troublantes. Il semble que les libéraux profitent de la situation critique que nous vivons pour restreindre l'accès des Canadiens aux renseignements du gouvernement. J'espère que ce n'est pas le cas, mais c'est ce que je pense.

Il est pratiquement impossible pour un parlementaire d'avoir accès à des renseignements en passant par les voies habituelles. Cela prend un temps fou. J'ai essayé d'obtenir des renseignements pour mes électeurs. Ces derniers se demandent pourquoi, en tant que députée, je dois absolument prendre des raccourcis pour obtenir de l'information. Il s'agit d'un problème grave auquel il faut s'attaquer.

Le projet de loi ne nomme aucun groupe terroriste qui poursuit des activités au Canada. On peut facilement obtenir ces renseignements du SCRS et de la GRC. Quand nous avons posé des questions à cet égard, on nous a dit que, pour des raisons de sécurité, les renseignements ne pouvaient pas être divulgués à la Chambre. L'explication est difficile à accepter.

Je suis déçue de constater que le gouvernement a fait la plupart de ses annonces concernant le terrorisme lors de conférences de presse, plutôt que lors de rencontres avec tous les députés. Il y a 301 députés qui ont été élus pour représenter les Canadiens à la Chambre des communes. Nous ne devrions pas laisser le petit groupe de 12 membres du Cabinet prendre toutes les décisions. C'est inéquitable et antidémocratique. Cette pratique doit cesser.

### *Initiatives ministérielles*

Il faut des documents écrits qui dictent la pratique en cas de saisie et de retenue de biens ainsi que des enregistrements vidéos muets. Les entrevues de la police avec des personnes détenues doivent être enregistrées sur vidéo conformément au code de pratique. La loi canadienne ne prévoit pas de telles garanties.

Ce document de 170 pages est une grosse bouchée. Il a été très difficile à absorber. Ce n'est pas une lecture de chevet que je recommande. J'ai fait appel à mon collègue de Provencher pour avoir des conseils et pour trouver des réponses qui m'échappaient.

Je veux être certaine que ce ne sera pas là encore un projet de loi que nous ne pourrions pas débattre ouvertement. Il faut que nous ayons notre mot à dire sur la façon de procéder. Nous devons écouter le point de vue de ceux que nous représentons. Mes électeurs, dans la circonscription de Kamloops, Thompson and Highland Valleys, m'ont écrit par courrier électronique ou par la poste et ils m'ont téléphoné. Leurs préoccupations sont nombreuses, mais ce qui les inquiète le plus, c'est que tout cela a été concocté dans le secret. J'ai essayé de leur expliquer des éléments du projet de loi, mais c'est ce n'est pas facile.

Le gouvernement doit être plus transparent. Il faut que nous comprenions mieux ce qu'on nous propose, et, pour une fois, la Chambre doit se comporter comme une équipe dont nous faisons tous partie. Nous cherchons à protéger les Canadiens, notre patrie et nos voisins.

Le projet de loi réserve à certains juges des tribunaux supérieurs le pouvoir d'accorder la libération sous caution. Ces libérations seront donc moins nombreuses. La loi canadienne ne colmate pas la brèche. La loi américaine insiste beaucoup sur les dispositions d'expulsion. Ce n'est pas ce que nous faisons.

Je vais appuyer le projet de loi. Je reconnais que le gouvernement a fait de son mieux pour élaborer cette proposition, mais je l'exhorte à écouter attentivement ce que les députés des deux côtés de la Chambre ont à dire pour que nous ayons une loi utile à tous les Canadiens.

● (1700)

**M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.):** Madame la Présidente, le projet de loi C-36 est probablement le plus important projet de loi dont la Chambre aura à traiter au cours de la présente législature. Il doit donc faire l'objet d'un examen attentif des deux côtés de la Chambre.

Tous les Canadiens ont été touchés par les terroristes. Certains Canadiens portent un fardeau particulier en raison de leurs origines, mais nous devons reconnaître que nous avons tous été des victimes des attentats du 11 septembre.

Avant le 11 septembre, le projet de loi C-36 n'aurait jamais pu être déposé. Aucun avocat du ministère de la Justice et aucun ministre de la Justice n'aurait osé affirmer qu'un tel projet de loi pouvait respecter les exigences de la Charte. Aucune personne ayant ne serait-ce qu'une faible connaissance de la Charte n'aurait approuvé qu'on empiète ainsi sur les droits et libertés fondamentaux des Canadiens. Mais la situation a changé.

En regardant la télévision hier soir, j'ai été frappé de constater l'empressement de certains Canadiens à troquer leurs droits et libertés contre une plus grande sécurité. J'ai été à la fois étonné et découragé d'entendre tous les intervenants dire l'un après l'autre qu'ils étaient prêts à donner carte blanche au gouvernement. Il était également très décourageant d'entendre certains Canadiens établir des liens excessifs et scandaleux entre les immigrants, les réfugiés et la sécurité. Lorsque les gens ont peur, ils sont portés à dire des

choses qu'ils ne diraient jamais autrement, à penser à des choses auxquelles ils ne penseraient pas autrement et à faire des choses qu'ils ne feraient pas autrement.

Notre pays, qui est connu pour sa stabilité et sa tolérance, devra relever le défi d'affronter ces peurs. Si nous n'y arrivons pas, les terroristes auront gagné. Ils auront gagné parce que cela signifiera que les gens s'attaquent à leurs voisins. Au lieu de tendre la main aux autres, nous nous refermons sur nous-mêmes. Nous laissons tomber les droits pour lesquels les générations qui nous ont précédés ont combattu et payé de leur vie. Le défi consiste à ne pas laisser les terroristes gagner et à briser ce cycle de victimisation dans lequel les victimes frappent à leur tour. J'espère que le comité de la justice examinera ce projet de loi de très près.

Je voudrais examiner un article du projet de loi qui porte sur l'établissement de la liste des terroristes. Au risque de simplifier mes propos, je dirai qu'un groupe est un groupe terroriste parce que nous disons qu'il est un groupe terroriste. Le directeur du SCRS dresserait une liste des groupes terroristes. Il la remettrait au solliciteur général qui, à son tour, la transmettrait à ses collègues du Cabinet. Le Cabinet publierait dans la gazette le nom d'une organisation et ce serait une organisation terroriste.

Je sais que je téléscopie l'article 85, mais ce n'est pas loin du processus. Je comprends que le solliciteur général doit avoir des motifs raisonnables, mais que signifie «motifs raisonnables»?

Des motifs raisonnables sont-ils hors de tout doute raisonnable, comme c'est le cas dans une cour de justice? Des motifs raisonnables sont-ils des éléments de preuve fondés sur la prépondérance des probabilités, comme c'est le cas dans une cour au civil? Des éléments de preuve inadmissibles autrement seront-ils acceptés? Allons-nous nous fonder sur des suppositions, des rumeurs, des ragots, des ouï-dire et des ambiguïtés?

● (1705)

Selon moi, le fait est que des motifs raisonnables pourraient être tout ce que le directeur du SCRS considérerait comme des motifs raisonnables. Permettez-moi de rappeler aux députés que ce qui était impensable avant le 11 septembre deviendra des motifs raisonnables après le 11 septembre. Dieu nous préserve de tout autre incident, car des motifs que nous tenons pour raisonnables aujourd'hui seront dilués davantage.

Ou encore, des motifs raisonnables seront-ils ce que la CIA ou le service du renseignement britannique, le MI5, nous présenteront comme étant des motifs raisonnables? Ne ferons-nous que photocopier les listes d'autres services du renseignement en espérant qu'ils auront fait un travail sérieux? Quelle analyse indépendante ferons-nous au sujet des motifs raisonnables pour déterminer si ces listes sont légalement fondées?

Il est banal mais vrai de dire que la cueillette de renseignements est loin d'être précise. Elle s'appuie sur toutes sortes de sources, dont certaines ne sont manifestement pas fiables, d'autres prêtent beaucoup aux conjonctures, pour conclure qu'une organisation, une entité ou une personne est terroriste. Il ne s'agit pas d'une science; certains diraient même qu'il ne s'agit pas d'un art.

Je suis tout disposé à concéder que les 10 premières organisations que le solliciteur général fera connaître à ses collègues du Cabinet seront assez faciles à identifier. Même à la Chambre, les députés diront presque à l'unanimité que ces 10 organisations seront effectivement des organisations terroristes.

*Initiatives ministérielles*

Des gens raisonnables pourraient avoir des discussions très vigoureuses au sujet des 10 organisations suivantes figurant sur la liste. Il se pourrait qu'il y ait, en toute honnêteté, des divergences d'opinions quant aux organisations qui devraient figurer sur la liste. Et qu'en sera-t-il des 10 suivantes? Les opinions pourraient être très partagées, mais si le directeur du SCRS pense qu'il existe des motifs raisonnables et que le solliciteur général pense, lui aussi, qu'il existe des motifs raisonnables, ces organisations seront considérées comme terroristes et ajoutées à la liste.

Si elles sont désignées ainsi, que vont-elles faire? Les 10 premières s'en moqueront. Je ne m'attends pas à ce que M. ben Laden soit particulièrement choqué que le Canada lui appose l'étiquette de terroriste. Les 10 organisations suivantes risquent d'être furieuses et pourront soit réagir en conséquence ou ne rien faire. Toutefois, le dernier groupe risque d'être très fâché. Ses membres risquent de trouver que leur droit de se livrer à une activité qu'ils percevoient comme étant soit caritative soit politique a été violé, ce qui risque de se confirmer dans les faits.

Le projet de loi prévoit une certaine forme de réparation. Le solliciteur général doit avertir l'entité dans les 60 jours de son inscription sur la liste. Comme je le disais, il est peu probable que le groupe de M. ben Laden soit particulièrement froissé, pas plus que ne le seront l'OLP, Hamas, ou l'une quelconque de ces autres nobles et grandes organisations dont nous lisons les exploits dans les journaux. Mais il y aura des groupes qui seront furieux et, selon toute probabilité, en les désignant et en les inscrivant sur la liste, on aura déjà fait 98 p. 100 des torts. Une fois leur réputation perdue, ils ne pourront jamais la rétablir.

À l'expiration du délai de 60 jours, un juge tiendra une audience. Le juge lira la liste des preuves tangibles et un représentant de la Couronne lui communiquera la liste des preuves tangibles. Ni le représentant de la Couronne ni le solliciteur général ne sont obligés de révéler la preuve. Ils ont seulement l'obligation de donner un résumé de la preuve. Quand le juge décidera que le groupe en question n'aurait pas dû être inscrit, ce sera trop tard pour lui. L'organisation sera ruinée, sa réputation détruite et ses membres méprisés par leurs voisins.

Je me rends bien compte que parfois il est nécessaire de maintenir la confidentialité. Nous vivons une époque extraordinaire et les gens ne se sentent pas en sécurité, mais une fois que le mal est fait, on ne peut plus rien.

• (1710)

Comme je le disais, je ne me fais pas beaucoup de souci pour les gens comme ben Laden. Je m'inquiète pour les entités dans lesquelles, à une autre époque, on n'aurait vu qu'un rassemblement de personnes farfelues ou d'illuminés, et je ne parle pas du fait qu'on ne leur accordera pas le bénéfice d'une défense entière et équitable. Le projet de loi mérite d'être étudié de très près par la Chambre.

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je dis, non sans hésitation, que j'appuierai le projet de loi C-36.

Permettez-moi de remonter un peu dans l'histoire récente jusqu'à la période entre 1993 et 1995. Lorsque je suis arrivé à la Chambre, j'ai dit ce que je répète aujourd'hui, à savoir que la principale responsabilité de tout gouvernement est celle d'assurer la protection et le bien-être de tous les citoyens qui respectent la loi. Aujourd'hui, j'écoute certains des propos tenus des deux côtés de la Chambre. Je me revois clairement me lever, ici, pour sonner l'alarme sur les lacunes de notre politique d'immigration, sur les lacunes de notre système d'accueil des réfugiés et sur le besoin de resserrer cette

politique. Je me revois me faire traiter de raciste. Je me revois me faire traiter de bigot. Je me revois très bien me faire traiter de semeur de panique pour avoir annoncé exactement ce qui est arrivé.

Un député demande ce qui a changé. Un député libéral trouve encore l'audace et la stupidité de poser cette question. Une belle preuve d'éloquence sortant de la bouche d'un parfait imbécile. Le 11 septembre a changé l'esprit des députés de l'autre côté de la Chambre aussi, mais cela ne les empêche pas de continuer de chanter la même rengaine. Cela dépasse l'entendement. N'importe quoi parce qu'ils n'ont pas été assez fûtés pour agir au moment opportun. Ils ont été avertis, non seulement par nous mais par leurs organisations. Le SCRS les avait avertis. La GRC les avait avertis. Nous avons cité des rapports, mais ils n'ont jamais accepté de voir la réalité en face. Ils tournaient cela en plaisanterie. C'était une blague. Les voilà qui rient jaune.

J'écoute les propos inquiets que l'on tient sur les droits de la personne. Cette inquiétude est légitime, mais doit-on s'inquiéter au sujet des droits de la personne ou des vies humaines? Je suis le premier à préférer voir la GRC arrêter et détenir les personnes soupçonnées d'être des terroristes que de la voir conduire à la morgue les familles des victimes des terroristes. Je pense que les familles, les proches et les amis de ceux et celles qui ont perdu la vie le 11 septembre partagent mes sentiments. Inutile de le leur demander, ça se sent.

Pourquoi suis-je préoccupé? Nous savons ce qui s'est produit dans le cas d'Ahmed Ressam. Nous sommes intervenus à la Chambre et nous avons posé des questions au sujet de Ressam. La ministre a dit que le gouvernement était au courant de ce cas, qu'il collaborait avec les services de renseignement et les forces policières des États-Unis en vue de capturer cette personne, et qu'il savait fort bien que cet homme était entré au Canada avec un faux passeport français. Ils disent qu'ils suivaient ses activités, qu'ils le filaient et qu'ils aidaient la GRC. Ils devaient donc savoir que cet homme construisait une bombe dans la ville de Vancouver. La ministre l'avait à l'oeil. C'est ce qui a été dit à la Chambre.

Ils savent donc aussi qu'il a déposé sa bombe instable dans le coffre d'une automobile avec laquelle il est passé à proximité d'un certain nombre de nos écoles et hôpitaux, et qu'il est monté à bord d'un de nos traversiers bondé de monde. Il a réussi à transporter la bombe aux États-Unis. La ministre savait ce qu'il faisait. Ils essaient tout simplement de nouveau de camoufler leurs erreurs. S'ils savaient tout cela et qu'ils ont permis à un tel terroriste de construire une bombe dans la ville de Vancouver et de la transporter sur nos routes, ils devraient avoir à rendre des comptes. C'est pourquoi je suis préoccupé.

• (1715)

Je m'inquiète profondément de ce qu'ils vont faire avec le projet de loi C-36. Lorsque ce document sera renvoyé au comité, tiendra-t-on compte de certaines des recommandations et des préoccupations de mon parti et des autres partis? Le gouvernement va-t-il enfin les écouter et y donner suite?

### *Initiatives ministérielles*

Les préoccupations évoquées ici ne sont pas d'ordre personnel. Ce sont les préoccupations de nos électeurs. Dans ma circonscription, un grand nombre des personnes qui m'ont élu et qui sont membres de notre parti sont des immigrants de première et de deuxième générations. Ils ont abandonné leur pays en raison des actes terroristes qui y ont cours. Ils viennent nous confier leurs problèmes et nous faire part des menaces qu'ils reçoivent de certaines de ces organisations. Pourtant, lorsque nous en parlons à la Chambre, le gouvernement fait la sourde oreille. Il tente de nous accoler une étiquette. Je trouve cela dégoûtant.

Le gouvernement dit que nous devrions tous collaborer dans cette affaire, et je suis d'accord. Toutefois, certains d'entre nous ont la mémoire longue. Certains d'entre nous se rappelleront les réponses qui nous ont été données lorsque nous avons soulevé ces questions à la Chambre. Certains d'entre nous se rappelleront ce qui a été dit pendant la campagne électorale. Je me rappelle les propos de la ministre de l'Immigration. S'est-elle jamais excusée? Non.

J'entends des députés dire qu'on ne peut pas harmoniser nos politiques avec celles des Américains parce que nous risquerions de perdre une partie de notre identité et que les Américains voudraient contrôler notre immigration. Il n'y a pas que les députés ministériels qui disent cela, mais aussi d'autres députés à la Chambre. Je tiens à rappeler que les États-Unis d'Amérique ont été bâtis grâce à l'immigration, tout comme notre pays. Des immigrants légaux et respectueux des lois sont venus au Canada, mais aussi aux États-Unis, et ils ont contribué à faire de ces pays deux grandes nations. Je trouve ces questions de très mauvais goût.

Les députés doivent se rappeler ce qu'un grand pays comme la France a envoyé aux États-Unis d'Amérique: la Statue de la liberté. Il y a, gravés sur cette statue, des mots de bienvenue à tous les immigrants. Cela signifie-t-il que nous ne devrions pas éprouver d'inquiétudes, que nous ne devrions pas resserrer le système? Pas du tout. On nous l'a rappelé par des moyens extrêmes.

Oui, nous allons travailler avec le gouvernement. Toutefois, personne ne va croire pour un seul instant que le souvenir de certaines choses qui ont été dites à propos de députés de ce côté-ci de la Chambre ou de notre parti va s'effacer. Mais ce n'est pas le temps de se quereller. Pour le bien des honnêtes citoyens de ce pays, nous devons maintenant faire ce qui doit être fait. Nous ne pouvons pas hésiter. Il faut nous débarrasser de cette idée. Si des députés pensent que ben Laden est le seul terroriste au monde, j'ai des nouvelles pour eux. Il y en a beaucoup d'autres qui sont tout aussi dangereux.

Il est temps de prendre des mesures sévères. Le moment est venu pour la population d'exiger que la Chambre tienne un débat ouvert et honnête sur l'imposition de la peine capitale aux auteurs de ce genre de crimes. Il est temps également d'avoir un débat sur les questions d'expulsion. On n'expulse toujours pas du Canada des gens qui ont commis des meurtres dans un autre pays. Je ne comprends pas cela. Nous voulons que les autres pays respectent nos lois. Pourquoi ne respectons-nous pas les leurs?

• (1720)

**M. Stephen Owen (Vancouver Quadra, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer ce soir le projet de loi C-36. Je joins ma voix à celles de nombreux autres députés de toute allégeance qui ont souligné l'importance du projet de loi, celui-ci visant à régler des questions extrêmement fondamentales par rapport à notre démocratie.

Je parlerai un peu de la réponse du Canada, du défi qui consiste à faire face à la terreur dans une démocratie, de la réponse pondérée

que le projet de loi propose et des aspects de l'examen que nous aborderons à la Chambre et au sein du comité.

La réponse du Canada aux événements tragiques du 11 septembre a eu une vaste portée et nous a unis, à titre de Canadiens, même si certains ont divergé d'opinions sur la réponse qu'ils jugeaient préférable. Avec mes électeurs de la circonscription de Vancouver Quadra, je me joins à tous les Canadiens qui ont exprimé leur horreur, face à la tragédie, et leurs sincères condoléances aux familles des victimes.

Notre réponse, qui a tout d'abord visé quelque 30 000 passagers à bord d'appareils américains détournés vers les Canada le 11 septembre dernier, a été extraordinaire. On l'a reconnu partout aux États-Unis et dans le monde entier. Les Canadiens ne savaient pas alors s'il y avait à bord de ces appareils des terroristes ou des bombes ou si ces avions pouvaient constituer une menace pour le Canada, mais ils ont ouvert spontanément leur espace aérien et leurs aéroports pour accueillir ces passagers.

Le 14 septembre, 100 000 Canadiens se sont rassemblés sur la colline du Parlement afin d'exprimer leur préoccupation et leur profonde tristesse face à ces terribles événements. Le lendemain des événements horribles du 11 septembre, les ministres de différents ministères s'employaient à ajouter de nouvelles ressources et à resserrer les mesures de sécurité afin de tenir compte de cette nouvelle réalité.

À la Chambre, il y a eu plus de 60 heures de débat sur les différents aspects du terrorisme et sur notre façon d'y répondre. Il y a une chose qui est ressortie de tous les débats: le juste équilibre à atteindre dans notre démocratie entre la sécurité et la liberté, à la suite de ces attentats terroristes. Voilà le défi que nous devons relever. Le projet de loi C-36 tente d'être à la hauteur de ce défi.

L'équilibre est difficile à atteindre. Il n'y a pas de démocratie sans sécurité. Il n'y a pas de liberté sans sécurité. S'il n'y a que la sécurité, nous vivons dans une prison. Il ne peut y avoir de sécurité sans liberté, sinon c'est l'anarchie. L'équilibre est très délicat et doit respecter la réalité de notre époque, le fait que notre vie a changé depuis les attentats du 11 septembre.

Lorsque nous étudions le projet de loi C-36, il faut tenir compte des restrictions énoncées à l'article 1 de la Charte canadienne des droits et libertés. Nos droits et libertés peuvent être restreints dans des limites «qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique». Nous devons pondérer notre riposte en prenant ces restrictions en considération.

Le projet de loi C-36 se veut le complément de tout un train d'initiatives et de mesures législatives. Il appuie les dispositions du Code criminel qui couvre l'ensemble des infractions dont peuvent se rendre coupables les terroristes. Le projet de loi traite de façon plus précise du terrorisme. Il élargit les initiatives mentionnées dans le projet de loi C-24, qui portait sur le crime organisé et qui a été adopté à la Chambre le printemps dernier.

Le projet de loi C-36 donnera plus d'élan et de force aux dispositions de la Loi sur les Nations Unies, qui nous permet, par règlement, d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il renforcera également la Loi sur l'immigration et précisera davantage les dispositions du projet de loi C-11 sur l'immigration.



*Initiatives ministérielles*

• (1725)

Quant à nos obligations internationales et nos responsabilités envers nos voisins, les États-Unis, le projet de loi C-36 nous permettra de ratifier les deux plus récentes conventions internationales sur le terrorisme, soit la convention internationale sur la suppression du financement du terrorisme et la convention internationale sur la suppression des attentats à la bombe. Nous pourrions alors dire que nous avons ratifié et mis en application les 12 conventions des Nations Unies sur le terrorisme. C'est extrêmement important.

Il convient aussi de mentionner que le projet de loi C-36 resserrera les dispositions du Code criminel concernant la propagande haineuse. Il fait de la diffusion de la propagande haineuse une infraction criminelle et prévoit la suppression de la propagande haineuse des sites Internet publics.

Le projet de loi C-36 tend à appuyer la législation sur le recyclage des produits de la criminalité visant à lutter contre les organisations criminelles. La loi actuelle porte essentiellement sur les organisations criminelles, mais pourrait tout aussi bien s'attaquer aux activités des groupes terroristes.

Le projet de loi C-36 est une mesure pondérée mais extrêmement importante dans le cadre de l'exercice démocratique auquel nous nous livrons. L'équilibre est atteint grâce à l'intervention de plusieurs ministères. Il faudra la permission du procureur général pour tenir des audiences d'investigation, procéder à des arrestations préventives ou avoir recours aux dispositions de la Loi sur la preuve au Canada autorisant le Centre de la sécurité des télécommunications à intercepter des communications étrangères qui empruntent les ondes canadiennes.

La disposition relative à l'établissement d'une liste devra faire l'objet d'une recommandation du solliciteur général et recevoir l'aval du Cabinet. Elle devra être passée en revue tous les deux ans et pourrait être contestée par les tribunaux lors d'un examen judiciaire.

Le contrôle judiciaire est prévu dans le projet de loi. Les audiences d'enquête tenues dans les 24 heures suivant la comparution devant un juge et portant sur ces listes et sur les arrestations préventives permettent un bon contrôle judiciaire.

Le plus important est que ce projet de loi est le fruit de la sagesse collective que la Chambre a su exprimer au cours des 30 derniers jours. Il demeure certaines questions qui devraient être sérieusement débattues, et le premier ministre et la ministre de la Justice ont indiqué leur intention de demander au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de les étudier à fond et d'en faire rapport.

Il s'agit plus particulièrement des nouvelles dispositions importantes concernant les arrestations préventives, les audiences d'enquête, le processus d'inscription sur une liste et de désinscription de cette liste, l'examen parlementaire et la définition de la notion de terrorisme. C'est la première fois que l'on définit le terrorisme, et cette définition est un élément extrêmement important dans ce projet de loi.

Il a été proposé de rendre caduques après un laps de temps certaines des dispositions, notamment les nouvelles. Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne doit se pencher sur le moyen de surveiller adéquatement l'application de cette mesure dans les mois à venir, pour s'assurer qu'elle atteigne son objectif, qu'elle ne donne pas lieu à des conséquences non intentionnelles ou encore qu'il n'y a pas lieu de la modifier.

J'appuie le projet de loi C-36, étant convaincu qu'il satisfait à l'objectif visé et à la cause commune à tous les députés, soit débarrasser notre démocratie du fléau du terrorisme en retenant une solution qui préserve l'équilibre entre la sécurité et la liberté.

[Français]

**M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ):** Monsieur le Président, depuis le 11 septembre dernier, l'ensemble des gouvernements de la planète s'est retrouvé devant un problème qui, s'il n'est pas nouveau, a pour le moins connu une ampleur jamais atteinte dans l'histoire.

Dans l'ensemble des pays, nous nous retrouvons aujourd'hui avec de nouvelles menaces terroristes qui créent un sentiment de quasi-panique dans la population en général. Des alertes à l'anthrax et d'autres types d'alertes maintiennent les services d'urgence dans une constante situation de réponse. Et sans vouloir jouer les prophètes de malheur, je crois que c'est loin d'être terminé.

Le danger—outre celui que représentent ces attaques ou ces supposées attaques, dans certains cas—c'est la paralysie progressive de l'économie, du fonctionnement des institutions démocratiques et le ralentissement de notre habituel mode de vie en société.

Tous les chefs d'État des pays, sans exception—du moins ceux qu'on peut entendre—, nous demandent et nous redemandent quotidiennement de continuer à mener une vie normale autant que faire se peut, sinon les terroristes auront atteint leur objectif.

Nos gouvernements ont, à la mesure de leur capacité, tenté de réagir afin d'affronter et de rassurer la population. On nous le répète sur tous les tons. On nous dit que toutes les mesures sont prises pour assurer la sécurité de la population. Malgré cela, il demeure que la population en général manifeste un peu partout son insécurité. Il demeure que dans l'ensemble de la collectivité, les gens sont encore très craintifs.

La ministre de la Justice et procureure générale vient de soumettre à ce Parlement un projet de loi, le projet de loi C-36, qui modifierait, comme le mentionne son libellé, le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois. Il s'agit, comme on l'a surnommé, de la Loi antiterroriste.

En principe, nous sommes d'accord avec ce projet de loi. Nous sommes d'accord qu'il faille combattre le terrorisme et qu'il faille aussi s'en donner les moyens et, par conséquent, modifier les lois qui pourront nous permettre de mieux agir.

Toutefois, il faut, à notre humble avis, éviter de tomber dans le piège qui nous est actuellement tendu, soit celui d'agir en catastrophe, d'adopter une nouvelle loi qui dépasserait de beaucoup son objectif et qui ouvrirait la porte à des abus de toutes sortes.

Les périodes comme celle que nous vivons présentement sont propices à des dérapages. L'histoire récente du Canada n'en est pas exempte. Rappelons-nous ce qui s'est passé au cours de la guerre de 1939-1945. Malgré le fait que nous vivions en démocratie, il est arrivé par le passé que des abus graves aient été commis. Des citoyennes et des citoyens se sont vus privés de leurs droits, alors qu'ils et qu'elles n'avaient commis aucun crime.

Nous tenons, malgré la situation actuelle, à conserver nos droits fondamentaux. Nous tenons, malgré la situation actuelle, à demeurer libres. Nous ne voulons pas que notre démocratie soit de nouveau entachée par des abus. Il faut user de prudence, prendre le temps nécessaire d'analyser toutes les conséquences possibles de l'adoption du projet de loi qui nous est soumis actuellement, le projet de loi C-36.

### Initiatives parlementaires

L'attaque terroriste du 11 septembre dernier et les menaces constantes et permanentes actuelles ont atteint un niveau exceptionnel et ont créé un contexte exceptionnel. Le projet de loi C-36 doit être un projet de loi d'exception qui répond à une situation exceptionnelle.

Si la menace terroriste devait s'atténuer, plusieurs des mesures envisagées par le projet de loi C-36 deviendraient inacceptables, et l'équilibre entre la sécurité et la liberté devrait être réaménagé.

• (1730)

Dans une démocratie, c'est toujours un équilibre fragile. Il faut se le rappeler, il faut s'en souvenir. C'est pourquoi nous, du Bloc québécois, demandons au gouvernement d'inclure une clause qui rendrait caduques certaines dispositions de cette loi après trois ans, bien entendu sauf si la Chambre en décidait autrement le moment venu et s'il était démontré qu'une prolongation soit nécessaire. Nous demandons aussi que cette loi soit révisée sur une base annuelle.

D'autres éléments contenus dans le projet de loi C-36, la Loi antiterroriste, soulèvent des questions. La définition d'un acte terroriste est l'un de ceux qui nous semblent aller trop loin. La définition nous semble beaucoup trop large et comporte des risques de dérapage à l'encontre des groupes ou d'individus qui n'ont rien à voir avec le terrorisme.

Nous en avons eu ici, à la Chambre, un très bon exemple aujourd'hui, quand il a été question de considérer certains groupes comme ayant commis des actes terroristes, lorsqu'on parlait de certains manifestants au Sommet de Québec.

Le procureur général, selon ce projet de loi, pourrait soustraire des informations en évitant d'appliquer la Loi sur l'accès à l'information et ce, sans évaluation du commissaire à la vie privée et sans révision judiciaire.

Cela signifie que le procureur général ou la ministre de la Justice se donnent la permission de soustraire de l'information à la population, d'enlever les éléments d'information et ce, sans consulter, d'aucune manière, le commissaire de l'accès à l'information.

Un autre élément qui nous paraît comporter un risque et qui mérite d'être davantage évalué, c'est que le ministre de la Défense nationale pourrait intercepter des communications internationales par simple communication écrite, adressée au Centre de la sécurité des télécommunications.

Cela signifie que le ministre de la Défense nationale pourrait s'arroger le pouvoir d'intercepter des communications internationales entre deux groupes, deux individus ou deux entreprises, simplement en le demandant par écrit au Centre de la sécurité des télécommunications.

Plusieurs autres questions pourraient être soulevées et certaines d'entre elles l'ont déjà été sur la place publique, entre autres, par l'intermédiaire des médias d'information. Des doutes sont apparus.

Il est et il sera éminemment souhaitable que ce projet de loi soit bien évalué avant d'être adopté. Nous avons le devoir, en tant qu'élus, de nous assurer que ce projet de loi répondra à l'objectif pour lequel il a été présenté. Nous avons le devoir, en tant qu'élus, de nous assurer que ce projet de loi n'ira pas trop loin et n'entravera pas la liberté de nos concitoyennes et concitoyens, de celles et ceux qui nous ont élus.

Au cours de mon intervention, j'aurais aimé aussi rappeler que la meilleure méthode pour combattre le terrorisme, c'est de le prévenir à la source. Nous devons nous poser les véritables questions, comme démocratie et comme société, et tenter d'y répondre adéquatement.

C'est par la lutte contre la pauvreté et la misère, nous l'avons dit et répété, que nous réussirons le mieux à changer les choses. C'est par l'éducation et l'enseignement que nous pourrions le mieux combattre l'aveuglement et la mainmise sur des populations peu scolarisées par des dictateurs. C'est par le partage des connaissances et de la richesse que nous réussirons le mieux à créer des conditions empêchant la naissance des groupes terroristes. C'est aussi et surtout en rétablissant l'aide aux pays en voie de développement que nous pourrions le mieux intervenir. C'est un travail à long terme que nous devons entreprendre dès à présent.

Pour combattre le terrorisme, les frappes militaires ne seront pas suffisantes. Une loi musclée non plus. Ce sont des mesures à court terme. Il faut envisager la construction d'un nouvel ordre mondial où l'être humain aura davantage sa place.

• (1735)

[Traduction]

**M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens parce que mes collègues qui ont pris la parole n'ont pas cessé, les uns après les autres, de semer la panique. Ils essaient d'associer les réfugiés aux terroristes.

Je représente une circonscription qui comporte la plus grande diversité ethnique au Canada. La Fédération canado-arabe est l'une des communautés présentes dans ma circonscription. J'aimerais que mes collègues se penchent sur la contribution positive de cette communauté, notamment les services de garde et l'aide aux nouveaux immigrants, sans parler de l'enrichissement du patrimoine canadien. Les membres de cette communauté sentent que la soupe est chaude. Certains voudraient associer les Arabes aux terroristes. On m'a déjà rapporté des commentaires accusant des personnes en particulier d'être des terroristes arabes ou palestiniens. Ces réactions sont inacceptables, indésirables et nous devrions tous nous employer à les combattre et à les éradiquer.

Les Canadiens d'origine arabe sont très sensibles à la question et suivent également de près la question palestinienne. Il est temps de prendre l'initiative avec la question palestinienne. Cette question est au premier plan de l'actualité depuis des décennies. Il faut régler la question palestinienne, non seulement en paroles, mais aussi en apportant des solutions pacifiques et équitables.

Nous venons d'envoyer des hommes et des femmes de nos forces armées à la guerre. Puisse Dieu les protéger et nous les ramener sains et saufs. La mesure législative qui nous a été soumise est très importante. Je demande à tous mes collègues de l'appuyer entièrement et de l'examiner attentivement. Je leur demande également d'appuyer l'idée d'une discussion sur la Palestine, et je sais que le premier ministre, à titre de doyen, prendra cette initiative.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1740)

[Français]

### LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-287, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (aliments transgéniques), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Conformément à l'ordre adopté le mardi 16 octobre 2001, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-287, sous la rubrique des Affaires émanant des députés.

Convoquez les députés.

• (1815)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 151)

**POUR**

Députés

Abbott	Ablonczy
Alcock	Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bagnell
Bakopanos	Bélangier
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Blaikie
Bourgeois	Brien
Bulte	Caccia
Cannis	Cardin
Carignan	Carroll
Casey	Chamberlain
Clark	Comartin
Crête	Dalphon-D-Guiral
Davies	Desjarlais
Desrochers	Doyle
Duceppe	Elley
Farrah	Folco
Forseth	Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)	Gauthier
Girard-Bujold	Godfrey
Gouk	Grey (Edmonton North)
Guay	Guimond
Hearn	Herron
Hinton	Ianno
Jackson	Jennings
Jordan	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Knutson
Kraft Sloan	Laliberte
Lalonde	Lancôt
Leung	Lincoln
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	McNally
Meredith	Mills (Toronto—Danforth)
Owen	Paquette
Peric	Perron
Plamondon	Price
Proctor	Richardson
Robinson	Roy
Sauvageau	Scott
St-Hilaire	Stinson
Szabo	Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)	Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)	Volpe
Wappel	Wasylcia-Leis
Wilfert-91	

**CONTRE**

Députés

Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Anderson (Victoria)	Augustine
Bailey	Beaumier
Benoit	Bertrand
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Boudria	Breitkreuz
Bryden	Burton
Calder	Caplan
Castonguay	Catterall
Cauchon	Coderre
Copps	Cullen
Cuzner	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Drouin	Duncan
Duplain	Easter
Epp	Eyking

*Initiatives parlementaires*

Finlay	Fitzpatrick
Fontana	Gagliano
Galloway	Grose
Harvard	Harvey
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Johnston	Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Lastewka
LeBlanc	Lee
Longfield	MacAulay
Macklin	Mahoney
Malhi	Manley
Marcil	Mark
Matthews	McCallum
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
McTeague	Merrifield
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Moore
Myers	Nault
Neville	Normand
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pallister
Pankiw	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Proulx	Provenzano
Rajotte	Reed (Halton)
Reid (Lanark—Carleton)	Reynolds
Ritz	Savoy
Scherrer	Séré
Sgro	Shepherd
Skelton	Solberg
Sorenson	Speller
Spencer	St-Jacques
St. Denis	Steckle
Stewart	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tirabassi	Tobin
Toews	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Whelan
White (North Vancouver)	Yelich-126

**PAIRÉS**

Députés

Bachand (Saint-Jean)	Bennett
Bevilacqua	Charbonneau
Discepolo	Dubé
Fournier	Gagnon (Québec)
Goodale	Guarnieri
Loubier	Pettigrew
Picard (Drummond)	Redman
Rocheleau	Venne-16

La motion est rejetée

**Le président suppléant (M. Bélair):** Je déclare la motion rejetée.

[Français]

Comme il est 18 h 17, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

*Initiatives parlementaires*

[Traduction]

**LE CODE CRIMINEL**

**M. John Herron (Fundy—Royal, PC/RD)** propose: Que le projet de loi C-269, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (exemption d'enregistrement des armes d'épaule), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir remplir un engagement très ferme que j'ai pris envers les électeurs de ma circonscription, Fundy—Royal. De plus, la question donne lieu à beaucoup de mécontentement dans toutes les régions rurales du Canada du fait que le gouvernement, dans une intention très noble qui consistait à décourager l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles, a adopté une loi qui est devenue l'un des plus gros gâchis financiers de l'histoire canadienne. Je fais allusion à ce que tous les Canadiens appellent couramment la loi C-68.

Voici notre position. Nous reconnaissons catégoriquement qu'une société moderne doit avoir des dispositions sur le maniement des armes à feu, pour que les individus qui en font l'acquisition reçoivent une formation appropriée sur la manière de les utiliser. Il faut qu'il y ait des dispositions prescrivant l'entreposage sous clé d'armes à feu et l'obligation de remiser la clé et les munitions dans des endroits distincts. Les munitions et l'arme à feu doivent être gardées dans des endroits séparés pour éviter tout accident.

Les députés savent peut-être que toutes les dispositions que je viens de décrire étaient prévues dans ce qu'on a qualifié comme une des lois sur les armes à feu les plus progressistes du monde industrialisé, soit la loi C-17 présentée par le gouvernement progressiste-conservateur du Canada. Il n'a jamais été possible d'évaluer l'efficacité que cette mesure aurait pu avoir en réalité.

Le projet de loi que je propose offre cette possibilité. Il renferme toutes les dispositions sur le maniement sûr et l'acquisition de certificats qui étaient inscrites dans la loi C-68 et la loi C-17 qui l'a précédée. Cette mesure laisse en place toutes les dispositions portant sur la sécurité, sauf qu'elle prévoit l'exemption d'enregistrement des armes d'épaule, par exemple les carabines et les fusils de chasse qu'utilisent d'un bout à l'autre du Canada les chasseurs de chevreuils et de canards et les agriculteurs. On sait bien que l'enregistrement des armes d'épaule qui appartiennent à ces chasseurs et aux agriculteurs ne découragera pas l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles. J'ajouterais même que c'est une taxe arbitraire qui est imposée à ces Canadiens. Ce nous voulons, c'est décourager l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles.

Le projet de loi constitue une attaque de haute précision contre la loi C-68, dont elle conserve les bons éléments et a extrait ceux qui s'avéraient les plus litigieux. Les armes ou armes à feu qui ne sont pas interdites ou dont l'usage n'est pas limité, surtout des armes d'épaule comme les fusils de chasse et les carabines qu'utilisent les chasseurs de cerf et de canard ainsi que les agriculteurs, sont les seules armes à feu soustraites à l'obligation d'enregistrement. C'est tout.

Dans notre société moderne, dans notre grand pays, les armes de poing doivent être enregistrées depuis les années 30. Nous ne devrions jamais revenir là-dessus. Toutefois, je parle de...

**M. Peter MacKay:** La carabine de l'oncle Henri.

**M. John Herron:** Mon collègue de Pictou—Antigonish—Guysborough parle de la carabine de l'oncle Henri. Je ne sais pas s'il a vraiment un oncle Henri, mais ces fusils de chasse et ces carabines sont essentiellement des outils que les agriculteurs peuvent utiliser pour protéger leur bétail et elles sont gardées sous clé.

Mon parti a toujours résisté à l'enregistrement obligatoire des armes d'épaule parce que cela ne fonctionne tout simplement pas et qu'on cible le mauvais groupe. Cette mesure législative correspond davantage à nos attentes. Nous savons que le ministre de la Justice de l'époque avait déclaré qu'il en coûterait au plus 85 millions de dollars pour la mise en oeuvre d'un registre. La députée d'Edmonton-Nord se bat bec et ongles pour cette mesure législative depuis qu'elle est arrivée au Parlement.

• (1820)

Disons que c'était une noble intention, que c'était la chose à faire. Nous ne sommes pas d'accord. Même si nous l'étions, nous savons maintenant que la facture dépasse 400 millions de dollars. Nous savons qu'il s'agit d'une estimation prudente, mais qu'une fois que tout sera réglé, cela va coûter plus de 800 millions de dollars à mettre en oeuvre.

Ce que je veux dire, c'est que nous pourrions utiliser cet argent pour renforcer la sécurité dans les rues, pour aider la GRC à rétribuer les heures supplémentaires, à engager du personnel et à se doter de nouvelles technologies pour combattre le crime cybernétique. Étant donné le contexte mondial dans lequel nous nous trouvons après les événements du 11 septembre, on ferait réellement mieux d'augmenter le budget de la GRC, voire du SCRS, afin de les aider à combattre les bandes de motards et les cellules terroristes, plutôt que de taxer arbitrairement les chasseurs de cerfs, les personnes qui font la chasse au canard et les fermiers. Ça paraît logique.

Je parle d'un point de vue purement économique. Même si l'intention était noble, nous savons maintenant que cette mesure non seulement était malavisée mais qu'elle est devenue l'une des mesures les plus chères que le gouvernement fédéral ait jamais eu à administrer dans toute l'histoire du Canada.

Nous essayons d'utiliser ce projet de loi d'initiative parlementaire, bien qu'il ne fasse pas l'objet d'un vote, pour faire comprendre aux gens que tout parlementaire raisonnable n'est pas contre le contrôle des armes à feu ou le renforcement des dispositions visant à empêcher les torts qui pourraient être accidentellement causés par les armes à feu. Nous voulons nous assurer que toute personne qui utilise une arme à feu pour commettre un acte criminel se voit condamner à une peine obligatoire. C'est le genre de choses que le public attend de nous. Ils veulent que nous empêchions l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles.

Si nous voulons renforcer la sécurité dans les rues, pourquoi ne pas utiliser ces 800 millions de dollars? Il nous reste encore environ 400 millions que nous pouvons mettre de côté à cette fin. C'est pour cette raison que j'ai présenté le projet de loi C-269. Je me suis engagé auprès des habitants de ma circonscription, Fundy—Royal, à faire tout mon possible pour que cette question ne tombe pas dans les oubliettes. C'est ce que je fais. Ça en dit beaucoup en matière de responsabilité.

Je sais que le député de Cypress Hills—Grasslands s'est opposé fermement à ce registre arbitraire. J'applaudis à ses efforts. La question transcende les partis. Au fond, il y a un clivage entre le Canada rural et le Canada des villes. Les citoyens qui ont défendu cette mesure aux élections de 1997 pensaient alors que c'était la bonne solution, mais, maintenant que la facture est de 400 millions de dollars et risque de s'élever jusqu'à 800 millions, même eux avouent que nous avons peut-être raison, en 1997, que l'idée était mauvaise et que nous ne nous en prenions pas au bon segment de la société.

*Initiatives parlementaires*

Consacrons notre énergie à la lutte contre le crime. Donnons à la GRC et à nos officiers les outils nécessaires. Il faut soigneusement peser la question. Sommes-nous préoccupés par les cellules terroristes et avons-nous les ressources pour que la GRC puisse expulser ces gens-là? Cherchons-nous à lutter contre le crime organisé? Au lieu de nous en prendre aux chasseurs de cerfs ou de canards et aux agriculteurs, pourquoi ne donnons-nous pas à la GRC les outils dont elle a besoin pour combattre les cellules terroristes et les gangs de motards?

Nous savons que ce ne sont pas les armes d'épaule qui sont les armes de prédilection pour commettre des crimes dans les villes. Nous ne ciblons donc pas le bon groupe.

L'intention était peut-être bonne, mais je peux vous dire que tous les avantages que nous tentons d'obtenir grâce au projet de loi C-269 étaient déjà contenus dans le projet de loi C-17. Cette solution aurait été de beaucoup préférable à la mise sur pied de cet inutile et encombrant registre des armes d'épaule. Mes collègues et amis qui se joignent à moi pour s'opposer au projet de loi C-68 et appuyer mon projet de loi d'initiative parlementaire C-269 ont recours à toutes sortes de superlatifs.

●(1825)

Il ne s'agit même pas d'une vache à lait pour le gouvernement. Ce programme est tellement lourd et coûteux qu'il n'arrive même pas à faire ses frais. Tout autre gouvernement raisonnable aurait arrêté cette saignée depuis longtemps.

Je demande à tous les députés de réfléchir à la question, et, avec le temps, de trouver une solution qui pourrait permettre de conserver les bonnes et nobles intentions qui étaient contenues dans le projet de loi C-68 et de faire disparaître le registre des armes d'épaule qui, au pire, constitue une atteinte à la communauté rurale et certainement une atteinte aux propriétaires légitimes d'armes d'épaule, des armes qui servent aux chasseurs de chevreuils, aux chasseurs de canards et aux agriculteurs.

J'aimerais remercier mes collègues de leur encouragement et de leur participation tout au cours de mon intervention. Chaque fois que j'ai dû chercher un mot, j'ai pu compter sur l'aide de mes amis et collègues. J'aimerais les remercier de leur appui.

**L'hon. Stephen Owen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais parler du projet de loi C-269, qui modifie la partie III du Code criminel et la Loi sur les armes à feu, que le député de Fundy Royal a présenté.

Les modifications proposées à la Loi sur les armes à feu supprimeraient l'obligation d'enregistrer les carabines et les fusils de chasse. Comme on nous l'a dit, les armes à feu à autorisation restreinte et les armes à feu prohibées devraient toujours être enregistrées. Les modifications proposées à la partie III du Code criminel exempteraient les carabines et les fusils de chasse sans restrictions de l'application des dispositions portant sur les infractions reliées à la possession d'une arme à feu sans certificat d'enregistrement.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-269 vont à l'encontre des objectifs et des buts de la Loi sur les armes à feu. Cette loi est une initiative très importante en matière de sécurité publique. Elle exige que les propriétaires d'armes à feu au Canada détiennent un permis et qu'ils enregistrent leurs armes d'ici à la fin de 2002.

Les modifications proposées supprimeraient la partie la plus innovatrice de la phase d'enregistrement du Programme canadien de contrôle des armes à feu, qui joue un rôle est très important pour ce

qui est d'assurer la sécurité du public au Canada. L'obligation d'enregistrer les armes à feu prohibées et à utilisation restreinte existe depuis des décennies. C'est l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse sans restrictions, prévu dans la Loi sur les armes à feu adoptée en 1995, qui constitue sa disposition la plus novatrice.

La ministre de la Justice ne peut appuyer les modifications à la loi qui remettraient en question cette contribution à la sécurité publique. Elle ne peut souscrire à des modifications qui réduiraient en quoi que ce soit les responsabilités individuelles des propriétaires d'armes à feu.

Les carabines et les fusils de chasse sont les armes à feu les plus nombreuses et les plus facilement accessibles au Canada. Il s'agit également du type d'armes à feu qu'on retrouve le plus souvent sur les lieux d'un crime. Plus de 40 p. 100 des femmes tuées par leurs maris sont abattues par une arme à feu. La plupart de ces femmes, 78 p. 100, sont victimes d'armes à feu possédées en toute légalité, généralement des carabines et des fusils de chasse.

L'enregistrement relie les propriétaires à leurs armes à feu. Cette responsabilité pour les armes à feu enregistrées accroît également la chance que les propriétaires respectent les normes en matière d'entreposage sécuritaire et de manipulation sûre de ces armes. Il encourage les propriétaires à être plus vigilants lorsqu'ils prêtent leurs armes à feu et à aviser la police lorsque leurs armes à feu sont volées. S'il n'était plus nécessaire d'enregistrer les carabines et les fusils de chasse, cette responsabilité accrue ne s'appliquerait plus à la grande majorité des armes à feu au Canada.

L'enregistrement des carabines et des fusils de chasse sans restrictions donne à la police un nouvel outil pour faire enquête sur des crimes commis à l'aide d'armes à feu et pour poursuivre les auteurs de ces crimes. L'enregistrement va avoir un effet dissuasif sur les ventes illégales d'armes à feu au Canada alors que toutes les armes à feu sont enregistrées au nom de leur nouveau propriétaire au point de vente. Les armes à feu enregistrées ne peuvent pas facilement être données ou vendues à une personne qui ne détient pas un permis, car on peut remonter jusqu'au propriétaire initial.

L'enregistrement des armes à feu est aussi une étape importante du processus global qui interdit la possession d'armes à ceux qui peuvent menacer la sécurité publique. Le transfert de propriété d'une arme à feu déclenche une vérification des antécédents de la personne qui achète l'arme, qu'il s'agisse d'une arme de poing, d'une carabine ou d'un fusil de chasse.

L'enregistrement permet aussi de limiter le commerce illégal et la contrebande d'armes à feu. En outre, il sert à retracer les armes à feu et peut-être même à découvrir les routes et les sources des contrebandiers. Une telle information est essentielle pour repérer et faire cesser les entrées et les sorties illégales d'armes à feu au Canada.

Le Canada a d'importantes responsabilités en matière de lutte contre le trafic d'armes à feu et leur commerce sur le marché noir. Cet été, le Canada s'est joint à plusieurs pays pour signer un protocole à cet effet lors d'une conférence des Nations Unies sur les armes légères.

### Initiatives parlementaires

La Loi sur les armes à feu est essentielle à la sécurité publique et l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse est un élément fondamental du programme canadien de contrôle des armes à feu. La Loi sur les armes à feu, y compris ses dispositions sur l'enregistrement, obtient l'appui de plus de 350 organisations policières, communautaires, de santé publique et de lutte contre la violence familiale; en outre, de nombreux sondages effectués au cours des récentes années ont montré qu'elle reçoit aussi l'appui de plus de 70 p. 100 de la population canadienne. Les services de police et d'application de la loi considèrent le programme de contrôle des armes à feu comme un outil précieux pour réduire le nombre de crimes commis avec des armes à feu et aider les policiers à faire enquête et à résoudre les crimes commis avec des armes à feu.

Les propriétaires d'armes y verront aussi des avantages. Les armes enregistrées qui sont volées pourront être retournées à leur véritable propriétaire. Les armes conservées pour des raisons sentimentales ou leur valeur d'antiquité pourront plus facilement être léguées si elles sont enregistrées et les documents d'enregistrement servent de preuve aux fins des assurances. Le programme de contrôle des armes à feu est aussi très efficace sur le plan de la sécurité publique.

• (1830)

Pour toutes ces raisons, la ministre de la Justice n'appuie pas le projet de loi et les modifications proposées à la Partie III du Code criminel et à la Loi sur les armes à feu.

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai beaucoup de choses à dire, aussi je passerai rapidement en revue les points dont je veux parler.

Je félicite le député de Fundy—Royal d'avoir présenté le projet de loi à l'étude. Même s'il n'est pas conforme à la politique de mon parti, qui prône l'abrogation et le remplacement de la loi C-68, le projet de loi à l'étude représente un pas dans la bonne direction. C'est pourquoi mon parti l'appuiera.

Si le député libéral qui a pris la parole juste avant moi avait avancé un seul argument valable dans son discours, nous aurions pu l'appuyer, mais rien de ce qu'il a dit n'était valable ou applicable.

Le système d'enregistrement des armes à feu représente sans doute l'aspect le plus coûteux et le plus inutile de la loi C-68, mais il n'est certainement pas le plus contestable. La loi C-68 a bafoué des droits de propriété fondamentaux, dont ceux de quelque 3,5 millions de Canadiens, à leur insu. Il a mis en péril le droit, reconnu par la charte, à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives. Le la loi C-68 a éliminé le droit d'une personne de garder le silence. Il a inversé le fardeau de la preuve, en vertu duquel une personne est présumée innocente jusqu'à preuve du contraire. Cette loi empiète sur les droits issus des traités des autochtones. Il empiète inutilement sur les champs de compétence constitutionnelle exclusive des provinces en matière de propriété, de droits civils, de santé, de sécurité et d'éducation.

Ce ne sont là que quelques-uns des aspects les plus contestables de la loi C-68, et autant de raisons pour lesquelles nous devrions mettre cette mesure au rancart et la remplacer, de concert avec les provinces et les propriétaires responsables d'armes à feu, par un système de contrôle des armes à feu efficace.

Le 29 août, le commissaire à la protection de la vie privée a rapporté un fait qui aurait dû mettre le gouvernement dans l'embarras. Les médias auraient dû s'emparer de cette information, mais ils ne l'ont pas fait. La plupart des provinces et territoires ont choisi de ne pas participer à l'administration du programme de contrôle des armes à feu.

Dans son rapport, le commissaire à la protection de la vie privée déclare, et je cite:

Il y a six provinces qui ont décidé de participer au Programme des armes à feu et de l'administrer elles-mêmes, et sept provinces ou territoires qui ne participent pas au Programme, où celui-ci est administré par le gouvernement fédéral.

Tant pis pour le fédéralisme coopératif sous le gouvernement actuel.

Le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique a fait savoir qu'il désapprouvait le Programme des armes à feu et, la semaine dernière, j'ai entendu dire qu'il envisageait sérieusement de ne pas participer à l'administration du système d'enregistrement des armes à feu créé en vertu de la loi C-68.

Si la Colombie-Britannique se retire, ce sera huit provinces et territoires qui l'auront fait. Ces derniers tentent d'envoyer un message au gouvernement fédéral. La citation qui suit montre pourquoi le programme doit être abrogé et remplacé.

Le 13 juin 1995, le chef du Parti réformiste déclarait, et je cite:

Je soutiens donc, en conclusion, que le projet de loi C-68, s'il est adopté, ne sera pas une bonne loi. Ce sera une mauvaise loi, une tache sur le bilan législatif du gouvernement, une loi qui ne répondra à aucun des trois grands critères, soit la constitutionnalité, l'efficacité et le consentement démocratique du peuple. Quel devrait être le sort d'une mauvaise loi? Une mauvaise loi devrait être abrogée, et c'est précisément ce que fera un gouvernement réformiste lorsqu'il remplacera un jour le gouvernement actuel.

Six ans plus tard, après plus d'un demi-milliard de dollars gaspillés et après la création d'une énorme bureaucratie de 1 800 fonctionnaires, je puis dire que la loi C-68 ne répond toujours pas aux trois critères, soit la constitutionnalité, l'efficacité et le consentement démocratique du peuple. Je voudrais énumérer, aussi rapidement que possible, dix raisons pour lesquelles nous devrions l'abroger tout de suite.

Premièrement, elle a déjà coûté au moins une vie. Les libéraux défendent leur réalisation inutile qui aura bientôt coûté un milliard de dollars en disant que, si le registre des armes à feu permet de sauver une vie, il en aura valu la peine.

Or, le 15 mars 2000, un homme de Nain, à Terre-Neuve, à qui il était interdit de posséder une arme à feu, s'est rendu au bureau de la GRC pour y prendre la carabine qu'on y avait entreposé pour lui, et il fut par la suite accusé d'avoir tué un jeune garçon de 15 ans. Les exemptions concernant les autochtones et les ajustements apportés à la loi C-68 ont probablement forcé les agents de la GRC à remettre à cet homme l'arme avec laquelle il a commis son meurtre.

Deuxièmement, les coûts liés à la loi C-68 sont au moins six fois plus élevés que promis. D'après des réponses à des demandes en vertu de la Loi de l'accès à l'information, la mise en oeuvre de la loi C-68 a déjà coûté plus de 500 millions de dollars et n'est même pas encore terminée.

En 1995, le ministre de la Justice avait promis qu'elle coûterait 85 millions de dollars seulement. Les libéraux ont invoqué le secret ministériel pour cacher au public les budgets du registre des armes à feu et les rapports d'incidence économique, et je ne réussis toujours pas à obtenir cette information.

• (1835)

Troisièmement, la majorité des provinces et des territoires s'opposent à la loi C-68. En 1995, les libéraux ont imposé le projet de loi C-68 au Parlement et aux provinces. En février 2000, six provinces et deux territoires ont contesté la constitutionnalité de la loi devant la Cour suprême.

*Initiatives parlementaires*

Quatrièmement, la loi C-68 a fait augmenter la vente d'armes à feu sur le marché noir. Le propre groupe de la ministre de la Justice qui s'occupe des armes à feu l'a prévenue que cette loi créait tellement de tracasseries administratives en essayant de réglementer la vente légale d'armes à feu que les ventes sur le marché noir étaient à la hausse.

Cinquièmement, les agents de police de première ligne s'opposent à la loi C-68. Tous les sondages faits par la police révèlent qu'entre 76 p. 100 et 91 p. 100 des agents de police de première ligne sont contre la loi C-68. Selon des sources policières, cette loi aliène les citoyens honnêtes et diminue le respect de la loi. Au mois de mars, le président de l'Association canadienne des policiers a dit:

Cela m'ennuie que le public ne m'appuie pas dans l'exercice de mes fonctions. Nous n'avons jamais été en désaccord avec le public avant cela. Cette question est une pomme de discorde.

L'agent John Gayder a écrit:

En fait, la Loi sur les armes à feu viole chacun des principes du maintien de l'ordre de Peel.

Sixièmement, le registre des armes à feu est bourré d'erreurs. Les libéraux ont bâclé la mise en oeuvre du projet de loi à un point tel que les erreurs, et d'émission de permis et d'enregistrement, auxquelles s'ajoute l'inobservation de la loi par des millions de propriétaires responsables d'armes à feu, rendent les données du registre ne sont pas fiables et ne sont d'aucune utilité pour la police. Les autochtones défient publiquement le système d'enregistrement et d'obtention de permis. Le gouvernement admet que 320 000 propriétaires d'armes à feu ont négligé de demander un permis de possession d'armes à feu.

Le surintendant de la GRC et directeur des armes à feu, Mike Buisson, a prévenu son personnel que 90 p. 100 des demandes d'enregistrement contenaient des erreurs. En dépit de ce fait, les quotas de production quotidienne ont triplé. Des vérificateurs ont été licenciés et le personnel a reçu l'ordre de passer outre aux erreurs contenues dans les demandes d'enregistrements. Le registre des armes à feu est le plus grand ramassis d'insignifiances au pays.

Septièmement, le projet de loi C-68 a conduit à la diminution du nombre des agents de police qui travaillent sur le terrain. Au mois d'avril, une note de synthèse à l'intention de la ministre de la Justice révélait que plus de 1 800 employés étaient associés au programme des armes à feu. Ce chiffre comprend quelque 400 employés au siège de la GRC à Ottawa.

Le rapport à la ministre ne tenait pas compte des centaines de préposés aux armes à feu qui travaillent pour les forces de polices provinciales, régionales et municipales. Le 21 septembre 1995, le solliciteur général de l'Ontario, Bob Runciman, a dit au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles:

À l'échelle nationale, 85 millions de dollars permettraient d'ajouter 1 000 agents des douanes à la frontière; 500 millions de dollars permettraient d'ajouter 5 900 agents de police sur le terrain.

Après le 11 septembre, ne devrions-nous pas mieux choisir les rôles que assignons à nos agents de la paix pour assurer la sécurité publique?

En huitième lieu, la loi C-68 a servi à détourner des ressources des vraies priorités policières. Plus d'un demi-milliard de dollars ont été gaspillés jusqu'à maintenant dans ce système d'enregistrement des armes à feu gravement mal foutu; cet argent aurait été bien plus utile s'il avait été consacré à des priorités policières plus importantes. La police voulait avoir un registre des délinquants sexuels ou une base de données génétiques pour tous les criminels. Un des slogans des associations policières canadiennes était «Enregistrons les criminels

avant les armes à feu». Le gouvernement est-il à l'écoute? Non, il ne l'est pas.

En neuvième lieu, la preuve a été faite que l'enregistrement mène à la confiscation. Je n'entrerai pas dans les détails, mais c'est arrivé. Le 15 novembre 1997, la *Gazette* de Montréal a cité les propos suivants du vice-premier ministre:

Cela pourrait être le départ d'un mouvement mondial vers le développement d'un mécanisme servant à interdire les armes à feu dans le monde, comme dans le cas de notre initiative concernant les mines terrestres.

En rédigeant une nouvelle loi pour remplacer la loi C-68, le gouvernement libéral doit comprendre qu'il est impossible de renforcer la sécurité de quiconque en mettant un morceau de papier à côté d'une arme à feu. Que faut-il faire? Nous devons rester positifs et remplacer la loi C-68 par une loi fondée sur des principes fondamentaux.

Cette loi devrait s'attaquer aux criminels qui se servent d'armes à feu, et non pas aux propriétaires d'armes à feu responsables. Elle devrait être simple à comprendre, à gérer et à appliquer. Elle ne devrait rien coûter et réduire l'utilisation criminelle des armes à feu.

● (1840)

Elle devrait réduire les ventes sur le marché noir et la contrebande, et non pas les favoriser, comme cela a été le cas. Elle devrait convaincre la vaste majorité des propriétaires d'armes à feu d'aider le gouvernement et la police à l'appliquer. Elle devrait convaincre tous les contribuables d'en partager le coût parce que tout le monde profite d'une sécurité publique accrue. Elle devrait subir avec succès une épreuve de sécurité publique administrée par le vérificateur général du Canada. Elle devrait respecter les compétences constitutionnelles exclusives des provinces et obtenir leur appui total. Elle devrait respecter les droits individuels fondamentaux de tous les Canadiens, notamment les droits de propriété.

**M. John Herron (Fundy—Royal, PC/RD):** Monsieur le Président, dommage que nous n'ayons pas l'occasion de prolonger le débat. Je félicite le député de Cypress Hills—Grasslands, qui a montré de la constance dans son travail sur ce dossier particulier. En gros, je suis d'accord avec ses commentaires. Je salue son engagement envers les gens de sa circonscription dans ce dossier particulier.

Le député a signalé une réalité, à savoir que six des dix provinces, ce qui représente bien plus de 80 p. 100 de la population, dont les gouvernements provinciaux auront à assumer une grande part des coûts de mise en oeuvre de cette loi malavisée, se sont opposées au registre libéral des armes d'épaule.

Il est clair, même dans les régions rurales du Canada, que l'imposition d'une taxe aux chasseurs de chevreuils et de canards ainsi qu'aux agriculteurs est absolument insensée. Nous devrions canaliser nos énergies sur l'imposition de sanctions obligatoires aux personnes qui commettent des crimes à l'aide d'une arme à feu.

Je soutiens que le point de référence de toute loi devrait être l'efficacité de cette loi par rapport aux objectifs visés, soit dans ce cas décourager l'utilisation criminelle des armes à feu, et son efficacité sur le plan des coûts. Nous savons hors de tout doute que cette loi ne décourage pas l'utilisation criminelle des armes à feu. Nous savons aussi que les coûts estimés à 85 millions de dollars seront plutôt de l'ordre d'au moins 800 millions de dollars une fois la loi entièrement en vigueur.

### Ajournement

À notre époque moderne, depuis le 11 septembre, pourquoi n'utilisons-nous pas ces ressources supplémentaires pour assurer la sécurité et protéger le périmètre du pays en se dotant de services douaniers et de polices portuaires adéquats? Il y aurait aussi lieu de se pencher sur ces questions. Donnons cet argent à la GRC afin qu'elle se serve de la nouvelle technologie pour lutter contre la cybercriminalité ou les éléments subversifs au niveau international. Nous pourrions donner cet argent au SCRS pour accroître son budget.

Donnons plus d'argent à la GRC pour lutter contre le crime organisé, au lieu de faire payer des droits aux Canadiens qui vivent en milieu rural et qui possèdent des armes d'épaule et des fusils de chasse. Ces carabines appartiennent à nos voisins. Ce sont des gens respectueux des lois. Les membres de bandes de motards ne vont pas se précipiter pour faire enregistrer leurs armes d'épaule dans les kiosques installés dans des centres commerciaux.

J'ai été très impressionné par les remarques du député de Cypress Hills—Grasslands relativement à l'augmentation spectaculaire des ventes d'armes à feu sur le marché noir. C'est précisément ce que le gouvernement voulait éviter.

Dans une société moderne, tout le monde sait qu'il est nécessaire d'avoir une réglementation stricte relativement aux armes à feu, pour prévenir les accidents. Il importe d'avoir des règles en place.

Il va de soi que l'enregistrement des armes de poing doit continuer d'être obligatoire, comme c'est le cas depuis les années 1930. Toutefois, nous ne parlons pas ici d'armes de poing ou d'Uzi, comme c'est peut-être le cas aux États-Unis, mais bien d'armes d'épaule qui sont utilisées à tous les jours par des chasseurs et des agriculteurs de toutes les régions de notre beau pays.

Je demande le consentement unanime de la Chambre afin que ce projet d'initiative parlementaire puisse faire l'objet d'un vote et que les députés aient ainsi la chance de se prononcer sur cette mesure.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bélair):** La période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du Feuilleton.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

•(1850)

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

**Le président suppléant (M. Bélair):** Comme il s'agit des premières délibérations sur la motion d'ajournement depuis la modification du Règlement, j'aimerais rappeler aux honorables députés le nouveau système que nous avons adopté.

Le député qui soulève la question peut parler pendant au plus quatre minutes, tel que c'était le cas auparavant. Le ministre, ou le ou la secrétaire parlementaire, disposera dorénavant de quatre minutes pour sa réponse. Ensuite, le député qui soulève la question et le

ministre, ou le ou la secrétaire parlementaire, auront chacun un droit de réplique d'une minute.

\* \* \*

### L'INDUSTRIE AÉRIENNE

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, le 1<sup>er</sup> octobre 2001, je posais une question en cette Chambre à la ministre du Développement des ressources humaines—c'est la secrétaire parlementaire qui me répondait—faisant écho aux employés d'Air Canada qui vivaient une situation économiquement très difficile, conséquence des événements du 11 septembre.

Je lui demandais à ce moment-là si le gouvernement était prêt à prendre des mesures particulières pour permettre de faire face aux mises à pied massives découlant de la crise causée par le terrorisme, et touchant particulièrement les lignes aériennes.

Or, depuis ce temps, il y a eu des rencontres, mais les résultats ne sont pas là. Effectivement, on est toujours en attente d'une réponse. Des représentations nous sont faites par les gens d'Air Canada, pour la mise en place d'un programme d'aide aux travailleurs âgés, permettant à ceux qui ont le plus d'expérience mais qui seraient prêts à prendre leur retraite d'avoir un programme qui soit un pont vers la pension de vieillesse ou vers un autre régime. Cela permettrait aux plus jeunes de garder leur emploi. Ce serait très souhaitable que cela puisse se faire ainsi.

D'ailleurs, il est prévu que demain, 750 personnes seront présentes pour demander que le gouvernement fédéral agisse en conséquence en adoptant des mesures adéquates.

On a là un exemple flagrant que depuis le 11 septembre, en matière d'activités de soutien au ralentissement économique, la position du gouvernement fédéral est probablement la plus faible.

Pour la question de la sécurité, on a eu le dépôt de la Loi antiterroriste, on a eu la présence de plusieurs ministres dans les différents comités, mais au niveau du soutien social, de ce qui touche les mises à pied, on a plus de difficulté à convaincre le gouvernement qu'il faut effectivement mettre de l'avant des mesures spéciales.

Par exemple, dans le domaine du tourisme, il y a eu dernièrement une annonce du gouvernement du Québec pour une campagne de publicité afin de redonner le goût aux touristes d'utiliser les transports aériens, de se rendre au Québec, de profiter, comme ils l'ont toujours fait, des avantages de notre qualité de vie.

On n'a pas vu d'équivalents de cela de la part du fédéral, surtout pas pour les gens qui ont été touchés.

Des représentations nous ont été faites par les agences de voyage. Il a fallu intervenir auprès du bureau de la ministre. Dans ce dossier, on a quand même eu un appui intéressant, mais on a toujours besoin de faire des interventions ad hoc pour obtenir un comportement d'ouverture, pour que les gens touchés par les mises à pied massives résultant des événements du 11 septembre bénéficient d'un automatisme du ministère, c'est-à-dire une attitude d'ouverture.



*Ajournement*

J'aimerais aujourd'hui que la secrétaire parlementaire confirme que, effectivement, il y aura une ouverture pour régler la question des gens d'Air Canada, qu'on leur permettra d'avoir un programme d'aide afin d'atteindre les résultats souhaités, soit de donner aux employés plus âgés qui souhaiteraient quitter la compagnie volontairement la possibilité de pouvoir le faire dans des conditions acceptables et que cela permette de garder les plus jeunes au travail.

Je pense que c'est une demande légitime, une demande justifiée. Maintenant que quelques semaines se sont écoulées depuis le déroulement des événements du 11 septembre, on attend une décision positive du gouvernement, dans les meilleurs délais.

**Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, il est certain que les employés d'Air Canada ont connu des jours et des semaines difficiles, sinon même très pénibles. Il ne fait aucun doute que tous les employés du transport aérien seront profondément affectés par les licenciements récemment annoncés.

On vient justement de lire dans le journal aujourd'hui qu'il se pourrait qu'il y ait d'autres licenciements, surtout dans la région de Montréal. Notre gouvernement sait très bien que lorsqu'il est question d'emplois, il est déjà assez difficile de devoir composer avec la précarité de certains emplois.

Je voudrais assurer mon collègue d'en face que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les employés touchés et leur entreprise, en cette période d'incertitude et de grandes difficultés.

Qu'en est-il pour les employés d'Air Canada? La ministre du Développement des ressources humaines du Canada a transmis ce même message de préoccupation de la part de la ministre et du ministère, par rapport aux employés qui ont été mis à pied et à certains qui risquent de l'être très bientôt, aux représentants d'Air Canada, lorsqu'elle les a rencontrés au début du mois.

Je pense qu'il est important de voir la chronologie dans ce qu'ont fait le ministère et la ministre, en particulier. Elle a été de nouveau très claire à ce sujet, lors d'une autre réunion qui a eu lieu par la suite avec des représentants du ministère et d'Air Canada, lorsqu'ils ont discuté des programmes offerts par DRHC, pour aider leurs employés.

Le programme de partage du travail, justement, constitue l'une des mesures que le ministère du Développement des ressources humaines a proposées à Air Canada.

Beaucoup de personnes m'ont demandé ce qu'était le programme de partage du travail. C'est un programme très intéressant, qui ne répond pas nécessairement à toutes les entreprises, mais dans le cas d'Air Canada, ce programme de partage du travail pourrait être mis en oeuvre, par exemple, par une entreprise qui satisfait aux lignes de conduite de celui-ci.

Ce programme vise à aider les employeurs qui doivent prendre des mesures d'austérité, ce qui signifie que les mises à pied peuvent être évitées.

Comment peut-on parvenir à ce résultat? Il s'agit de raccourcir la semaine de travail et de réduire les salaires en conséquence. DRHC permet aux travailleurs de toucher des prestations d'assurance-emploi pour les journées non travaillées, ce qui contribue à compenser la réduction de salaire.

Donc, chez les employeurs qui participent à cela, les employés touchent une partie de leur salaire, mais touchent aussi des prestations d'assurance-emploi.

Le principal avantage du programme de partage du travail réside dans ce qu'il offre aux employés. Non seulement le programme aide-t-il à atténuer les difficultés découlant d'une mise à pied, mais il permet également aux travailleurs de conserver leurs compétences qu'ils pourront continuer de mettre à profit dans leur travail.

La prochaine étape entre les employeurs et le ministère est une réunion entre les représentants du ministère et ceux d'Air Canada. Les discussions ont porté principalement jusqu'à maintenant sur le partage du travail, comme moyen de réduire le nombre de personnes mises à pied.

Maintenant, les compagnies aériennes et les syndicats ont un travail à faire qui est d'examiner les modalités d'application qu'ils souhaiteraient mettre en oeuvre par rapport aux conventions de partage du travail.

À l'heure actuelle, j'ai confiance que la bonne volonté et la souplesse nous permettront d'appuyer une ou plusieurs conventions de partage du travail, dans le domaine du transport aérien.

• (1855)

**M. Paul Crête:** Monsieur le Président, la secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines l'affirme elle-même. Il y a d'autres licenciements qui s'en viennent. C'est donc une situation qui perdurera.

Si, comme la secrétaire parlementaire le dit, le gouvernement fait tout pour corriger la situation, pourquoi les gens se sentent-ils obligés de venir à Ottawa demain pour manifester? Pourquoi 750 représentants des employés vont-ils être ici, pour demander au gouvernement de prendre action? Parce que c'est de cela dont il est question.

On veut que le gouvernement agisse. Le temps des études et des propositions un peu passé. Maintenant, il faut qu'il y ait des propositions concrètes sur la table. On a beaucoup parlé du partage du temps de travail. Oui, c'est un programme intéressant. Mais pourquoi ne pas avoir aussi un programme d'aide aux travailleurs âgés, comme les gens le demandent? Autrement dit, de la souplesse qui correspond à l'état de la force de main-d'oeuvre de cette entreprise.

Est-ce que le gouvernement se décidera à bouger, à donner les signaux définitifs et à mettre en action les changements qui sont demandés par les travailleurs et qui sont justifiés par la situation économique actuelle?

**Mme Raymonde Folco:** Monsieur le Président, je rappelle à mon collègue d'en face que le régime d'assurance-emploi fonctionne, et il fonctionne très bien. Il a justement été mis sur pied pour répondre en partie aux besoins de ces personnes.

Je ne suis pas dans la tête des personnes qui vont manifester devant le Parlement demain, mais je me demande sincèrement dans quelle mesure elles sont au courant des démarches que leur employeur—si leur employeur est Air Canada—a fait auprès du ministère.

Je peux dire au député que nous nous attendons à recevoir sous peu une demande d'accord de travail de partage de la part d'Air Canada et que lorsque nous la recevrons, nous en confierons le traitement à une équipe qui a été constituée à cette fin au sein du ministère et qui s'en acquittera le plus rapidement possible.

J'insiste sur le fait—et je l'affirme au député—que le régime d'assurance-emploi est là pour soutenir les employés d'Air Canada. Le ministère travaillera avec Air Canada, comme il a déjà commencé à le faire. Nous avons grand espoir que ce système fonctionnera très bien dans les jours qui viennent.

### Ajournement

•(1900)

[Traduction]

#### LA DISCRIMINATION

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, depuis les événements tragiques du 11 septembre, nous, les néo-démocrates fédéraux, avons condamné on ne peut plus vigoureusement ces actions terroristes que nous qualifions de crimes contre l'humanité. Nous réclamons que les auteurs soient traduits en justice devant un tribunal international qui sera créé par le Conseil de sécurité des Nations Unies avec l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous nous sommes également clairement opposés à la décision du gouvernement fédéral de faire participer les forces armées du Canada à l'action militaire menée par les États-Unis, du fait notamment que ces derniers ont indiqué qu'ils étaient disposés à étendre cette action à des pays autres que l'Afghanistan.

Nous nous sommes déclarés favorables à l'élaboration d'une solution devant nous permettre à long terme de faire disparaître les conditions qui fomentent le désespoir, la violence, la haine et la discorde.

Nous avons aussi enjoint au gouvernement fédéral de donner l'exemple aux Canadiens en luttant contre la montée de l'intolérance et du racisme, particulièrement dirigés contre les Canadiens de confession musulmane et d'origine arabe, au lendemain du 11 septembre. Voilà sur quoi portent mes observations ce soir.

Le Canada est le pays le plus pluriethnique et pluriculturel au monde. Dans ma propre circonscription, Vancouver-Est, que je représente d'ailleurs avec beaucoup de fierté, cette diversité y est des plus marquées.

Nous pouvons tous être fiers que l'essence même du Canada tienne à la diversité et au respect des différences, mais nous devons aussi reconnaître le fait que près de 275 000 Canadiens ont été victimes de crimes haineux l'an dernier selon Statistique Canada. Malheureusement, depuis le 11 septembre, le nombre d'incidents à connotation raciste au Canada est à la hausse. Nous en avons entendu parler dans les médias.

À Cold Lake, en Alberta, des musulmans nés au Canada ont reçu des appels téléphoniques où on leur disait que tous les arabes devraient être tués. À Oakville, en Ontario, cinq étudiants ont été agressés parce qu'ils étaient Arabes. À Ottawa, un jeune adolescent arabe a été battu par deux autres adolescents jusqu'à ce qu'il sombre dans l'inconscience.

Nous ne pouvons que commencer à nous imaginer la douleur et la souffrance découlant de ces actes, particulièrement chez les jeunes qui cherchent à comprendre ce qui se passe.

Nous savons aussi que, selon la police d'Ottawa, le nombre d'incidents racistes signalés a doublé dans la capitale nationale depuis les attaques lancées contre le World Trade Center. D'autres villes soulignent aussi une hausse importante des incidents.

Les députés du NPD ont demandé au gouvernement fédéral d'adopter de toute urgence des mesures de lutte contre le racisme et la discrimination. Nous avons prié le gouvernement fédéral d'adopter un plan d'action prévoyant un débat public et l'éducation du public ainsi que l'application claire des articles du Code criminel concernant le racisme. Nous avons demandé au gouvernement de nommer un groupe de travail chargé de surveiller les incidents de racisme signalés et d'assurer le suivi des enquêtes et des poursuites instituées par la police.

Nous prions également le gouvernement libéral de réaffirmer les valeurs canadiennes ainsi que son soutien au multiculturalisme, qui a été intégré dans la politique canadienne en 1971 par le premier ministre de l'époque, Pierre Elliott Trudeau. En 1971, le Nouveau Parti démocratique a accueilli favorablement cet engagement. Notre chef de l'époque, l'honorable David Lewis, a alors déclaré clairement:

La diversité des cultures (au Canada) est une des sources de la grandeur de notre peuple... Au sein de toute société, une minorité éprouve un problème, le problème de la survie, le problème du maintien de son histoire, de sa langue, de ses traditions, de ses chants, de ses légendes et de son identité. Lorsqu'une majorité au sein d'une société est aussi cruelle que l'ont souvent été les majorités, non seulement les minorités sont-elles écrasées, mais l'esprit et l'âme de cette société sont détruits.

Nous devons aujourd'hui tenir compte des paroles prononcées par M. Lewis. Nous devons réaffirmer notre engagement à respecter les droits de la personne et les libertés civiles, particulièrement au moment où nous discutons du projet de loi C-36 sur l'antiterrorisme, et il faut respecter les droits civils au pays.

**Mr. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je félicite la députée pour ses propos éloquentes et importants ainsi que pour sa question à la Chambre. Moi aussi, j'ai l'honneur de représenter une circonscription de Vancouver qui présente une grande diversité culturelle.

Tous les députés qui font partie du gouvernement et du parti de la députée, dont elle a parlé avec éloquence, appuient les principes de multiculturalisme qui explique la vigueur de notre pays. La diversité est notre force, mais nous sommes également conscients que cette diversité peut faire du tort aux minorités en les exposant parfois à des manifestations de haine ou à la discrimination dans notre société.

Comme le premier ministre l'a indiqué en répondant à la question de la députée, il a condamné sans relâche les menaces et les actes motivés par la haine. Il l'a fait pratiquement chaque fois qu'il en a eu l'occasion dans la foulée des événements du 11 septembre. De concert avec les chefs de tous les partis représentés à la Chambre, il a invité les Canadiens à faire preuve de tolérance et de compréhension, valeurs sur lesquelles notre société multiculturelle et démocratique a été bâtie.

Le premier ministre a également mentionné dans sa réponse que le Code criminel du Canada renferme des dispositions qui peuvent et qui devraient être invoquées pour s'attaquer au problème des crimes motivés par la haine. Les articles 318 et 319 du Code criminel rendent coupables d'infractions ceux qui préconisent ou fomentent le génocide ou qui incitent publiquement à la haine contre un groupe identifiable. Ces mesures ont été invoquées avec succès dans des procès pour crimes motivés par la haine et dans l'affaire Keegstra et d'autres.

En 1995, le Parlement a adopté ce que la Cour suprême du Canada a appelé les plus importantes réformes du droit de la détermination de la peine dans l'histoire du Canada. Un des éléments clés de ces réformes était l'insertion dans le Code criminel d'un énoncé de l'objet et des principes de la détermination de la peine.

*Ajournement*

Parmi les principes énoncés dans le Code criminel, on trouve l'alinéa 718.2a)i), qui dit que des éléments de preuve établissant «que l'infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle» seront considérés comme des circonstances aggravantes. Autrement dit, si le tribunal estime que l'infraction est motivée par de la haine fondée sur un de ces facteurs, la peine devrait être plus sévère, pour tenir compte du fait que la société condamne cette conduite.

Une menace, ou dans l'exemple qu'a donné la députée, une agression contre un membre d'un groupe religieux peut être conçue de manière à avoir des répercussions sur tous les membres de ce groupe, en instaurant parmi eux un climat de crainte et d'intimidation.

Cette modification de la loi semble influencer sur les tendances constatées en matière de peines infligées. L'arrêt-clé pour l'interprétation de l'alinéa 718.2a)i) concerne une affaire qui est survenue dans la province de la députée, province qui est aussi la mienne. Dans l'affaire de la Reine c. Miloszewski, cinq hommes, qui se disaient tous racistes et qui avaient roué de coups de pieds et battu à mort un sikh dans le stationnement d'un temple à Surrey, ont reconnu leur culpabilité à une accusation d'homicide involontaire. Les longues peines qui leur ont été infligées montrent que cette disposition a influencé considérablement le juge qui a infligé la peine. Le juge Stewart a dit que cette disposition invitait les magistrats à accorder beaucoup d'importance à ce facteur aggravant au moment de déterminer la peine parce qu'elle traduisait la volonté des Canadiens exprimée par l'entremise du Parlement.

La semaine dernière, un autre crime haineux a été jugé par un tribunal du Nouveau-Brunswick. Un jeune homme de 19 ans a été trouvé coupable d'avoir placé une croix sur la pelouse d'une famille noire et d'y avoir mis le feu. Il a été trouvé coupable d'avoir délibérément fait la promotion de la haine et a été condamné à quatre mois de prison. Il est aussi en probation pour trois ans, la période maximale prévue dans le Code criminel, et on lui a ordonné de suivre une thérapie.

Des cas comme ceux-là montrent que nous avons les outils législatifs nécessaires pour réagir sévèrement aux crimes haineux.

• (1905)

**Mme Libby Davies:** Monsieur le Président, je suis certainement sensible aux propos de mon collègue.

Je reconnais que le premier ministre et tous les chefs de parti, dont le mien, ont présenté, pour l'approbation unanime de la Chambre, une motion condamnant l'augmentation du racisme.

Je trouve décevant, cependant, que le gouvernement n'ait pas précisé ce qu'il entend faire à ce sujet, alors qu'il est évident que certains groupes, la communauté musulmane et les Canadiens d'origine arabe en particulier, sont la cible d'actes de racisme depuis les événements du 11 septembre.

J'exhorte encore une fois le gouvernement à adhérer à un plan d'action précis pour mieux éduquer la population. La somme de 500 000 \$ prévue à cette fin dans le budget a déjà été engagée. Il faut faire plus dans ce domaine et mettre sur pied un groupe de travail spécial chargé d'examiner les crimes de cette nature qui sont rapportés. J'aimerais entendre la réaction du député à ce sujet.

**M. Stephen Owen:** Monsieur le Président, je suis d'accord avec les suggestions de ma collègue. Je pense que tous les députés appuient cette condamnation des crimes motivés par la haine.

Il existe des brigades qui s'occupent de ce genre de crimes dans plusieurs provinces. La Colombie-Britannique en compte une qui travaille en collaboration avec les services de police et les services des poursuites de la province. Les programmes canadiens sur le multiculturalisme doivent accorder à ces questions l'attention spéciale qu'elles méritent.

Plus tôt cette semaine, la ministre de la Justice a déposé à la Chambre un ensemble de mesures pour contrer le terrorisme. Le projet de loi C-36, puisque c'est de lui qu'il s'agit, contient une modification visant à créer une nouvelle infraction criminelle, soit le méfait à l'égard d'un bâtiment ou d'un objet lié au culte religieux «motivé par des préjugés ou de la haine fondés sur la religion, la race, la couleur ou l'origine nationale ou ethnique».

Ces mesures, en plus des dispositions que j'ai mentionnées et des politiques du Canada en matière de multiculturalisme, devraient pouvoir aider à répondre aux préoccupations exprimées par notre collègue.

• (1910)

[Français]

**Le président suppléant (M. Bélair):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 10.)



## TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 17 octobre 2001

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>La pauvreté</b>			
Mme St-Jacques .....	6251	M. Gauthier .....	6255
<b>Le logement</b>		Mme McLellan .....	6255
M. Peschisolido .....	6251	<b>L'économie</b>	
<b>La Semaine de la citoyenneté</b>		M. Blaikie .....	6256
M. Assad .....	6251	M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6256
<b>Mike Harris</b>		M. Blaikie .....	6256
M. Mahoney .....	6251	M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6256
<b>La Chambre de commerce et d'industrie de Laval</b>		<b>Les affaires étrangères</b>	
Mme Folco .....	6252	M. Strahl .....	6256
<b>Le logement</b>		M. Manley .....	6256
M. Reynolds .....	6252	M. MacKay .....	6256
<b>Les Forces canadiennes</b>		M. Manley .....	6256
M. Castonguay .....	6252	<b>Le terrorisme</b>	
<b>Médecins du Monde</b>		M. Sorenson .....	6256
Mme Gagnon (Québec) .....	6252	M. MacAulay .....	6256
<b>Les mines terrestres</b>		M. Sorenson .....	6257
M. Steckle .....	6252	M. MacAulay .....	6257
<b>Le logement</b>		Mme Venne .....	6257
M. Moore .....	6253	Mme McLellan .....	6257
<b>Le multiculturalisme</b>		Mme Venne .....	6257
M. Fontana .....	6253	Mme McLellan .....	6257
<b>Rehavam Keevi</b>		M. Pallister .....	6257
M. Robinson .....	6253	M. MacAulay .....	6257
<b>La pauvreté</b>		M. Pallister .....	6257
Mme Guay .....	6253	M. Manley .....	6257
<b>Le terrorisme</b>		M. Bachand (Saint-Jean) .....	6258
M. Cotler .....	6253	M. O'Reilly .....	6258
<b>L'opération Apollo</b>		M. Bachand (Saint-Jean) .....	6258
M. Keddy .....	6254	M. O'Reilly .....	6258
		<b>La citoyenneté et l'immigration</b>	
		M. Forseth .....	6258
		Mme Caplan .....	6258
		M. Forseth .....	6258
		Mme Caplan .....	6258
		<b>La coopération internationale</b>	
		M. Bagnell .....	6258
		Mme Minna .....	6258
		<b>La pauvreté</b>	
		Mme Davies .....	6259
		M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6259
		<b>L'agriculture</b>	
		M. Proctor .....	6259
		M. Vanclief .....	6259
		<b>Le bioterrorisme</b>	
		M. Pankiw .....	6259
		M. Gagliano .....	6259
		<b>La santé</b>	
		M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	6259
		M. Rock .....	6259
		<b>L'immigration</b>	
		M. Hanger .....	6259
		Mme Caplan .....	6260

### QUESTIONS ORALES

<b>Le terrorisme</b>	
M. Hill (Macleod) .....	6254
Mme Caplan .....	6254
M. Hill (Macleod) .....	6254
Mme Caplan .....	6254
M. Hill (Macleod) .....	6254
M. MacAulay .....	6254
M. Toews .....	6254
Mme Caplan .....	6254
M. Toews .....	6255
Mme Caplan .....	6255
M. Duceppe .....	6255
Mme McLellan .....	6255
M. Duceppe .....	6255
Mme McLellan .....	6255
M. Gauthier .....	6255
Mme McLellan .....	6255

M. Hanger .....	6260
Mme Caplan .....	6260
<b>Le blanchiment d'argent</b>	
M. Bellehumeur .....	6260
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6260
M. Bellehumeur .....	6260
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6260
<b>Le bioterrorisme</b>	
M. Thompson (Wild Rose) .....	6260
M. Cauchon .....	6260
M. Thompson (Wild Rose) .....	6260
M. Cauchon .....	6260
<b>Le travail</b>	
Mme Longfield .....	6261
Mme Bradshaw .....	6261
<b>Les transports</b>	
M. Gouk .....	6261
M. Collette .....	6261
M. Gouk .....	6261
M. Collette .....	6261
<b>La pauvreté</b>	
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay) .....	6261
Mme Minna .....	6261
<b>Le Sommet de la Francophonie</b>	
M. McTeague .....	6261
M. Duhamel .....	6261
<b>Présence à la tribune</b>	
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>Projet de loi C-287</b>	
Mme Wasylcia-Leis .....	6262
<b>AFFAIRES COURANTES</b>	
<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
M. Jordan .....	6263
<b>La Loi sur la mise en oeuvre de mesures concernant le règlement de revendications (Alberta et Saskatchewan)</b>	
Projet de loi C-37. Présentation et première lecture .....	6263
M. Nault .....	6263
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	6263
<b>L'opération Apollo</b>	
M. Manley .....	6263
M. Benoit .....	6263
M. Duceppe .....	6263
M. Blaikie .....	6264
M. Clark .....	6264
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
M. Adams .....	6264
Motion d'approbation .....	6264
Adoption de la motion .....	6264
<b>Pétitions</b>	
<b>Les aliments génétiquement modifiés</b>	
M. Lincoln .....	6264
<b>Via Rail</b>	
M. Adams .....	6264

<b>Questions au Feuilleton</b>	
M. Jordan .....	6264
<b>Demandes de documents</b>	
M. Jordan .....	6265
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>La Loi sur les armes à feu</b>	
M. Breitzkreuz .....	6265
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>	
<b>La Loi antiterroriste</b>	
Projet de loi C-36. Deuxième lecture .....	6266
M. Fitzpatrick .....	6266
<b>AFFAIRES COURANTES</b>	
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Transports et opérations gouvernementales</b>	
M. Jordan .....	6267
Motion .....	6267
Adoption de la motion .....	6267
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>	
<b>Loi antiterroriste</b>	
Projet de loi C-36. Deuxième lecture .....	6267
M. Bonwick .....	6267
M. Crête .....	6268
M. Myers .....	6270
M. Breitzkreuz .....	6271
Mme Neville .....	6273
M. Pankiw .....	6274
M. Assadourian .....	6276
Mme Hinton .....	6277
M. McKay .....	6278
M. Stinson .....	6279
M. Owen .....	6280
M. Roy .....	6281
M. Karygiannis .....	6282
<b>INITIATIVES PARLEMENTAIRES</b>	
<b>La Loi sur les aliments et drogues</b>	
Projet de loi C-287. Deuxième lecture .....	6283
Rejet de la motion .....	6283
Le président suppléant (M. Bélair) .....	6283
<b>Le code criminel</b>	
M. Herron .....	6284
Projet de loi C-269. Deuxième lecture .....	6284
M. Owen .....	6285
M. Breitzkreuz .....	6286
M. Herron .....	6287
<b>MOTION D'AJOURNEMENT</b>	
Le président suppléant (M. Bélair) .....	6288
<b>L'industrie aérienne</b>	
M. Crête .....	6288
Mme Folco .....	6289

**La discrimination**

Mme Davies..... 6290

M. Owen ..... 6290

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**